

**Étude diagnostic sur les métiers de la gestion des
aires protégées en Afrique de l'Ouest et la mise en
place d'une formation de mastère spécialisé des
gestionnaires**

Rapport 1 :

**Les métiers, emplois et fonctions liés à la gestion des
aires protégées
et
Diagnostic de l'offre de formation supérieure en
matière de gestion des aires protégées**

Février 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. PROBLEMATIQUE GENERALE DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES.....	6
II. LES ACTEURS DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES.....	7
III. LES METIERS, EMPLOIS ET FONCTIONS LIES A LA GESTION DES AIRES PROTEGEES	8
3.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE	8
3.1.2. <i>Communication électronique avec des personnes ressources</i>	8
3.1.3. <i>Entretiens sur le terrain au Burkina Faso, au Sénégal, au Bénin et en Côte d'Ivoire</i>	9
3.2. LE REPERTOIRE DES METIERS, EMPLOIS ET FONCTIONS LIEES A LA GESTION DES AIRES PROTEGEES	10
3.2.1. <i>Les métiers et emplois publics de la conservation des aires protégées</i>	10
3.2.2. <i>Les métiers et emplois (privés) de la valorisation des ressources des aires protégées</i>	11
3.2.3. <i>Les fonctions d'institutions/organisations d'appui à la conservation et à la valorisation des ressources des aires protégées</i>	13
3.3. LES REFERENTIELS METIERS, EMPLOIS ET FONCTIONS ET DES REFERENTIELS DE COMPETENCES	18
3.3.1. <i>Les référentiels emplois et métiers publics de la conservation des aires protégées</i>	21
3.3.2. <i>Les métiers de la valorisation des ressources des aires protégées</i>	52
DIFFERENTS MODULES ENSEIGNES	116
Module i : <i>écologie et connaissance des écosystèmes</i>	116
Module ii : <i>mammalogie et inventaire de la faune</i>	116
Module iii : <i>ornithologie et inventaire des oiseaux</i>	117
Module iv : <i>botanique et inventaire floristique</i>	117
Module v : <i>éthique de la conservation et législation</i>	117
Module vi : <i>cartographie et système d'information géographique</i>	117
Module vii : <i>santé animale et pastoralisme</i>	117
Module viii : <i>aménagement et gestion des aires protégées</i>	117
Module ix : <i>bushmeat et valorisation de la faune</i>	117
Module x : <i>gestion participative et relation publique</i>	117
Module xi : <i>aménagement et gestion des zones humides</i>	117
Module xii : <i>formation paramilitaire et secourisme</i>	117
Module xiii : <i>stage professionnel et rédaction des mémoires et rapports</i>	117
ANNEXES	120
ANNEXES 1 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	121
ANNEXES 2 : LISTES DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES	124
ANNEXES 3 : LES GUIDES D'ENQUETE	134
ANNEXES 3 : LES GUIDES D'ENQUETE	134

Introduction

L'étude diagnostic sur les métiers de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest et sur la mise en place d'un mastère spécialisé des gestionnaires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à l'amélioration des conditions de gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest. Ce projet est piloté par le Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO)¹ qui bénéficie à cet effet du soutien financier du Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). L'objectif principal de ce projet est de rendre opérationnel un système d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Il se décline en cinq objectifs spécifiques :

- I. Les outils et les compétences en matière d'évaluation sont développés
- II. Un échantillon d'aires protégées de la région est évalué
- III. Des solutions appropriées sont apportées
- IV. Des capacités de gestion sont renforcées
- V. Les expériences sont capitalisées.

L'objectif spécifique n°4 tire son importance de la place stratégique qu'occupe la formation pour la responsabilisation des acteurs dans l'accomplissement et l'exécution de leurs tâches. La réalisation de la présente étude constitue le point de départ de la réalisation de cet objectif spécifique.

L'étude a pour objectifs :

- I. D'élaborer un référentiel complet des métiers et compétences des acteurs de la gestion des aires protégées de la région ;
- II. De faire le diagnostic de l'offre de formation de haut niveau en matière de gestion des aires protégées dans une perspective de développement des compétences des acteurs ;
- III. De préciser les conditions de faisabilité d'un mastère spécialisé en gestion des aires protégées.

Pour atteindre ces objectifs, le consultant exécutera les principales tâches ci-dessous :

- I. Répertoire et classer les métiers et emplois publics et privés liés à la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest, ainsi que les fonctions à remplir au sein des structures d'accompagnement (Comité de gestion des aires protégées, Comité villageois de chasse, et.), établir pour chacun de ces métiers et de ces fonctions le référentiel de compétences correspondant.

¹ L'UICN/BRAO dont le siège est à Ouagadougou couvre les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Togo, Tchad. Dans chaque pays, l'Etat est membre et il existe d'autres membres de l'UICN qui sont en général des personnes morales.

- II. Evaluer l'offre de formation (formation initiale, formation continue) des principales structures publiques et privées de formation aux métiers et emplois dans la gestion des aires protégées ;
- III. Examiner la faisabilité d'un mastère spécialisé en gestion des aires protégées ;
- IV. Préciser les aspects juridiques, académiques et institutionnels liés à la mise en place de ce mastère ;
- V. Préciser les modalités techniques et financières pour qu'une des structures envisagées précédemment abrite ce mastère spécialisé en gestion des aires protégées, et proposer les partenariats à construire avec un ou deux autres établissements d'enseignement supérieur présents en Afrique de l'Ouest, si nécessaire pour compléter l'offre de formation.

Le présent rapport porte sur les deux premières tâches :

- I. le répertoire des métiers, emplois et fonctions, leurs référentiels d'activités professionnelles et référentiels de compétences
- II. l'offre de formation de niveau supérieur en gestion des aires protégées.

Il est structuré en deux parties portant respectivement sur la première et la deuxième tâche.

PREMIERE PARTIE

**LES METIERS, EMPLOIS ET
FONCTIONS LIES A LA
GESTION DES AIRES
PROTEGEES**

I. Problématique générale de la gestion des aires protégées

La problématique générale de la gestion des aires protégées en Afrique se caractérise entre autres par les points suivants :

- la connaissance du potentiel et de l'état des ressources est incomplète ce qui pose le problème de la nécessité de mobiliser davantage de moyens pour poursuivre et accélérer la réalisation des travaux d'inventaires dans le cadre d'un programme sous – régional et des projets nationaux;
- l'engagement politique d'affecter une partie importante des territoires nationaux à la conservation par la signature de textes de classement des aires protégées n'est pas toujours accompagné du même engagement au plan financier, matériel et humain pour garantir la réalisation des objectifs visés, ce qui a pour conséquence une insuffisance chronique de personnels et ressources financières affectées aux aires protégées malgré la reconnaissance de leur importance;
- les plans d'aménagement et de gestion ainsi que les programmes annuels d'activités, sous tendus par des budgets conséquents, sont inexistant dans la majorité des aires protégées (à l'exception de celles qui bénéficient d'appuis dans le cadre de la coopération avec les ONG et les institutions de coopération)
- les pratiques néfastes de l'agriculture itinérante et de l'exploitation forestière mal conduite et les pratiques pastorales extensives engendrent la dégradation des écosystèmes et détruisent les habitats de certaines espèces qui sont exposées et menacées d'extinction;
- l'engagement observé dans le transfert des technologies et des expériences est faible tant au niveau de l'assistance technique que de certains cadres nationaux évoluant dans les programmes et projets ; ce qui ne permet pas d'assurer la pérennité des acquis lorsque les projets et programmes arrivent à leur terme; C'est le cas notamment dans le domaine des recherches dans les aires protégées menées sans implication conséquente des institutions et des chercheurs nationaux;
- l'application des lois et règlements est faible et les agents de la police forestière et les Eco garde sont découragés par l'impunité observée en faveur des délinquants des services de l'ordre et de la justice alors que leur vie est, dans bien des cas, menacée par ceux-ci;
- les capacités nationales de gestion technique et financière sont faibles et la plupart des aires protégées sont sous équipées, n'existant parfois que de nom;
- les quelques actions menées sont fortement dépendantes des aides financières et matérielles consenties par les organisations de coopération et les ONG internationales. De plus, une partie importante de ces aides est généralement destinée à la rémunération d'experts expatriés pour lesquels, dans la majorité des cas, la formation de la relève pour assurer la pérennité des résultats n'est pas une priorité intégrée dans les objectifs et stratégies de mise en œuvre des programmes et projets;
- les populations riveraines, pauvres et marginalisées, ont pour seule alternative, le recours aux prélèvements incontrôlés des ressources naturelles à des fins commerciales pour se procurer quelques revenus nécessaires et indispensables pour faire vivre leurs familles.

Par ailleurs, il y a les cas particuliers de quelques pays qui ont connu des conflits armés avec des conséquences dévastatrices sur la conservation (Cas du Libéria, de la Sierra Léone, de la Côte d'Ivoire)

En dépit de quelques initiatives heureuses et porteuses d'espoirs qu'il convient de reconnaître dans certains pays, cette problématique générale fonde en elle-même l'importance du projet piloté par le bureau régional de l'UICN et le caractère stratégique et complémentaire de ses différentes composantes.

II. Les acteurs de la gestion des aires protégées

La diversité des acteurs de la gestion des aires protégées (terrestres et marines) impose que les différentes catégories d'intervenants soient considérées dans une approche systémique de la formation. C'est en effet de cette façon que chaque groupe ou catégorie pourra jouer sa partition, en connaissance de cause. En prélude à la tenue du Congrès mondial des parcs tenu à Durban en septembre 2003, un atelier africain sur la gouvernance des aires protégées en Afrique² avait distingué quatre catégories d'acteurs intervenant dans la gestion des aires protégées : l'Etat, le secteur privé, les communautés locales et les intervenants extérieurs. De manière plus explicite, le tableau ci-après présente les différents acteurs à considérer dans le cadre de la présente étude.

<p>1 – Etat, Secteur public et administration publique locale</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Administrations locales ; ○ Décideurs. ○ Conservateurs ; 	<p>3 – Communautés locales</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Populations (résident, mobile, autochtone, insulaire, groupe socioprofessionnel) ;
<p>2 – Secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Guides touristiques ; ○ Concessionnaires/Amodiataires ; ○ Guides de chasse ; ○ Pisteurs 	<p>4 – Intervenants extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bailleurs de fonds ; ○ Institutions internationales ; ○ Chercheurs ; ○ ONG ; ○ Opérateurs privés internationaux.

De ces quatre catégories d'acteurs dont les rôles sont complémentaires pour une gestion durable des aires protégées, trois sont directement concernées par le renforcement des compétences : les acteurs de l'Etat/Administration, ceux du secteur privé et les communautés locales. Chacun joue son rôle au travers d'activités et de tâches de différents métiers qui, bien souvent, sont exercés par les mêmes personnes avec plus ou moins de succès.

² Il s'agit de l'atelier sur la gouvernance des aires protégées en Afrique tenue du 25 au 28 mars 2003 à Kompienga au Burkina Faso et qui avaient regroupé une trentaine de participants venant des différentes régions d'Afrique subsaharienne.

III. Les métiers, emplois et fonctions liés à la gestion des aires protégées

Dans ce chapitre, nous faisons le point d'une part sur la méthodologie appliquée par le consultant pour répertorier et décrire les métiers, emplois et fonctions relatifs à la gestion des aires protégées, et d'autre part sur les métiers, emplois et fonctions répertoriés au Burkina Faso, au Sénégal, au Bénin et en Côte d'Ivoire.

3.1. Approche méthodologique

La méthodologie appliquée par le consultant pour réaliser la sous étape relative au répertoire des métiers, emplois et fonctions entrant dans la gestion des aires protégées est axée sur les points suivants:

- Exploitation documentaire
- Communication électronique avec des personnes ressources des pays du BRAO/UICN
- Entretiens sur le terrain au Burkina dans les régions de l'Est, de l'Ouest et du Sud avec des acteurs de la gestion des AP
- Entretien de consolidation/validation dans 2 pays

3.1.1. Exploitation documentaire

Le consultant a procédé à une collecte de documents, lois et règlements relatifs à la gestion des aires protégées. A ce titre, une importante collection a été faite, au titre desquelles nous pouvons citer :

- Le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME);
- Une dizaine de décrets et arrêtés du Burkina Faso
- Quatre lois et décrets du Mali
- Plusieurs documents reçus des structures rencontrées.

L'exploitation de ces documents et les rencontres d'entretiens ont permis un regroupement des acteurs intervenants dans la gestion des aires protégées en trois catégories : les acteurs publics, les acteurs privés et les ONG.

3.1.2. Communication électronique avec des personnes ressources des pays du BRAO/UICN

A partir d'une importante liste d'adresses qui lui a été transmise par le BRAO/UICN, le consultant a procédé à des contacts électroniques avec des personnes ressources ciblées dans les différents Etats couverts par la présente étude. A cet effet, quatre types de questionnaires simplifiés ont été élaborés, afin de susciter une réaction des personnes consultées :

- Fiche simplifiée « gestionnaires des Aires protégées »
- Fiche simplifiée « ONG »
- Fiche simplifiée « Administration publique »
- Fiche simplifiée « Institutions et centres de formation supérieure »

3.1.3. Entretiens sur le terrain au Burkina Faso, au Sénégal, au Bénin et en Côte d'Ivoire

La sortie de terrain a été planifiée et exécutée au Burkina conformément au calendrier suivant :

- **A Ouagadougou** : structures centrales du 26 au 30/11/07 et du 03 au 07 /12/07
- **Région de l'Est** : Aires protégées, administrations déconcentrées et décentralisées, ONG et projets, du 10 au 14/12/07
- **Région de l'Ouest et du Sud** : Aires protégées, administrations déconcentrées et décentralisées, ONG, du 17 au 22/12/07

Au Sénégal et au Bénin, les missions ont été effectuées du 13 au 25 janvier dans les régions suivantes :

Au Sénégal, les régions de Dakar et de Saint Louis ont été le terrain de prospections :

- Région de Dakar : Les administrations centrales en charge des aires protégées, en charge du tourisme, en charge de la pêche maritime, les institutions et ONG internationales (UICN, FIBA, WWF,..), les projets d'appui à la gestion des aires protégées, l'Université Cheik Anta Diop, le Parc National des Iles de la Madeleine (PNIM), une aire marine protégée au large de Dakar et l'île de Gorée, et des consultants spécialisés en gestion des aires protégées et en matière d'écotourisme..
- Région de Saint Louis : les aires protégées que sont la Réserve Spéciale de Faune de Guembeul, le Parc National de la Langue de Barbarie, le Parc National des Oiseaux du Djoud, l'aire marine protégée de Saint Louis, le Bureau Information des aires protégées de la région de Saint Louis, le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Saint Louis.

Au Bénin, les investigations ont eu lieu à Cotonou, à Ouidah et au Parc National de la Pendjari dans le nord du pays.

- Cotonou : les administrations centrales en charge des aires protégées, des forêts et de l'environnement, l'Université d'Abomey Calavi, la direction du Centre National de Gestion des Ressources de la Faune (CENAGREF).
- A Ouidah, les structures et guides de tourisme
- Au Parc National de la Pendjari, les cadres et agents de terrain.

En Côte d'Ivoire, les entretiens se sont déroulés du 21 au 25 janvier à l'Université d'Abobo Adjamé, à l'Ecole Forestière du Banco, à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves.

Les entretiens dans les différents pays ont été basés sur l'utilisation de fiches d'enquête et de guide d'entretien qui sont :

- Guide d'entretien « gestionnaires des Aires protégées »
- Guide d'entretien « ONG »
- Guide d'entretien « Administration publique »
- Guide d'entretien « Institutions et centres de formation supérieure »

3.2. Le répertoire des métiers, emplois et fonctions liées à la gestion des aires protégées

L'exploitation documentaire et les investigations de terrain permettent de noter que les emplois, métiers et fonctions liés directement à la gestion des aires protégées comprennent : les métiers et emplois publics de la conservation, les emplois et métiers de la valorisation des ressources des aires protégées et de leurs périphéries, et les fonctions de structures agissant à la fois sur la conservation et la valorisation des aires protégées.

3.2.1. Les métiers et emplois publics de la conservation des aires protégées

Il s'agit principalement de cadres supérieurs (ingénieur des travaux et ingénieur de conception des Eaux et Forêt, ingénieur agronome, ingénieur zootechnicien, docteur vétérinaire,...), de cadres moyens et d'agents d'exécution des administrations publiques sous tutelle du ministère en charge des aires protégées (ministère de l'environnement, de la conservation de la nature,...) occupant les emplois ci-après :

- Emploi de directeur national ou directeur général d'office ou d'agence en charge des aires protégées, avec les différentes appellations d'un pays à l'autre (directeur national des parcs nationaux, directeur de la faune et des chasses, directeur de la conservation de la nature,...). Dans certains pays, l'emploi de directeur national est secondé par un emploi de directeur adjoint ayant souvent le même niveau de formation que le directeur. C'est un emploi de conception et d'aide à la décision.
- Emplois techniques au sein de la direction nationale : chef de division ou chef de service en charge des études et aménagement des parcs nationaux, de la valorisation des ressources, du suivi évaluation, des aires marines protégées et des zones humides, de la formation et de la communication,... L'organisation des structures centrales est évidemment fonction de la politique nationale en cours, des objectifs et enjeux des programmes à court, moyen et long termes.
- Emploi de directeur régional de l'environnement, incluant les aires protégées du ressort territorial.
- Emplois de premier responsable de la gestion des aires protégées sur le terrain avec différentes appellations d'un pays à l'autre : conservateur de parc ou de réserve, directeur, responsable,...
- Emplois techniques affectés à des cadres supérieurs ou à des cadres moyens (BTS ou Bac + 3) directement reliés au conservateur. Ce sont les emplois de chargé d'aménagement, de chargé de suivi écologique, de chargé de surveillance, de la périphérie, de l'information et de la communication, de valorisation des ressources,... Les emplois en place dans les aires protégées sont fonction de l'importance de l'aire protégée en taille et en ressources animales et végétales, des enjeux de la conservation, et du personnel disponible. Ces emplois techniques peuvent donc nécessiter dans certains cas des cadres supérieurs de niveau master.

- Emplois de chefs de poste forestier ou de gardes forestier dévolus à des agents de terrain (niveau BEP et CAP) dans des postes forestiers positionner autour de l'aire protégée. Le nombre de poste varie en fonction de l'étendue de l'aire protégée et le nombre de gardes par poste est fonction des ressources humaines disponibles (2, 3 ou 7 par poste dans différentes cas et pays).
- Les emplois de gestion administrative et financière : secrétaire, responsable personnel, agent comptable,...Ces emplois existent dans le cas de grandes aires protégées comptant un personnel étoffé et disposant d'une importante logistique.
- Métiers de surveillants villageois ou éco gardes : ce sont des métiers exercés par de jeunes bénévoles issus des terroirs riverains aux aires protégées. Ils appuient l'administration de l'aire protégée dans la surveillance, dans les travaux d'entretien et d'aménagement, et dans la sensibilisation des populations. Ils sont un relais entre l'aire protégée et les communautés riveraines.
- Les métiers spécifiques rencontrés dans certains cas : le métier d'infirmier des parcs nationaux et le métier d'agent comptable des parcs nationaux.
 - L'infirmier des parcs nationaux est un agent technique des parcs nationaux formé au métier d'infirmier d'Etat. Son rôle est de veiller à la santé du personnel affecté au parc, des visiteurs mais aussi de la santé des communautés riveraines à l'aire protégées. Il participe donc à la stratégie de développement de relations bénéfiques entre l'aire protégée et la périphérie. En outre, il a la vocation de travailler en milieu rural, parfois bien loin des agglomérations urbaines.
 - L'agent comptable des parcs nationaux et un garde des parcs nationaux qui a été formé au métier d'agent comptable. Il s'occupe de la gestion des ressources financières et matérielles de l'aire protégée, ainsi que de la régie de recettes.

En récapitulatif, les emplois publics requérant une formation de niveau master sont :

- ***les emplois cadres dans les administrations centrales en charge des aires protégées : directeur d'office ou d'agence, directeur national, directeur adjoint, chef de division/service technique dans l'administration centrale.***
- ***L'emploi cadre de directeur régional et de chef de service régional chargé des aires protégées dans les régions couvrant plusieurs aires protégées.***
- ***les emplois cadres sur le terrain : celui de conservateur, et, en fonction de l'envergure de l'aire protégé, les emplois techniques de chargés d'aménagement, de suivi écologique, de valorisation, de communication/information,...***

3.2.2. Les métiers et emplois (privés) de la valorisation des ressources des aires protégées

Ce sont des métiers et emplois relevant des secteurs de la chasse et du tourisme.

3.2.2.1. Les métiers et emplois de la chasse

Les métiers relevant du domaine de la chasse sont :

- le métier de concessionnaire ou amodiataire de zones de chasse (ou zone d'intérêt cynégétique). Sur la base d'un document contractuel les liant à l'Etat, ils ont en charge d'aménager les zones concédées (ou amodiées) et de les exploiter au plan de la chasse et au plan de l'éco tourisme au profit de clients nationaux, mais surtout expatriés européens et américains pour la plupart.

Si en général il n'est pas exigé aux concessionnaires un diplôme de niveau supérieur, on note cependant que les dispositions des cahiers des charges auxquels ils sont soumis pour une gestion durable des aires protégées sont telles que les compétences de cadres supérieures en gestion des aires protégées leur sont utiles. Au demeurant, certains concessionnaires font preuve de compétences avérées dans la gestion technique (aménagement, appui au suivi écologique, connaissance des ressources,..) et dans la gestion administrative et financière de leurs zones.

- Le métier de guide de chasse. Il a en général pour rôle de faire le marketing pour la recherche de clients dans les pays d'origine des touristes et de les conduire dans des expéditions de safari. Il ne lui est pas exigé, dans le document contractuel le liant à l'Etat, une formation de niveau supérieur.
- Le métier de pisteur : Appelé également « enfant de la brousse » en raison de sa très bonne connaissance des aires protégées et des animaux, le pisteur accompagne le guide de chasse et le chasseur dans les expéditions de chasse. Ce sont en général des personnes du terroir.

3.2.2.2. Les métiers et emplois du tourisme

Ce sont les métiers et emplois de cadre supérieur de tourisme, de guide de tourisme et d'éco guide. Il y a également la fonction d'organisation de promotion touristique.

- L'emploi de cadre supérieur du tourisme : On le rencontre dans les administrations publiques ou parapubliques (Direction du tourisme au sein du ministère chargé du tourisme, office/agence national du tourisme, service régional du tourisme,..), dans les structures privés (agence de tourisme et loisirs) ou dans des ONG et structures de type associatif (Syndicat d'Initiative et de Tourisme).

Les cadres de cet emploi interviennent dans la formulation des politiques et stratégies nationales (ou régionales) de développement touristique, dans l'initiation des projets de textes juridiques, dans la conception des circuits touristiques avec les produits et services associés, dans la vente des destinations dont ils ont la charge, dans la formation des guides, dans la formulation de projets, ... Ils ont donc un rôle important dans la valorisation des aires protégées et de leurs zones périphériques en tant que patrimoine écotouristique. Ils méritent, avec leurs structures de tutelle, d'être approchés par les gestionnaires des aires protégées.

- Le métier de guide de tourisme : le guide de tourisme a pour rôle essentiel d'accompagner les touristes dans les sites à visiter, de faire les commentaires appropriés et les interprétations, à l'échelon national. Au plus, ils ont une formation de niveau BTS (bac + 2). Dans certains pays, on distingue les guides titulaires et les guides auxiliaires, ces derniers ayant soit une compétence régionale, soit une

compétence sectorielle (guide spécialisé architecture et bâti traditionnels, guide spécialisé musique, danse et art vestimentaire,...)

- Le métier d' éco guide. Les éco guides ont une bonne connaissance de l'aire protégée et ont reçu des formations de courte durée leur permettant d'assurer le guidage des touristes dans l'aire protégée et dans les villages périphériques.

3.2.3. Les fonctions d'institutions/organisations d'appui à la conservation et à la valorisation des ressources des aires protégées

Il s'agit de fonctions remplies par des structures devant leurs places dans la gestion des aires protégées du fait de la loi et des stratégies de gestion des aires protégées. Ces structures sont les ONG et associations écologiques intervenant dans les stratégies de conservation et de valorisation des aires protégées, les organisations communautaires autour des aires protégées, des organes délibérant des collectivités territoriales décentralisées, les bailleurs de fonds.

- Les ONG : elles sont de statut juridique nationale ou locale, ou les représentations nationales d'ONG internationales. Elles financent et/ou mettent en œuvre des projets très diversifiés : renforcement des capacités institutionnelles, appui à la création d'aires protégées et à leur aménagement, à la création et la gestion de zones d'intérêt cynégétique par les communautés de base, au développement des zones périphériques,... Elles entretiennent en général de bonnes relations de travail avec les administrations locales et communautés riveraines aux aires protégées. Fortes de leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, elles ont la capacité de dénoncer les actions inappropriées touchant aux aires protégées, d'initier des actions de plaidoyer et de lobbying au plan national, sous régional et international en cas de besoin.

Plusieurs ONG, en fonction de leur envergure et de leurs moyens, sont pilotées et animées par des experts de différents domaines de spécialisation. Elles sont des employeurs potentiels des futurs détenteurs du grade de master en gestion des aires protégées.

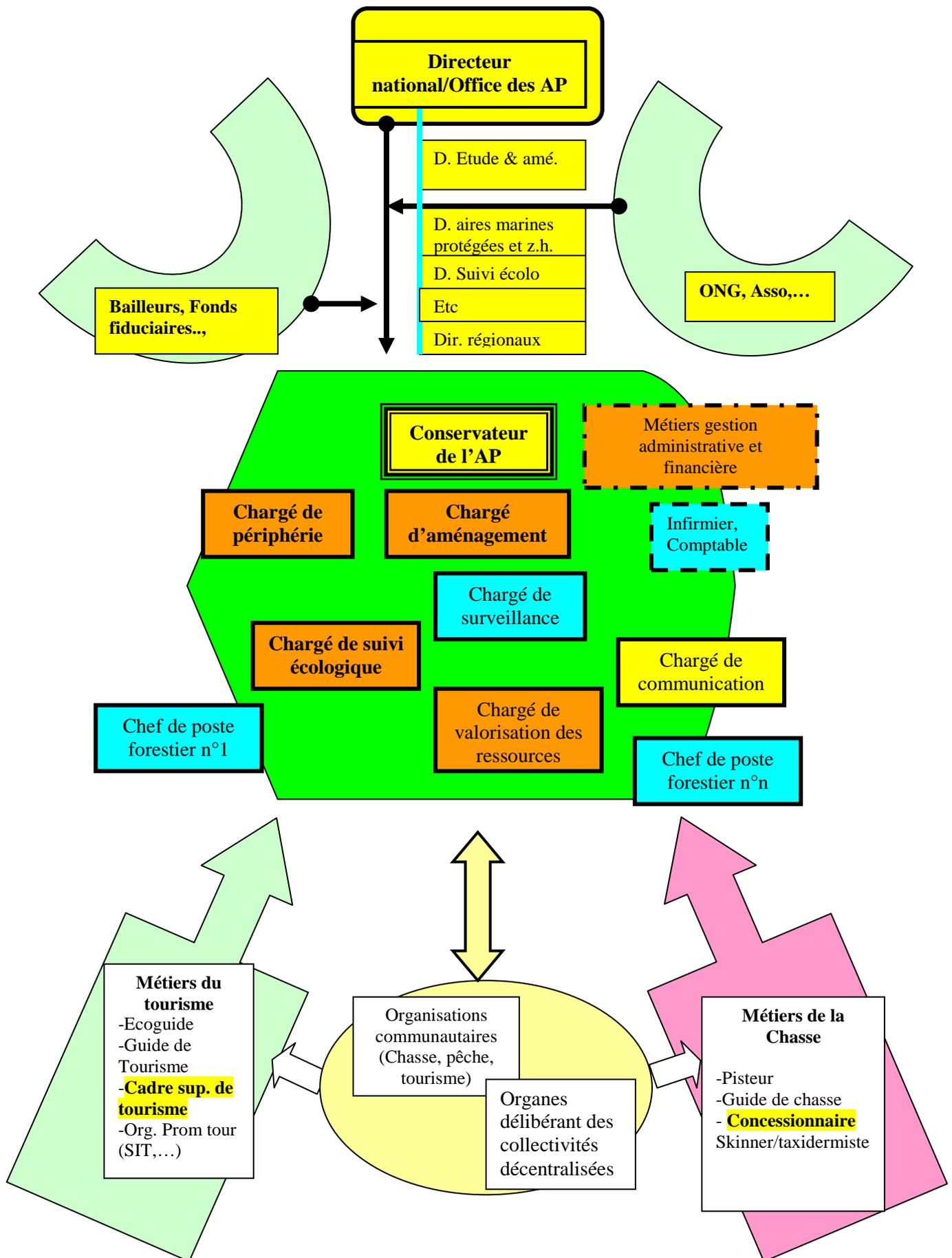
- Les organisations communautaires : elles regroupent des représentants des populations riveraines aux aires protégées dans le cadres comités villageois ou inter villageois de gestion de la faune, de comité locaux de la pêche, de comité inter villageois pour la gestion de zones d'intérêt cynégétiques ou de zones amodiées,... Leur existence et leurs activités en rapport avec les administrations et les autres acteurs de gestion des aires protégées donnent davantage de contenu au concept d'approche participative, et au concept de co gestion des ressources naturelles. Elles ont besoin de l'accompagnement des autres acteurs pour développer leurs activités. En particulier, ils ont besoin d'être bien pris en compte dans les politiques et stratégies formulées par les cadres occupant des emplois de conception et d'aide à la décision.
- Les organes délibérant des collectivités locales : ce sont les conseils municipaux ruraux ou conseils ruraux, chargés de l'administration et de l'impulsion du développement socio économique des communes rurales, dans les pays où un processus de décentralisation est bien engagé. Suivant les compétences qui leur sont transférées du fait de la loi, ces conseils ruraux interviennent dans la création et la gestion des aires protégées, l'appui à la création de zones d'intérêt cynégétique au

profit de communautés organisées, la gestion des conflits, la recherche de financement,...

- Les bailleurs de fonds : il s'agit de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, de fonds fiduciaires,... Dans le contexte socio économique et écologique de l'Afrique de l'Ouest, leur apport est très important dans la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales et sous régionales de gestion des aires protégées. Ceux d'entre eux ayant une importante composante « aires protégées » sont des employeurs potentiels des spécialistes en gestion des aires protégées pour occuper des emplois de types chargé de programme ou chargé de mission « aires protégées ».

Le schéma ci-après présente l'organisation globale des métiers, emplois et fonctions liées à la gestion des aires protégées. Les objectifs de cette construction sont :

- i- Mettre en évidence les différents métiers, emplois et fonctions occupés par les acteurs de la gestion des aires protégées et leur positionnement respectif ;
- ii- Permettre à tout gestionnaire d'aires protégées de cerner le champ professionnel de son domaine d'activités, mais aussi les autres acteurs avec lesquels il est appelé à composer.
- iii- Permettre d'entrevoir les compétences que devrait avoir un spécialiste en gestion des aires protégées, qu'il s'agisse d'une aire terrestre protégée ou d'une aire marine protégée.



Plusieurs commentaires et analyses peuvent être faits sur les ressources humaines affectées aux différents emplois ou exerçant les différents métiers.

- I. Le manque de compétences spécialisées chez les cadres supérieurs affectés à la gestion des aires protégées, est reconnu dans tous les pays. Le problème se pose de façon cruciale dans les aires marines protégées dont la création en Afrique de l'Ouest est toute récente.
- II. Des emplois cadres dans les administrations centrales et surtout sur le terrain sont occupés par des personnes n'ayant pas une formation de cadre supérieur. Cela s'explique en partie par le fait que les effectifs des ressources humaines de plusieurs départements ministériels en charge de l'environnement et de la nature sont limités, de même que la qualité de ces ressources. A cela, s'ajoute dans bien de cas l'insuffisance de ressources financières et matérielles. La conséquence directe de cette situation est le niveau limité de la gestion des aires protégées aux plans technique et scientifique, le manque de vision claire sur la gestion de ces entités, ...
- III. Les emplois cadres ont été ouverts à des profils de formation de base autres que celui traditionnel des Eaux et Forêts. Aussi, des cadres agronomes, socio – économistes, zootechniciens, vétérinaires, ... occupent – ils des emplois cadres dans les administrations centrales et dans les aires protégées. Il en est de même pour ce qui concerne les emplois subalternes sur le terrain, avec les tâches d'encadrement des communautés riveraines qui leur sont dévolues.
- IV. Les emplois cadres et subalternes ont un statut para militaire, puisqu'ils appartiennent au cadre paramilitaire des Eaux et Forêts dont les éléments, traditionnellement doivent faire face aux risques sécuritaires : attaques de braconniers parfois bien armés, attaques d'animaux sauvages. La formation militaire leur est assurée en général dans des cadres différents des instituts de formation supérieure.
- V. Des métiers et emplois émergents méritent une attention particulière de la part des Etats concernés. Ce sont notamment :
 - L'emploi cadre de chargé de périphérie dont le rôle est de promouvoir une gestion participative des aires protégées, en rapport avec les communautés riveraines. Toutes les stratégies de gestion des aires protégées, qu'elles soient marines ou continentales, mettent l'accent sur l'importance des rôles des communautés riveraines aux aires protégées.
 - L'emploi cadre de chargé de communication/information sur les aires protégées. L'utilité de cet emploi est perçue, même si son importance stratégique pour la visibilité des aires protégées et de leurs potentialités éco touristiques n'est pas bien évidente. Dans plusieurs cas, le volet est soit combiné à d'autres activités techniques, soit confié à des personnes qui n'ont pas les compétences nécessaires. Il importe de lui affecter des spécialistes du métier (spécialiste de l'information et de la communication)
 - Les métiers et emplois de pisteurs, d'éco gardes (ou surveillants villageois) qui permettent d'impliquer des membres des communautés riveraines dans la gestion des aires protégées. Ils participent à la surveillance des aires protégées et servent de relais des populations.

- Le métier d'éco guide, pour le guidage des touristes dans les aires protégées. Non encore reconnu au plan juridique, ce métier est appelé à s'étendre avec le développement de l'écotourisme et la consolidation des approches participatives.
 - La fonction d'organisation de promotion touristique de type syndicat d'initiative et de tourisme. Mobilisant les acteurs du tourisme et de l'hôtellerie pour promouvoir le tourisme à l'échelon régional, ces organisations sont porteuses de la valorisation des aires protégées au plan éco touristique, avec des retombées économiques significatives. Au demeurant, les gestionnaires des aires protégées gagneraient à développer des synergies d'actions avec les responsables du secteur du tourisme dans le but de promouvoir l'écotourisme.
 - Les métiers de guide de tourisme. Les guides de tourisme ont un rôle important dans la valorisation des aires protégées et de leurs périphéries en matière d'écotourisme. Aussi leur formation devrait elle tenir compte de l'écotourisme dans toute ses dimensions pour offrir aux touristes des services innovés et de bonne qualité.
 - Enfin, le métier de skinner dans les pays où la chasse est encore une forme importante de valorisation des ressources fauniques. Avec davantage de formation et d'équipements, on peut arriver à de véritables ateliers de taxidermistes offrant donc une plus value à l'activité actuelle des skimmers, créant d'avantage d'opportunités d'emplois.
- VI. D'importants besoins en formation sont fortement ressentis à tous les niveaux, tant chez les cadres supérieurs que les emplois d'agents terrain. Ces besoins en formation continue pourraient faire l'objet d'une analyse par pays dans la composante renforcement des capacités du programme APAO.
- VII. L'état actuel des emplois et métiers chargés des aires protégées ainsi que les compétences limitées et reconnues telles par les acteurs concernés, rendent pertinent le projet de formation spécialisée des gestionnaires des aires protégées dont sont porteurs l'UICN et la FIBA. En termes de compétences et au regard de l'organisation globale des métiers, emplois et fonctions, un gestionnaire des aires protégées devraient pouvoir travailler en harmonie avec :
- Des cadres des administrations centrales ;
 - Des équipes de terrain dans les aires protégées et dans les terroirs attenants, en tant que membres de ces équipes ou en pilotes ;
 - Des partenaires dans les cadres de :
 - montage de projets et de recherche de financements
 - développement de synergies avec les acteurs d'autres secteurs d'activités (tel le tourisme, la culture et les arts,...)
 - relations avec les autorités politiques et administratives locales, les ONG et autres projets
 - soutien aux activités de recherche menées par les instituts de recherche et universités
 - réseaux d'aires protégées terrestres ou marines
 - Conseils régionaux de développement
 - Formation des agents

- Des décideurs des politiques économiques nationales et régionales

Pour être efficace et faire preuve de compétences dans son métier de gestionnaires des aires protégées, il devra, au regard de son champ d'activités professionnelles, avoir les grands domaines de compétences ci-après :

- Politique de conservation et de valorisation des aires protégées ;
- Aménagement et gestion des aires protégées (terrestres et marines) ;
- Planification, suivi et évaluation des projets et programmes ;
- Management (gestion des ressources humaines, financières et logistiques) et gestion des partenariats ;
- Communication, approche participative ;
- Droit des ressources naturelles ;
- Economie rurale ;
- Administration et droit du travail.

En conclusion, la composante « renforcement des capacités » du projet d'appui à la gestion des aires protégées devrait permettre **d'accroître de manière significative le niveau scientifique et technique de la gestion de ces entités**, mais aussi **leur valorisation optimale** dans l'intérêt de plusieurs acteurs : les Etats, les communautés de base, les opérateurs privés,... Une des voies par laquelle le projet peut créer les conditions d'un enracinement de ses acquis en matière de renforcement des capacités des acteurs est le soutien à la mise en place d'un réseau des aires protégées en Afrique de l'Ouest, pour faire en sorte que les acteurs nationaux de la gestion des aires protégées puissent promouvoir les échanges d'expériences, d'idées, de ressources, ...dans différents domaines. L'idée d'un tel réseau est bien reçue à tous les niveaux et par différents cadres. Sa formalisation peut s'inspirer de l'expérience du RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) et de celle du RAMPAO (Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest).

3.3. Les référentiels métiers, emplois et fonctions et des référentiels de compétences

Pour chaque métier, emploi ou fonction répertorié, le cadre ci-après est utilisé pour présenter son référentiel (d'activités) et le référentiel de compétences.

A noter que dans les petites aires protégées, où il n'est pas possible (et soutenable) d'avoir un personnel important, un cadre de l'aire protégée peut être chargé de plusieurs métiers.

Cadre de présentation des référentiels métiers/emplois/fonction et des référentiels de compétences.

Appellation	Elle permet de nommer l'emploi et de partager ainsi pour chaque emploi les différentes appellations utilisées selon les pays.
Finalité	Elle indique en quoi les activités de l'emploi participent aux objectifs de la structure employeur. La finalité renseigne sur la raison d'être de l'emploi ou du métier.
Définition	La définition de l'emploi précise la nature de l'emploi (de terrain, de conception, de contrôle relationnel,...) ainsi que ses conditions d'exercice.
Autonomie et responsabilité	Elles définissent les limites d'intervention du titulaire de l'emploi. Elles précisent de quoi ce dernier est responsable, à qui il rend compte de son travail et précise s'il encadre du personnel.
Activités	
Activités et tâches constitutives	Il s'agit ici de recenser l'ensemble des activités qui caractérisent le cœur de l'emploi parce qu'effectués par une majorité de titulaires de cet emploi, même si leur fréquence ou leur importance dans le temps de travail peut varier d'un parc à un autre dans le même pays. Ces activités peuvent être de nature et de degré de précision différents. L'objectif est bien de circonscrire le contenu des activités et tâches déterminantes de cet emploi sans pour autant chercher à décliner de manière exhaustive l'ensemble des activités en tâches unitaires
Activités spécifiques	Selon les spécificités, l'aire protégée, de l'organisation du travail, des compétences du titulaire de l'emploi,... l'activité constitutive peut être amenée à être complétée, ponctuellement ou durablement, par une (ou plusieurs) activité(s) spécifique(s) plus ou moins proche(s).
Compétences requises	
Connaissances	Connaissances ou savoirs qui sont indispensables à l'exercice de l'activité. Il s'agit ici de connaissances d'ordre général ou technique qui sont acquises par la formation initiale, par des formations complémentaires plus spécialisées.
Savoir faire techniques et relationnels	Capacités mises en œuvre pour la réalisation des activités. Les savoir-faire techniques relèvent de la mise en œuvre de procédures nécessaires pour mener à bien l'ensemble des étapes d'une activité (ex : la première préparation d'un trophée en vue de sa conservation puis son expédition à un taxidermiste). Les savoir-faire relationnels correspondent à des capacités transversales développées dans l'ensemble des activités, mettant en relation un agent avec d'autres personnes (ex : prise de parole en public, management d'une équipe...).
Qualités et aptitudes	Il s'agit de critères qui relèvent davantage de la personnalité des individus et de leurs traits de caractère (ex : créativité, écoute, diplomatie, rigueur...).
Niveau de formation requis	Il s'agit, notamment pour les emplois et métiers du secteur public, de donner une indication sur le niveau minimum de formation pour prétendre à un exercice efficace de l'emploi.

Les référentiels sont présentés selon la catégorisation faite au point 3.2. En récapitulatif, sont décrits les référentiels métiers, emplois et fonctions qui suivent :

Les métiers et emplois publics de la conservation des aires protégées.

1. Emploi de directeur national en charge des aires protégées
2. Emploi de directeur régional de l'environnement
3. Emploi de conservateur d'aire protégée
4. Emploi cadre chargé d'aménagement de l'aire protégée
5. Emploi cadre chargé de valorisation des ressources de l'aire protégée
6. Emploi cadre de chargé de suivi écologique
7. Emploi cadre de chargé de la périphérie de l'aire protégée
8. Emploi cadre de chargé de communication et information
9. Emploi de chargé de la surveillance
10. Emploi de chef de poste
11. Emploi d'agent de poste
12. Métier d'agent comptable des parcs nationaux
13. Métier d'infirmier des parcs nationaux
14. Emploi d'éco garde/surveillant villageois

Les métiers et emplois privés de la valorisation des ressources des aires protégées

Les métiers du secteur de la chasse

1. Métier de Concessionnaire/amodiatiaire de zone de chasse
2. Métier de guide de chasse
3. Métier de skinner
4. Métier de pisteur

Les métiers du secteur du tourisme

1. Métier d'éco guide
2. Métier de guide de tourisme
3. Emploi de cadre de tourisme

Les fonctions liées à la gestion des aires protégées

1. Les ONG et associations oeuvrant dans les appuis multiformes à la gestion des aires protégées
2. Les organisations communautaires riveraines aux aires protégées (ou zones d'intérêt cynégétiques) menant des activités de chasse, pêche et/ou tourisme
3. Les organes délibérant des collectivités décentralisées (Conseils ruraux, conseils municipaux,...)

Les référentiels métiers, emplois et fonctions sont présentés dans cet ordre, y compris ceux des métiers et emplois non cadres.

3.3.1. Les référentiels emplois et métiers publics de la conservation des aires protégées

1. Emploi de directeur national en charge des aires protégées
2. Emploi de directeur régional de l'environnement
3. Emploi de conservateur d'aire protégée
4. Emploi cadre chargé d'aménagement de l'aire protégée
5. Emploi cadre chargé de valorisation des ressources de l'aire protégée
6. Emploi cadre de chargé de suivi écologique
7. Emploi cadre de chargé de la périphérie de l'aire protégée
8. Emploi de chargé de communication et information
9. Emploi de chargé de la surveillance
10. Emploi de chef de poste
11. Emploi d'agent de poste
12. Métier d'agent comptable des parcs nationaux
13. Métier d'infirmier des parcs nationaux
14. Emploi d'éco garde/surveillant villageois

LES METIERS NIVEAU MASTER

Appellations	Directeur national chargé des aires protégées /Directeur des parcs nationaux/Directeur de la faune et des chasses
Finalité	Pilote la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de gestion de la faune et des aires protégées en assurant la formulation concertée des projets d'orientation, le suivi et l'évaluation de cette politique..
Définition	Emploi de conception des outils de gestion des ressources fauniques et des aires protégées, de coordination des activités au sein de sa direction, de suivi des activités aux niveaux déconcentrés et décentralisés, et de développement des partenariats utiles à la bonne conduite de la politique de l'Etat en la matière.
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité d'un Directeur Général en charge de la conservation de la nature ou d'un Secrétaire Général du ministère en charge de la conservation de la nature, le directeur national en charge des aires protégées est responsable de la conception des techniques et dispositions appropriées afin de promouvoir la protection, l'aménagement et la valorisation de la faune et des aires de protection de la faune.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pilote l'élaboration des projets de politiques et stratégies de gestion de la faune et des aires protégées, en concertation avec les acteurs concernés et coordonne leur mise en oeuvre ○ Appuie l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées et des zones d'intérêt cynégétique ○ Contribue à l'élaboration des instruments juridiques de gestion des ressources fauniques et des aires protégées au regard des acteurs en présence (Etat, opérateurs privés, communautés locales, communauté internationale à travers les instruments juridiques internationaux,...) ○ Veille à l'application des textes réglementaires et au respect des engagements pris par l'Etat au plan international ○ Définit et met en œuvre la stratégie de valorisation des ressources des aires protégées et des zones d'intérêt cynégétique ○ Appui l'élaboration d'outils techniques pour le suivi écologique, l'aménagement et la gestion des aires protégée et des zones d'intérêt cynégétique ○ Assure la collecte, le traitement et l'exploitation des données statistiques sur les ressources fauniques et leurs habitats au niveau national ○ Appuie la formulation et l'exécution de projets par les structures centrales, les structures déconcentrées et les collectivités décentralisés ○ Initie des projets et recherche les financements nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de conservation de la diversité biologique et de valorisation des ressources ○ Veille au suivi et à l'évaluation périodiques des activités de son champ d'action ○ Participe à la définition des thèmes de recherche sur la faune et les aires protégées

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gère les ressources humaines, matérielles et financières affectées à sa direction
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prend en charge ou soutient, de la conception à la mise en œuvre, certains dossiers sensibles ou sur lesquels il dispose d'une expertise particulière ○ Intervient dans des colloques, activités scientifiques et techniques (exemple : articles, publications, formation, ...) ○ Assure un rôle d'expertise pour le compte d'autres structures ○ Assure la représentation de sa direction au sein des instances de gestion du Ministère et à d'autres instances nationales ou internationales ○ Rédige les projets de discours de sa hiérarchie
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Eléments de politiques et stratégies de gestion des ressources naturelles, des aires protégées, de la biodiversité... ○ Aménagement du territoire et développement durable. ○ Droit forestier national et international ○ Droit de la mer ○ Suivi écologique des aires protégées terrestres, côtières et marines ○ Connaissance de la faune et de son habitat (terrestre, côtier et marin) ○ Droit international de l'environnement (conventions internationales)
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à anticiper, planifier et organiser le travail de l'équipe ○ Capacité à contrôler la pertinence, la cohérence et la conformité d'un dossier ○ Capacité à animer des réunions de travail, des ateliers et séminaires et à communiquer en public. ○ Capacité à argumenter et à négocier ○ Capacité à convaincre ○ Capacité à faciliter l'expression d'autrui. ○ Capacité à aborder des situations de manière pluridisciplinaire et à comprendre le point de vue des experts. ○ Capacité à la gestion simultanée de multiples dossiers. ○ Pratique administrative ○ Utilisation courante de l'outil informatique (logiciels de bureautique et logiciels spécifiques de traitement de données, de présentation,...)
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Relations publiques/ diplomatie ○ Anticipation. ○ Ecoute. ○ Médiation. ○ Mobilisation d'équipe et animation. ○ Esprit de synthèse. ○ Conceptualisation. ○ Organisation et rigueur
Niveau de formation requis	Mastère/Ingénieur

Appellations	Directeur régional de l'environnement (en charge d'aires protégées)
Finalité	Assiste le Ministère dans la définition d'une politique concertée visant à assurer durablement la protection, la gestion et le développement des ressources naturelles du terroir. Sous l'autorité du Ministère et de l'autorité régionale, il assiste techniquement les populations organisées ou élues dans l'élaboration des orientations stratégiques. Il assure la coordination de la mise en œuvre des actions relatives aux objectifs définis par le Ministère.
Définition	En externe, par délégation, l'emploi de directeur est essentiellement orienté vers des missions de représentation et de mise en relation d'acteurs. En interne, il gère l'ensemble des ressources (financières, humaines, techniques, moyens matériels) et veille à la bonne réalisation des actions et à leur évaluation.
Autonomie et responsabilité	Dans le cadre des orientations définies par son ministère et sous l'autorité du l'autorité régionale, il est responsable de l'ensemble de la mise en œuvre de la politique du Ministère et de la gestion du personnel.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre les politiques, la stratégie, les plans et programmes du Ministère - Conception : suivi écologique des AP, plans d'aménagement (foresterie, faune, espace vert), inventaire de la faune - Oriente les partenaires (appui – conseil – encadrement) : communes, projets et programmes, associations et ONGs, concessionnaires - Planifie et coordonne les interventions des partenaires - Centralise les données collectées sur le terrain et s'assure de leur traitement et analyse - Application des accords et conventions signés par le pays - Gestion des ressources matérielles, logistiques, et financières - Application du cadre législatif : code forestier, code de l'environnement - Suivi du programme d'activités - Préside et anime les travaux réguliers des conseils de direction - Gestion des crédits budgétaires : montage de dossiers de consultation, passation de marchés et suivi des travaux - Négociation de protocoles d'exécution avec d'autres partenaires (projets et ONG) au profit des directions provinciales - Assure la représentation du Ministère auprès des différentes instances, interlocuteurs et partenaires régionaux
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de projets de discours des autorités - Conseiller technique de l'autorité régionale (gouverneur, Préfet, ...) : à qui il rend compte régulièrement - Collabore avec le conseil régional dont il est un conseiller technique - Représentation de la structure - Management du personnel

Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances techniques : reforestation, gestion de la faune, gestion des aires protégées terrestres et marines, lois et réglementations, aménagements paysagers, gestion de l'environnement urbain (pollution, assainissement, ...), pêche et pisciculture, suivi écologique ; - Planification, suivi/évaluation - Gestion des ressources (financières et matérielles) - Management des ressources humaines et des partenaires - Passation des marchés et gestion des contrats - Rédaction administrative : correspondances, rapports, compte-rendu, discours,... - Statistiques forestières - Génie forestier/Génie du littoral - Aménagement du territoire et développement durable. - Connaissance de l'évolution des politiques publiques locales - Economie des ressources naturelles et de l'environnement/Economie rurale - Droit des collectivités. - Droit de l'environnement, droit forestier, droit de la mer
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à contrôler la pertinence, la cohérence et la conformité d'un dossier. - Capacité à anticiper, planifier et organiser le travail de l'équipe - Capacité à faciliter l'expression d'autrui. - Capacité à aborder des situations de manière pluridisciplinaire et à comprendre le point de vue des experts. - Capacité à faciliter la créativité et à favoriser la mise en place d'actions innovantes. - Capacité à rassembler des individus ayant des projets différents. - Capacité à veiller aux grands équilibres budgétaires. - Capacité à la gestion simultanée de multiples dossiers. - Capacité à communiquer et à s'exprimer en publique (prise de parole en public, animation de réunion) - Capacité à argumenter, négocier et convaincre - Informatiques et logiciels : Word, Excel, Access, Map Info,...
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Relations publiques/ diplomatie - Aptitudes au commandement - Anticipation. - Ecoute. - Médiation. - Mobilisation d'équipe et animation. - Esprit de synthèse. - Conceptualisation. - Organisation et rigueur. - Expression orale et écrite.
Niveau de formation requis	Niveau Ingénieur /Master

Appellations	Conservateur d'aire protégée, Directeur d'aire protégée, Responsable,...
Finalité	Le Conservateur de l'aire protégée assure l'orientation de la politique générale de gestion de l'aire protégée et la coordination de la mise en œuvre des actions relatives aux objectifs définis par l'Etat.
Définition	En interne, il gère l'ensemble des ressources (humaines, financières, techniques, moyens matériels) et veille à la bonne réalisation des actions et à leur évaluation. En externe, l'emploi de conservateur/directeur est essentiellement orienté vers des missions de représentation et de mise en relation d'acteurs.
Autonomie et responsabilité	Dans le cadre des orientations définies par l'Etat à travers le Ministère en charge des aires protégées et des décisions prises par les instances délibérantes et sous l'autorité du directeur national chargé des aires protégées, il est responsable de l'ensemble de la mise en œuvre de la politique du parc et de la gestion des ressources. En interne, il peut être assisté par un conseil de direction de l'aire protégée selon le mode de management mise en place.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pilote et coordonne les actions conduites par le parc conformément aux objectifs de gestion ○ Pilote les réflexions préalables à l'élaboration des programmes d'activités annuels de l'aire protégée ○ Elabore des projets stratégiques et prospectifs et évalue leurs conditions de faisabilité et les soumet à sa hiérarchie ○ Est en charge du fonctionnement et des actions conduites par l'aire protégée ○ Est responsable de la cohérence, la légalité et la bonne exécution du budget. ○ Définit et met en œuvre, avec l'assistance d'autres agents, l'ensemble des actions relatives à la gestion du personnel (recrutement, gestion de carrière, régulation d'équipe, communication interne, formation, gestion des compétences, notations administratives, ...). ○ Assure les relations contractuelles avec différents partenaires pour la gestion et la valorisation des ressources de l'aire protégées (guides de chasse, guide de tourisme, guide de pêche, organisations villageoises riveraines,...) ○ Assure les relations du parc avec l'administration nationale, l'administration régionale et locale et avec différentes instances internationales chargées de la gestion des aires protégées ○ Participe à l'animation de la vie de réseaux d'aires protégées et des activités de jumelage avec d'autres aires protégées ○ Veille à la bonne organisation du secrétariat de l'aire protégée
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prend en charge ou soutient, de la conception à la mise en œuvre, certains dossiers sensibles ou sur lesquels il dispose d'une expertise particulière ○ Intervient dans des colloques, activités scientifiques et techniques (exemple : articles, publications, formation, ...) ○ Assure un rôle d'expertise pour le compte d'autres structures ○ Assure la communication de l'aire protégée en l'absence d'un chargé de communication

Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Management. ○ Aménagement et gestion des aires protégées terrestres et marines ○ Connaissance des politiques publiques locales et du droit des collectivités. ○ Comptabilité publique et marchés publics ○ Aménagement du territoire et développement durable ○ Connaissance de la faune et de son habitat ○ Suivi écologique, en inventaire des ressources terrestres et marines ○ Connaissance en gestion financière
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à argumenter et à négocier ○ Capacité à contrôler la pertinence, la cohérence et la conformité d'un dossier. ○ Capacité à anticiper, planifier et organiser le travail de l'équipe de l'aire protégée ○ Animation de réunion, prise de parole en public. ○ Capacité à convaincre ○ Capacité à faciliter l'expression d'autrui. ○ Capacité à aborder des situations de manière pluridisciplinaire et à comprendre le point de vue des experts. ○ Capacité à faciliter la créativité et à favoriser la mise en place d'actions innovantes. ○ Capacité à veiller aux équilibres budgétaires. ○ Capacité à la gestion simultanée de multiples dossiers.
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ecoute. ○ Médiation. ○ Mobilisation d'équipe et animation. ○ Esprit de synthèse. ○ Conceptualisation. ○ Diplomatie. ○ Aptitude physique au travail de brousse et aux sorties de terrain ○ Aptitude au travail en milieu marin et en zone humide ○ Aptitude aux plongées sous marine (le cas échéant)
Niveau de formation requis	Niveau ingénieur / mastère
Equipements de travail	<p>Tenue de brousse, tenue de bureau et de tenue de représentation</p> <p>Bureau équipé d'ordinateur, moyens de communication,...</p> <p>Equipement de plongées sous marine</p> <p>Véhicule tout terrain/ barque à moteur</p>

Appellations	Cadre chargé de « valorisation des ressources de l'aire protégée » Chef de division, chef de département, chef de section, chargé de mission... « ...valorisation des ressources de l'aire protégée »
Finalité	Met en œuvre, coordonne et impulse les actions visant la connaissance et la valorisation des ressources biologiques, historiques, culturelles, artistiques et techniques de l'aire protégée en vue de les faire mieux connaître aux habitants et aux touristes et de générer des revenus aux différents acteurs
Définition	Emploi alternant des activités de bureau pour la conception de projets, le traitement de dossiers,...et des activités de terrain pour le suivi des actions de valorisation. Cet emploi nécessite de ce fait une proximité et une collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les différentes options de valorisation des ressources de l'aire protégée.
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du directeur de l'aire protégée et en collaboration avec les autres chefs de service, le chef de service est responsable de la formulation d'une stratégie de valorisation des ressources de l'aire protégée par : <ul style="list-style-type: none"> ○ la chasse sportive, le cropping et la capture ○ le tourisme ○ la pêche
Activités constitutives	<p><u>En matière de chasse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fixe les quotas d'abattage annuels en fonction des effectifs des espèces de la population animale ○ Suit l'application du cahier des charges signé entre le guide de pêche et la direction de l'aire protégée ○ Met à disposition des pisteurs et porteurs au guide de chasse et aux chasseurs ○ Supervise le traitement de la viande de gibier à l'abattoir : mensurations, dépeçage, conservation, ... ○ Veille au suivi de la première préparation des trophées par le skinner ○ Etablit les certificats d'origine des trophées ○ Anime les comités villageois de gestion de la faune en collaboration avec le chargé de mission relations publiques ○ Elabore les bilans périodiques de l'activité de chasse <p><u>En matière de capture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La capture consiste à capturer des animaux de l'aire protégée en vue de leur transfert dans une autre aire. Elle répond à des exigences juridiques et techniques précises pour éviter des effets pervers tant dans l'aire protégée que dans la zone d'accueil. ○ Examine les dossiers des projets de capture soumis à l'aire protégée et évalue leur faisabilité ○ Monte les projets d'opérations de capture des animaux et les soumet à la direction de l'aire protégée ○ Organise les opérations de capture suivant les techniques appropriées ○ Veille au suivi de l'introduction des animaux capturés dans leur zone d'accueil en maintenant la communication avec la structure d'accueil ○ Etablit les bilans périodiques de la capture

<p>Activités constitutives</p>	<p><u>En matière de crouping</u> Le crouping consiste à la production de viande de gibier par suite d'abattage d'animaux sauvage. En matière de crouping, le chef de mission s'occupe des activités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Recherche la clientèle dans les centres de consommation et enregistre ses besoins ○ Fixe les quotas d'abattage en fonction de l'effectif des populations selon les espèces et en fonction des besoins des clients ○ Organise les opérations de tirs pour l'abattage des animaux (les tirs sont effectués par les agents de l'aire protégés et parfois avec l'appui de chasseurs locaux) ○ Donne les consignes de tirs à l'équipe constituée (sélection des mâles sub adultes, tirs sur les mâles en priorité,..) ○ Veille au traitement des animaux abattus à l'abattoir : mensurations, dépouillement, dépeçage, inspection sanitaire par vétérinaire,... ○ Valorise les sous produits (préparation de trophées,...) ○ Veille à la conservation de la viande (au congélateur) ○ Organise les expéditions de la viande aux clients <p><u>En matière de pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifie les plans d'eau à affecter à différents catégorie d'exploitants (guide de pêche, groupements de pêcheurs riverains, ...) ○ Suit l'application du cahier des charges signé entre le guide de pêche et la direction de l'aire protégée ○ Suit les pratiques de pêche sur le terrain ○ Appuie les pêcheurs riverains pour leur organisation en groupements ○ Tient les statistiques de pêches par type d'exploitant ○ Etablit le bilan annuel de l'activité de pêche <p><u>En matière de tourisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Veille à l'accueil et à l'hébergement des touristes au campement de l'aire protégée ○ Informe les touristes des conditions de visites touristiques ○ Organise les visites touristiques en fonction des circuits souhaités et des moyens de transport retenus par le touriste (véhicule, vélo, marche à pied) ○ Mise à disposition du touriste d'un guide quelque soit le moyen de transport utilisé, de jumelles, ... ○ Gère le campement touristique ○ Etablit le bilan de flux touristique <p>Pour toutes activités, le chargé de mission valorisation des ressources naturelles de l'aire protégée gère le personnel placé sous son autorité</p>
<p>Activités spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intervient dans des formations des agents, écogardes et éco guides ○ Met en œuvre et parfois gère les écomusées de l'aire protégée et les expositions ○ Encadre des stagiaires ○ Constitue une personne de référence pour l'ensemble des interlocuteurs désireux d'aller à la découverte de l'aire protégée

Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Management ○ Bonne connaissance du contexte historique et culturel local ○ Bonne connaissance des ressources de l'aire protégée (terrestre ou marine) et de leur évolution quantitative et qualitative ○ Droit des ressources forestières, faunique et halieutiques ○ Droit de la mer ○ Droit et éthique en tourisme
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Techniques de chasse ○ Techniques de capture ○ Techniques de conservation des produits de chasse ○ Techniques de pêche ○ Elaboration de cahier de charges ○ Capacités en communication écrite et orale ○ Capacités à intégrer et à faire face à de nombreuses actions en même temps ○ Etablissement de bilans techniques et financiers
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Curiosité ○ Capacité à travailler en équipe et en réseau ○ Qualités relationnelles et de diplomatie ○ Sens de l'esthétique ○ Originalité et créativité ○ Rigueur et organisation ○ Aptitude physique au travail de brousse et aux sorties de terrain ○ Aptitude aux traversées marines/fluviales en barques ○ Aptitude aux plongées sous marines
Niveau de formation requis	Niveau ingénieur/mastère
Equipements de travail	Tenue de brousse, tenue de bureau et de tenue de représentation Armement Bureau équipé d'ordinateur, moyens de communication, Véhicule tout terrain, Barque à moteur et équipement de navigation Equipement de plongées sous marine

Appellations	Cadre chargé d'aménagement / Chef de service, chef de division, chef de section,...
Finalité	Contribue à la mise en œuvre d'une politique concertée de gestion et de valorisation de l'espace et des paysages, éléments de l'identité et de la richesse patrimoniale du territoire.
Définition	Emploi qui comprend des phases d'élaboration de dispositif d'actions à partir d'une analyse des besoins de terrain et des orientations du parc ainsi que des temps de suivi de leur mise en œuvre sur le terrain.
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du directeur, il est autonome et responsable de la conception, la réalisation et l'évaluation des actions dans son domaine d'intervention. Il est amené à travailler en étroite collaboration avec des architectes, les services techniques de l'état, les entreprises et les bureaux d'étude dans le cadre de la politique de « faire faire », les autres services du parc.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aménage l'habitat de la faune par : <ul style="list-style-type: none"> - la matérialisation des zones affectées à la conservation et aux différentes filières d'exploitation; - l'ouverture et l'entretien des pistes principales périmétrales et secondaires; - le suivi et l'entretien des limites et des bornes; - la signalétique; - la construction de miradors et de sites de repos ou de pique-nique; - l'hydraulique faunique à travers la création, la réfection et l'entretien des points d'eaux; - la gestion des pâturages et des brûlis et des cultures perdues; - la création ou l'amélioration des salines... ○ A en charge l'aménagement des infrastructures et plages par : <ul style="list-style-type: none"> - la planification des nouvelles constructions; - l'entretien des différents bâtiments (bureaux, logements, campements, garage, abattoir, postes forestiers etc...); - l'entretien des plages en cas d'aires marines protégées valorisées au plan du tourisme et des loisirs - le ravitaillement en eau et la fourniture de l'électricité; - la salubrité du campement et l'embellissement du cadre de vie.
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Reboise certains sites, en collaboration avec les autres services du parc ○ Participe à la réalisation d'infrastructures dans les zones villageoises de chasse attenantes au parc: construction de pistes périmétrales, de boulis dans les villages ○ Formation des villageois sur l'aménagement (gestion du feu, aménagement de salines) ○ Participe aux activités d'inventaire faunique et floristique ○ Participe aux activités de lutte contre le braconnage et contres les pêches illicites ○ Fait appel aux techniciens pour la maintenance des équipements électriques, de plomberie, de forages
○ Compétences requises	

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance en génie forestier (infrastructures, matériaux de construction, engins de chantiers, ...) ○ Connaissance en SIG (maîtrise des cartes, repérages de sites à partir d'indications) ○ Connaissance de la sociologie rurale ○ Gestion de l'habitat de la faune et du pâturage ○ Aménagement du littoral ○ Aménagement de plages
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à manager des équipes de travail ○ Capacité à élaborer et budgétiser un programme d'activités ○ Capacité à gérer un marché de travaux en régie, à l'entreprise
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir beaucoup d'expérience de terrain ○ Savoir écouter ○ Etre observateur
Niveau de formation requis	Ingénieur /mastère

Appellations	Cadre chargé de « suivi écologique », Chef de division, chef de département, chef de section, chargé de mission... « ...suivi écologique »
Finalité	Met en œuvre, coordonne et impulse les actions visant la connaissance du potentiel des ressources biologiques de l'aire protégée et leurs tendances évolutives
Définition	Emploi de conception, de coordination et de suivi évaluation de la faune et de son habitat (flore et milieux) et de l'état général de l'environnement autour de l'aire protégée. Dans le cadre de sa mission, il développe des relations avec les partenaires concernés.
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du directeur de l'aire protégée et en collaboration avec les autres chargés de mission, le chargé de mission suivi écologique est responsable de la conception et de l'utilisation des outils et méthodes de suivi écologique, de l'interprétation des résultats du suivi écologique et de l'identification de thèmes de recherche utiles à l'approfondissement des connaissances sur les ressources et les tendances de leur dynamique
Activités constitutives	<p>Organise les inventaires périodiques de la faune dans l'aire protégée en menant les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prépare les projets d'inventaire périodique soumis au directeur ○ Mobilise les ressources humaines et matérielles nécessaires ○ Constitue les équipes d'inventaire ○ Assure la formation des membres des équipes ○ Dote les équipes des équipements nécessaires (GPS, jumelles, boussoles, carnets, fiches, radio,...) ○ Supervise le déploiement quotidien des équipes sur le terrain ○ Fait le point quotidien du déroulement de l'inventaire avec les chefs d'équipe en vue du traitement des difficultés et problèmes ○ Traite les données de l'inventaire ○ Tient les résultats des inventaires périodiques à la disposition des structures de l'aire protégées et des structures externes <p>Organise les inventaires floristiques périodiques sur la base des méthodes définis et suivant la démarche logique propre à ce type d'inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Traite les données de l'inventaire floristique ○ Collecte et traite les données climatiques (température, pluviométrie, vitesse du vent, ...) <p>Suit les dégâts causés par les animaux (notamment les éléphants ou hippopotames) dans les villages riverains. A cet effet, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conçoit des fiches de collecte de données sur les dégâts ○ Organise des tournées dans les villages riverains pour constater les dégâts ○ Centralise les données sur les dégâts ○ Etablit le rapport périodique sur les dégâts <p>Participe à l'élaboration des SIG et suit l'évolution des données</p> <p>Pilote les actions de reforestation à l'aide d'espèces locales dans l'aire du ranch par le reboisement artificiel ou la régénération naturelle assistée</p> <p>Veille au contrôle de l'état sanitaire des animaux et ressources halieutiques</p>
	Le chargé de service suivi écologique mène un certain nombre d'activités

<p>Activités spécifiques</p>	<p>spécifiques dont quelques unes sont citées ci-dessous. Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Entretient une coopération technique étroite avec l'ensemble des partenaires à la recherche et à la formation ○ Examine les demandes de stages et les projets de recherche, afin d'en juger la comptabilité avec les objectifs et la politique en matière de recherche de l'aire protégée; ○ Suit les études menées dans l'aire protégée et veille au respect des dispositions établies et agréées par les chercheurs; ○ Formule les préoccupations particulières nécessitant des travaux de recherche et d'études à confier à des étudiants, consultants ou chercheurs ○ Tient les résultats de la recherche à la disposition des demandeurs ○ Réalise des missions d'expertise et participe à la formulation des avis de l'aire protégée dans le cadre de la réalisation d'études d'impact environnemental et social ○ Planifie des formations et le recyclage du personnel et des partenaires villageois: ○ Veille à l'encadrement des stagiaires de l'aire protégée ○ Anime des sorties et voyages d'études orientés sur l'aire protégée ○ Assure l'animation d'un comité scientifique du parc – s'il y en a – dans son domaine de compétence
<p>Compétences requises</p>	
<p>Connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissances naturalistes, scientifiques, des pratiques et des acteurs de gestion des espaces naturels ○ Ecologie végétale et écologie des espèces de faune ○ Ecologie des zones côtières et marines ○ Les ressources naturelles de l'aire protégée (terrestre, côtière ou marine) ○ Méthode et outils de suivi écologique ○ Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'environnement institutionnel et des acteurs publics, privés et communautaires de gestion du parc ○ Droit des ressources naturelles / Droit de la mer
<p>Savoir faire techniques et relationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Techniques d'inventaire de la faune terrestre et marine ○ Techniques d'inventaire de la flore ○ Maîtrise de l'outil informatique (logiciels de bureautique et logiciels spécifiques de traitement de données d'inventaire de faune et de flore) ○ Gestion des équipes de travail, animation de réunions ○ Capacité à faire émerger des idées innovantes ○ Capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral
<p>Qualités et aptitudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation ○ Observation

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Esprit d'ouverture et de synthèse ○ Innovation ○ Travail en équipe ○ Aptitude physique aux travaux de terrain avec multiples déplacements ○ Aptitude aux traversées marines et fluviales en barque ○ Aptitude aux plongées sous marines
Niveau de formation requis	Niveau mastère/ ingénieur
Equipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tenue de brousse, tenue de bureau et de tenue ○ Bureau équipé d'ordinateur, moyens de communication, ○ Gilet de natation, barque à moteur ○ Véhicule tout terrain

Appellation	Cadre chargé de « la périphérie de l'aire protégée », Chef de service..., chef de division..., ...
Finalité	Le responsable de la périphérie de l'aire protégée pilote la stratégie de gestion participative (ou de co gestion) de l'aire protégée et des terroirs attenants en rapport avec les communautés riveraines.
Définition	Emploi de cadre et de terrain consistant à développer les relations entre l'aire protégée et les communautés riveraines dans une optique de gestion durable et mutuellement avantageuse des ressources naturelles et des autres ressources éco touristiques
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du conservateur du parc et en relation avec les autres acteurs du parc, le responsable de la périphérie conduit les activités induisant une participation responsable des communautés riveraines à la gestion de l'aire protégée et au développement des villages concernés
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pilote l'élaboration d'un programme annuel d'intervention dans la périphérie de l'aire protégée, tenant compte du plan d'aménagement et du plan de gestion. ○ Identifie et aide à l'organisation des organisations communautaires de base (OCB) en vue de leur participation efficace à la conservation et à la valorisation des ressources de l'aire protégée et de sa périphérie. ○ Met en place un cadre de concertation des OCB avec l'aire protégée (Comité Inter villageois de gestion de la périphérie de l'AP) en vue d'optimiser les interventions des communautés riverraines dans la gestion des activités et des ressources de l'aire protégée. ○ Sensibilise les communautés riveraines sur différents sujets liés à la gestion durable des ressources dans et en dehors de l'aire protégée ○ Aide à l'identification et à la formulation de micro projets d'intérêt communautaire ainsi qu'à la recherche de financement pour les activités génératrices de revenus (maraîchage, boutique de l'artisanat, riziculture, pépinière,...) ○ Appuie le Comité inter villageois dans l'identification et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel d'intérêt touristique (produits de l'artisanat, sites touristiques, valeurs culturelles son sacrées, histoire des ethnies et des villages,) et les possibilités de valorisation (circuits touristiques inter-villageois incluant des visites de sites, de paysages particuliers, de cérémonies locales, soirées récréatives villageoises,...) ○ Appui/conseils à la gestion des infrastructures d'accueil des touristes (campement d'hébergement, restaurant, ..) et des équipements de transports (barques à pagaies ou à moteur, calèches,...) ○ Contribue à la promotion de l'écotourisme dans les villages riverains (communication, meilleure formation des éco guides, prise en compte des potentialités locales par les autres acteurs du tourisme) ○ Appuie à l'identification des besoins en formation et montage des projets de formation ○ Pilote les procédures d'admission de nouveaux éco gardes

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Veille à l'harmonisation des interventions en relations avec d'autres partenaires de la périphérie (cas des hôteliers, ONG,...)
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Management des organisations communautaires ○ Sociologie rurale ○ Connaissance des enjeux des aires protégées et de leurs périphéries aux plans écologiques et socio économiques ○ Connaissance du tourisme et des enjeux de l'écotourisme ○ Animation et andragogie (éducation aux adultes) ○ Connaissance des théories sur le genre et l'équité
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à communiquer avec différents partenaires internes et externes ○ Capacités à animer des séances de travail et à parler en public, ○ Capacité à gérer des situations conflictuelles au sein des organisations et entre différents acteurs ○ Capacités à formuler des projets et à soutenir la recherche de financements ○ Conduite de barque à moteur ou sans moteur dans le cas des aires marines protégées ou de zones humides
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Communication et écoute d'autrui ○ Mobilisation d'équipe et animation. ○ Négociation ○ Ethique de l'écotourisme ○ Aptitude physique au travail de brousse et aux sorties de terrain ○ Aptitude aux plongées sous marine
Niveau de formation requis	Niveau ingénieur /mastère

Appellations	Chargé de communication et information sur les parcs, réserves et aires marines protégées
Finalité	Contribuer à une valorisation optimale des aires protégées, à la communication sur les potentialités des aires protégées d'une région donnée (pour la chasse, la pêche et ou l'écotourisme) par la diffusion d'informations cohérentes et adaptées dans leur forme et dans leur contenu aux publics visés.
Définition	Emploi centré sur la gestion la fourniture de l'information aux visiteurs, au grand public (national et international) et l'animation des canaux de communication tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'aire protégée (presse écrite, radio, télévision)
Autonomie et responsabilité	Le chargé d'information et de communication d'aires protégées (marines et terrestres) est placé sous la tutelle de la direction des parcs nationaux ou sous l'autorité d'un conservateur.
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assure, sous la responsabilité du conservateur ou du directeur des parcs nationaux, la réalisation de supports d'information à destination des différents publics cibles : proposition de sommaire, rédaction d'articles, mise en page, choix des illustrations, suivi de fabrication et

<p>Activités constitutives</p>	<p>choix des moyens de diffusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Met en œuvre la stratégie de communication de l'aire protégée et de sa périphérie en cohérence avec la stratégie nationale et veille au respect de la charte graphique dans l'ensemble des supports produits par le parc (document papier, signalétique, panneaux d'information). ○ Assure les relations avec la presse : rédige et met en forme l'information, la diffuse, prépare les dossiers de presse et participe à la réception des journalistes sur l'aire protégée. ○ Assiste les services pour l'élaboration des supports d'information liés aux actions (panneaux, plaquettes, ...) et pour l'organisation des points de presse. ○ Conçoit la communication événementielle : stratégie, supports et diffusion). ○ Gère la participation de l'aire protégée et de sa périphérie à des salons locaux ou nationaux. ○ Assure la diffusion externe de la documentation de l'aire protégée. ○ Assiste techniquement les agglomérations riveraines de l'aire protégée pour la réalisation de manifestations en partenariat avec celle-ci. ○ Évalue les retombées des actions de communication menées. ○ Gère les relations avec les organes de communication des partenaires (communes, provinces, région, structures privées, ...) ○ Assure l'animation d'un éco musée au profit des visiteurs à l'aide supports variés (planches de photos commentés, trophées, livres, brochures, films vidéo, ...) ○ Mène des actions d'éducation environnementale au profit des groupes demandeurs en milieu urbain ou rural
<p>Compétences requises</p>	
<p>Connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Communication écrite ○ Communication orale ○ Communication stratégique ○ Connaissance des aires protégées, de leur historique et de leurs principales ressources ○ Connaissances des principales ressources terrestres et marines des aires protégées et de leurs périphéries ○ Connaissance de la réglementation des aires protégées terrestres/marines ○ Connaissance des conditions d'accès aux aires protégées et de la périphérie ○ Droit de l'information et de la communication ○ Connaissance en marketing
<p>Savoir faire techniques et relationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à concevoir des supports d'information et de communication ○ Capacité à animer des séances d'information, de sensibilisation ○ Capacité relationnelle avec différents publics ○ Capacité à communiquer, parler en public ○ Capacité à manipuler des supports audio et audio visuels ○ Capacité à manipuler les TIC ○ Pratique administrative (correspondances, rapportage,..)
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aptitude à comprendre les systèmes de référence de ses

Qualités et aptitudes	<p>interlocuteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aptitude à s'adapter à des situations, des interlocuteurs et des thèmes très variés. ○ Etre ordonné, méthodique, disponible ○ Aptitude au travail en brousse, en zones humides et en milieu marin
Niveau de formation requis	Master en journalisme/Conseiller de presse et technique de l'information ayant une bonne connaissance des aires protégées, des enjeux de la gestion durable de ces aires.
Equipements de travail	Bureau équipé d'ordinateur, moyens de communication,... Véhicule tout terrain/barque à moteur

LES METIERS NIVEAU BAC+2

Appellations	Chargé de surveillance de l'aire protégée, chef de service, chef de section...
Finalité	Contribue à préserver la faune et la flore d'un site, en réalisant les opérations de surveillance et de protection de l'aire protégée
Définition	Emploi de terrain, centré sur la mise en œuvre de la stratégie de protection et de surveillance de l'aire protégée et de sa périphérie et des animaux qu'elle renferme contre les agressions multiformes (braconnage, pêche illégale, coupe illicite d'arbres, divagation d'animaux, ...)
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du conservateur/directeur de l'aire protégée, il met en œuvre la stratégie de protection et de surveillance de l'aire protégée, en rapport avec les agents/gardes placés sous son autorité et les bénévoles (pisteurs, écogardes, surveillants villageois,...).
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gère les opérations de patrouille et de surveillance de l'aire protégée <ul style="list-style-type: none"> - Répartit l'aire en zones de patrouille - Planifie les sorties - Organise les sorties: constituer les équipes de patrouille, mise à leur disposition des équipements et outils (les fiches de « rapport de patrouille » à remplir par les chefs d'équipe dès le retour de mission,...) ; - Dresse les procès verbaux de transaction - Exploite les fiches de sortie pour rédiger le rapport mensuel - Transmets les fiches et les rapports mensuels à l'administration (direction de l'aire protégée) ○ Supervise le dispositif de contrôle des mouvements de personnes à l'entrée principale de l'aire protégée ○ Fais tenir à jour le registre pour l'inscription des touristes ○ Tient les statistiques en récapitulant les effectifs de visites dans le rapport mensuel ○ Assure la protection de toutes personnes et des biens qui sont dans le parc, en s'appuyant sur des gardes, les écoguides pisteurs et écogardes ○ Gère les pisteurs/écogardes (organisation des patrouilles, des permanences,)
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance en gestion des ressources fauniques et halieutiques - Connaissance en droit des ressources naturelles/Droit de la mer - Connaissance en sociologie rurale
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de surveillance des aires protégées (terrestres, marines) - Capacité à utiliser un GPS et s'orienter en pleine forêt ou en pleine mer - Capacité à gérer des équipes de surveillance de jour comme de nuit - Capacité à communiquer à l'écrit et l'oral - Maniement de technologie de communication - Capacité à élaborer et tenir des rapports

Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none">- Etre disponible- Etre courtois- Organisation, rigueur, travail en équipe- Discrétion, respect de la confidentialité- Aptitudes militaires- Aptitude au commandement- Aptitude au travail de terrain en milieu forestier et en milieu marin- Aptitude aux plongées sous marine et aux traversées en barque
Niveau de formation requis	BTS ou Agent technique (BEP) avec expérience

Appellations	Chef de poste, Agent technique forestier ou des parcs nationaux chargé de la surveillance d'une aire classée et/ ou de terroirs villageois de chasse
Finalité	Contribue à la valorisation de modes de gestion respectueux du milieu et des espèces, par une bonne exploitation des ressources naturelles dans un but de conservation du milieu et des paysages.
Définition	Emploi de terrain, nécessitant proximité et collaboration avec l'ensemble des partenaires locaux.
Autonomie et responsabilité	Sous la responsabilité du chargé de la surveillance ou de la périphérie, il est responsable de la surveillance d'une partie de l'aire protégée et de la collaboration avec les villages riverains. Il dispose d'une grande autonomie et dirige les activités de son poste, avec la collaboration d'agents placés sous son autorité.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assure l'appui-conseil de son équipe aux populations : organisation en groupement villageois de chasse et bois de chauffe, reboisement, formation des populations sur les thèmes tel que la production de plants. ○ Surveille l'aire protégée et les zones d'intérêt cynégétiques (zone villageoise de chasse, aires classées) : <ul style="list-style-type: none"> - appui au nettoyage des pistes, surveillance des zones sous son domaine de compétence (circulation, mutilation,...), - remplissage des fiches pour le suivi écologique : suivi des points d'eau, d'espèces animales de la zone, inventaire floristique ; ○ Participe à l'application de la réglementation dans le domaine de la foresterie : police forestière, contrôle routier, mesures coercitives ○ Délivre les permis (coupe du bois, chasse, circulation) ○ Rédige les procès verbaux ○ Rédige les fiches de soumission de transaction ○ Réceptionne et classe le courrier ○ Organise la surveillance des zones d'intérêt cynégétiques : <ul style="list-style-type: none"> - Constituer l'équipe de surveillance - Vérifier leur équipement (armement, moyens de déplacement (vélos), vivres) - Dirige l'équipe de surveillance sur le terrain
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissances des espèces de faune et de leurs mœurs ○ Connaissance du terrain ○ Connaissance des textes juridiques régissant la chasse, la pêche et le tourisme.
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Techniques de surveillance ○ Technique de lutte antibraconnage et de lutte contre la pêche illégale ○ Technique de lutte contre les feux de brousse ○ Manier les armes ○ Réaliser des mensurations ○ Rendre compte par écrit des actions menées sur le terrain
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Etre courtois - Aptitudes physiques au travail de terrain/ Aptitude aux plongées sous marines
Niveau de formation requis	BTS ou Agent technique des eaux et forêts/parc nationaux

Appellations	Garde de parcs nationaux /agent forestier de poste chargé de la surveillance d'une aire classée et d'appui aux communautés riveraines
Finalité	Contribue à la valorisation de modes de gestion respectueux du milieu et des espèces, par une bonne exploitation des ressources naturelles dans un but de conservation du milieu et des paysages.
Définition	Emploi de terrain, nécessitant proximité et collaboration avec l'ensemble des partenaires locaux.
Autonomie et responsabilité	Sous la responsabilité d'un chef d'unité de protection et de conservation des ressources naturelles, il est responsable du suivi et de la gestion d'une zone d'intérêt cynégétique. Dispose d'une grande autonomie dans son travail quotidien. Emploi exercé principalement en extérieur, dans une situation souvent isolée, et demandant une importante disponibilité
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> - Assure l'appui-conseil aux populations : organisation en groupement villageois de chasse et bois de chauffe, reboisement, formation des populations sur les thèmes tel que la production de plants. - Protège les zones d'intérêt cynégétiques (zone villageoise de chasse, aires classées) : <ul style="list-style-type: none"> o appui au nettoyage des pistes, surveillance des zones sous son domaine de compétence (circulation, mutilation,...), o remplissage des fiches pour le suivi écologique : suivi des points d'eau, d'espèces animales de la zone, inventaire floristique ; - Participe à l'application de la réglementation dans le domaine de la foresterie : police forestière, contrôle routier, mesures coercitives - Délivre les permis (coupe du bois, chasse, circulation) - Rédige les procès verbaux - Rédige les fiches de soumission de transaction - Réceptionne et classe le courrier - Organise la surveillance des zones d'intérêt cynégétiques : <ul style="list-style-type: none"> o Constituer l'équipe de surveillance o Vérifier leur équipement (armement, moyens de déplacement (vélos), vivres o Dirige l'équipe de surveillance sur le terrain
Activités spécifiques	
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des espèces de faune et de leurs mœurs - Connaissance du terrain - Connaissance des textes juridiques régissant la chasse
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de surveillance - Technique de lutte antibraconnage - Technique de lutte contre les feux de brousse - Manier les armes - Réaliser des mensurations - Conduite de barque à moteur ou à pagaie / Plongés sous marine
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Etre courtois - Capacité d'écoute - Aptitudes physiques au travail de terrain
Niveau de formation requis	Agent des eaux et forêts ou garde des parcs nationaux (agent d'agriculture ou de l'élevage ou agent d'animation reversé relevant du corps des GPN)

Appellations	Agent chargé d'aménagement
Finalité	Contribue à la mise en œuvre d'une politique concertée de gestion et de valorisation de l'espace et des paysages, éléments de l'identité et de la richesse patrimoniale du territoire.
Définition	Emploi centré sur l'exécution des travaux d'aménagement de l'habitat de la faune.
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du chef de service aménagements, il est responsable de la réalisation ou du suivi des actions dans son domaine d'intervention. Il est amené à travailler en étroite collaboration avec des architectes, les services techniques de l'état, les entreprises et les bureaux d'étude dans le cadre de la politique de « faire faire », les autres services du parc.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> - Exécute les travaux d'aménagement de l'habitat de la faune par : <ul style="list-style-type: none"> o la matérialisation des zones affectées à la conservation et aux différentes filières d'exploitation; o l'ouverture et l'entretien des pistes principales périmétrales et secondaires; o le suivi et l'entretien des limites et des bornes; o la signalétique; o la construction de miradors et de sites de repos ou de pique-nique; o l'hydraulique faunique à travers la création, la réfection et l'entretien des points d'eaux; o la gestion des pâturages et des brûlis et des cultures perdues; o la création ou l'amélioration des salines... - exécute les travaux d'entretien des infrastructures d'accueil par : <ul style="list-style-type: none"> o l'entretien des différents bâtiments (bureaux, logements, campements, garage, abattoir, postes forestiers etc...); o le ravitaillement en eau et la fourniture de l'électricité; o les travaux de salubrité du campement et d'embellissement du cadre de vie.
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Organise les travaux de reboisement de certains sites, en collaboration avec les autres services du parc - Participe à la réalisation d'infrastructures dans les zones villageoises de chasse attenantes au parc: construction de pistes périmétrales, de boulis dans les villages - Participe aux activités d'inventaire faunique et floristique - Participe aux activités de lutte contre le braconnage - Fait appel aux techniciens pour la maintenance des équipements et infrastructures du campement : bâtiments, électricité, plomberie, forages

Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance en génie forestier (technologie de la construction, matériaux de construction, engins de chantiers, ...) - Connaissance en SIG (maîtrise des cartes, repérages de sites à partir d'indications)
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et contrôler des travaux d'aménagement - Lire des plans de dessin technique
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir beaucoup d'expérience de terrain - Savoir écouter - Etre rigoureux
Niveau de formation requis	Assistant des eaux et forêts + expérience

EMPLOIS NIVEAU BEPC OU CAP

Appellations	Agent chargé de valorisation des ressources, Chef de cellule, chef de bureau,...
Finalité	Contribue à la valorisation des ressources fauniques de l'aire protégée et des zones d'intérêt cynégétique
Définition	Emploi terrain centré sur l'exécution de travaux relatifs au déroulement des activités de chasse, de capture des animaux et de croqing
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du chef de service valorisation des ressources, le chargé de chasse, capture et croqing est responsable de la garde et de l'entretien des équipements de chasse, capture et croqing, de leur mise à disposition pour les utilisateurs internes et externes à l'aire protégée et assure le suivi quotidien du déroulement de ces activités
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fait le rangement des équipements de chasse, croqing et capture aux endroits spécifiques ○ Entretien les équipements ○ Met les équipements à la disposition des utilisateurs ○ Note les bilans quotidiens des expéditions de chasse, de croqing et de capture ○ Enregistre les commandes de viande de gibier et établit le bilan ○ Vérifie les conditions de conservation de la viande de gibier ○ Assure le suivi du conditionnement et de la livraison/enlèvement de la viande de gibier aux clients ○ Participe aux opérations de capture et d'abattage des animaux dans le cadre du croqing ○ Enregistre les données de mensurations faites sur les animaux abattus ou capturés ○ Encadre les comités villageois de gestion de la faune ○ Exécute différentes tâches confiées par sa hiérarchie
Compétences requises	
Connaissances	Connaissance des objectifs et missions de l'aire protégée Connaissance des options de valorisation et de leurs fondements Connaissance de la faune Connaissance des conditions juridiques d'exercice des activités de chasse, croqing et capture Connaissance des règles de sécurité à observer pendant la conduite des opérations
Savoir faire techniques et relationnels	Techniques de rabattage des animaux Techniques de capture Techniques de conservation des produits de chasse Entretien des équipements de chasse, capture et croqing Rendre compte des tâches exécutées
Qualités et aptitudes	Aptitude physique à travailler en brousse et aux sorties de terrain Sens relationnel Etre ordonné
Niveau de formation requis	Niveau BEP (BEP + 2 années)
Equipements de travail	Tenue de brousse, tenue de bureau Moyens de communication, Moto de terrain

Appellations	Agent comptable des parcs nationaux
Finalité	Contribuer à la gestion des ressources matérielles et financières liées dans le cadre des activités de l'aire protégées
Définition	Emploi centré sur la comptabilité matière et la tenue de la régie de recettes liées à la valorisation des ressources de l'aire protégée
Autonomie et responsabilité	L'agent comptable de parcs nationaux est un garde des parcs nationaux formé à la comptabilité. Placé sous la tutelle administrative du conservateur, il est responsable des engagements de dépenses après approbation par le conservateur. Il est également responsable de la régie de recettes de l'aire protégée.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elabore le projet de budget annuel de l'aire protégée ○ Engage les dépenses après approbation du conservateur ○ Approvisionne l'administration de l'aire protégée en équipements divers et fournitures de bureau ○ Gère les stocks d'aliments pour les animaux ○ Tient le registre des biens mobiliers et immobiliers de l'aire protégée ○ Vend les tickets de visite de l'aire protégée ○ Tient la régie de recettes ○ Fait les versements mensuels des recettes au service régional du Trésor ○ Rédige les rapports financiers
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance en comptabilité publique ○ Connaissance de la déontologie de l'emploi de comptable gestionnaire ○ Connaissance des aires protégées, de leurs principales ressources ○ Connaissance de la réglementation des aires protégées ○ Connaissance des conditions d'accès aux aires protégées
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à élaborer des budgets respectant la nomenclature nationale ○ Capacité à tenir des documents comptables ○ Capacité à établir des bilans financiers ○ Capacité à élaborer des rapports financiers périodiques
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre rigoureux et vigilants dans la tenue des comptes financiers ○ Courtoisie vis-à-vis des visiteurs/clients ○ Etre ordonné, méthodique ○ Aptitude au travail en brousse
Niveau de formation requis	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation de niveau CAP en comptabilité

Appellation	Infirmier des parcs nationaux
Finalité	S'occuper des problèmes de santé des personnels affectés dans les aires protégées et contribuer à consolider les relations entre l'aire protégée et les communautés riveraines par la fourniture de l'assistance sanitaire
Définition	Agent technique des parcs nationaux formé au métier d'infirmier. Métier de brousse requérant donc à la fois une vocation pour le travail dans les aires protégées et pour l'assistance sanitaire au sens large au personnel et aux populations locales
Autonomie et responsabilité	L'infirmier des parcs nationaux est responsable de la gestion des problèmes de santé du personnel du parc d'affectation et des communautés riveraines au parc. Il traite les cas relevant de ses compétences techniques et décide de l'évacuation des cas nécessitant l'intervention d'un médecin vers le centre médical le plus proche.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fait les consultations sanitaires du personnel civil et paramilitaire du parc, des visiteurs et touristes ○ Fait les consultations sanitaires des patients provenant des villages riverains à l'aire protégée, soit sur place, soit en faisant des tournées dans les villages ○ Gère une petite pharmacie de médicaments essentiels et génériques et pratique des prix sociaux ○ Fait les vaccinations du personnel et des membres des communautés riveraines contre les huit maladies à déclaration obligatoire (rougeole, fièvre jaune, poliomyélite, diphtérie, méningite, hépatite A, tétanos, coqueluche) ○ Assure les consultations prénatales ○ Assiste les femmes pour les accouchements et fait le suivi post natal ○ Fait la surveillance des maladies liées à l'eau (bilharziose, syphilis, ..) et fait l'alerte à la hiérarchie lorsque le nombre de cas est élevé en temps réduit (5 à 6 cas en une semaine) ○ Forme des agents de santé communautaire pour l'assistant dans son travail ○ Sensibilise les populations sur des thèmes variés (les épidémies, la vaccination,...) ○ Rédige les rapports d'activités périodiques de l'infirmierie
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance en médecine générale ○ Connaissance en médecine préventive ○ Connaissance en traumatologie pour premiers secours ○ Connaissance hygiène et assainissement ○ Connaissance en surveillance épidémiologique ○ Connaissance en santé de la reproduction ○ Connaissance en médecine du travail ○ Connaissance en santé communautaire

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des problèmes sanitaires du milieu ○ Connaissance en nutrition ○ Connaissance des infections sexuellement transmissibles et SIDA ○ Connaissance des médicaments essentiels et génériques ○ Connaissance en formalités administratives
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à faire le diagnostic des maladies courantes ○ Capacité à mettre en observation les malades ○ Capacité à prescrire des ordonnances ○ Capacités à faire des soins infirmiers (piqûres, perfusion, soigner des blessures, placer une sonde naso-buccale ou urinaire, ...). ○ Capacités à faire la prévention des maladies infectieuses par la vaccination ○ Capacités à gérer des épidémies locales ○ Capacités à faire le diagnostic des maladies opportunistes liées au VIH ○ Capacités en faire la récupération nutritionnelle ○ Capacités à gérer des stocks de pharmacie de l'infirmierie ○ Capacités à former des agents de santé communautaire ○ Capacités à animer des séances de sensibilisation ○ Capacités à remplir les formalités administratives (tenue de statistiques, rédaction de rapports médicaux, fiches techniques d'évacuation,...)
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir une motivation intrinsèque pour le métier d'infirmier et du travail dans les parcs nationaux ○ Avoir une bonne moralité ○ Etre respectueux du secret médical
Niveau de formation requis	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agent technique des parcs nationaux ○ Formation d'infirmier d'Etat
Equipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> ○ Local servant d'infirmierie ○ Equipements d'une infirmerie ○ Moyens de déplacement (pour tournées dans les villages)

Appellation	Surveillant villageois, éco garde
Finalité	Contribuer à la protection de l'aire protégée contre les différentes formes de pressions et de menaces dont elle fait l'objet
Définition	Emploi de terrain consistant à faire des patrouilles de surveillance dans l'aire protégée et dans les zones d'intérêt cynégétique pour appréhender les personnes en situation d'infraction et empêcher les actions de dégradation des ressources de la zone d'intervention.
Autonomie et responsabilité	Le surveillant villageois travaille sous la supervision d'un chef de patrouille à qui il rend compte des résultats de ses activités et en collaboration avec les agents des Eaux et Forêts de la zone concernée
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entretient une étroite collaboration avec les Agents forestiers et des parcs nationaux. ○ Participe à des patrouilles de surveillance diurnes ○ S'informe et prend connaissance du contenu du programme d'activités auprès de son chef d'équipe/ ou président de GIE ○ Prend soin du matériel mis à sa disposition lors des patrouilles (tenue, rangers, bicyclette). ○ Identifie dans l'aire protégée et dans les terroirs attenants, les pistes et entrées réalisées par les braconniers, agriculteurs, chercheurs de produits forestiers secondaires et toute autre activité illégale ○ Réalise des embuscades pour appréhender les délinquants. ○ Transfère les délinquants appréhendés à l'autorité compétente ○ Prend part aux inventaires pédestres de la faune ○ Prend toutes initiatives pour assurer les travaux d'entretien courant des infrastructures dans l'aire protégée (Pistes, panneaux, radiers, etc.) <p><u>Pour le chef d'équipe</u>, en plus des capacités ci-dessus, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organise des patrouilles, sait donner des ordres et les faire exécuter ○ Rédige un rapport de patrouille après la mission ○ Remplit les fiches de relevés de données pendant une mission (coordonnées, indices, etc.).
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance de la réglementation en matière de chasse et de forêt ○ Connaissance de l'importance et de l'intérêt de l'aire protégée pour la communauté locale, nationale et internationale ○ Connaissance des conséquences des pratiques néfastes sur l'aire protégée (braconnage, pâturage illégal, coupe illégale du bois,...) et des fondements de son métier de surveillant villageois ○ Connaissance du règlement de discipline de son métier
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à s'orienter à l'aide d'un GPS ○ Capacités à appliquer les techniques de patrouilles (formations, progressions, embuscades), ○ Capacité à manier et entretenir en toute sécurité un fusil de calibre 12
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre originaire du terroir (autochtones ou allogènes). ○ Etre de bonne moralité.

Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre en bonne santé (visite médicale exigée). ○ Avoir une bonne constitution physique. ○ Etre calme vis des contrevenants, et avoir une attitude de self-control permanent ○ Etre âgé de 20 à 45 ans. ○ Etre de sexe masculin.
Niveau de formation requis	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réussir un test d'épreuves physique et répondre à une série de questions ciblées (pour le surveillant villageois) ○ Savoir lire et écrire en français (en plus pour les chefs d'équipe)
Equipements de travail	<p>Tenue de brousse, rangers Armement : fusil de calibre 12 Bicyclette Musette, gourde,</p>

3.3.2. Les métiers de la valorisation des ressources des aires protégées

3.3.2.1. Les métiers de la chasse

- 1. Concessionnaire/amodiataire de zone de chasse**
2. Guide de chasse
3. Skinner
4. Pisteur

Appellations	Concessionnaire de zone de chasse / Amodiataire de zone cynégétique
Finalité	Participer à assurer durablement la protection, la gestion et le développement faunique et floristique du territoire.
Définition	En externe, le métier de concessionnaire est essentiellement orienté vers des missions d'information et de recherche de clientèle pour ses campagnes de chasse. En interne, il gère l'ensemble des ressources (financières, humaines, techniques, moyens matériels ...) et veille à la bonne réalisation des actions d'aménagement de la zone et de valorisation des ressources, conformément aux closes du contrat qui le lie à l'Etat
Autonomie et responsabilité	Le concessionnaire de zone de chasse est responsable de l'ensemble des activités d'aménagement de sa zone, de la préparation et de la conduite des campagnes de valorisation des ressources de la zone (par la chasse sportive, le tourisme de vision, la pêche,...) conformément aux textes juridiques, ainsi que de gestion du personnel : guides, pisteurs, skiners, autres employés de la concession
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> - Aménage la zone de la concession <ul style="list-style-type: none"> o Répartit de façon équilibrée le domaine en plusieurs zones de chasse o Réalise les infrastructures de la zone : hôtellerie, infrastructures (pistes, points d'eau, salines, ...), afin de faciliter les activités de surveillance, d'observation, d'accès à la chasse, de circulation, d'inventaire de la faune o Elabore un plan de brûlis (feux précoces) : organise la concession de telle sorte qu'à tout moment les animaux disposent de repousses fraîches o Construit les postes de surveillance (bâtiments construits aux alentours de la concession pour permettre aux pisteurs de s'abriter le cas échéant - Assure le suivi écologique de la zone : <ul style="list-style-type: none"> o Connaître le comportement faunique o Connaître l'évolution de la faune : évolution de la population, les comportements des animaux o Suivre l'habitat de la faune - Surveillance de la zone concédée, par la mise à disposition du service de la direction régionale chargée de cette surveillance, de ses pisteurs dont il assure la charge salariale - Exploite la concession : <ul style="list-style-type: none"> o Gestion des infrastructures d'accueil : hébergement, restauration, badges, panneaux d'indication o Acquiert et gère le matériel : véhicules, hors-bord, radios, groupes électrogènes, ... o Gère l'activité de chasse et de pêche: exécution du plan de tir, veiller à une bonne gestion du quota par le guide et les chasseurs, tourisme de vision o Met en œuvre l'offre du concessionnaire : accueille les clients à l'aéroport, sort les armes de la douane, les héberge en ville et les transfère à la concession de chasse, met le client en

	<p>conformité avec l'administration, réalise avec le client des essais de tir pour apprécier son adresse, l'état de son arme, apprête le véhicule de chasse et l'approvisionne en carburant, met à disposition le guide de chasse et les pisteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Gère le personnel de la concession : hôteliers, chauffeurs et mécaniciens du parc automobile, guides, pisteurs, skippers ○ Gère le campement
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Veille à l'expédition des trophées des clients à un taxidermiste en les mettant en relation avec un transitaire ○ Participe aux réunions de concertation organisées avec les populations riveraines ○ Participe aux salons de chasse et de tourisme organisés dans divers pays d'origine de ses clients (Europe et Amérique notamment) ○ Participe aux actions de sensibilisation des populations riveraines de la concession pour la protection de leur terroir ○ Rédige des rapports annuels de fin de campagne ○ Assure un appui social par des aides aux populations villageoises riveraines
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des espèces de faune, de leurs mœurs et habitudes - Connaissance en gestion de la faune - Connaissance en génie forestier - Connaissance des textes et lois relatifs à la faune et la nature - Connaissances en gestion (ressources humaines, finances, parc de matériels,...) - Connaissance de la sociologie rurale - Management - Droit des collectivités locales
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir des relations de travail avec les populations locales, les agences de voyage (recherche/accueil des clients), les rabatteurs de clients ; - Participer à des foires en Europe (France, Belgique, Allemagne...) - Réaliser le marketing, la publicité dans des revues - Créer et entretenir un site Web ; - Gérer l'hôtellerie (hébergement, nourriture, tranquillité des clients) - Gérer des contrats de prestation - Négocier et passer des contrats - Utiliser la boussole, le GPS - Avoir le sens de l'orientation
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir de l'amour et de la sensibilité par rapport à la nature - Capacité d'écoute - Diplomatie

Appellation	Guide de chasse
Finalité	Participe à la valorisation des ressources cynégétiques de l'aire protégée par la recherche de clients (chasseurs) et par leur accompagnement pour une activité de chasse en phase avec la politique et les textes juridiques en vigueur
Définition	Métier portant d'une part sur la recherche - dans les pays d'origine des chasseurs en occident - de clients intéressés à des expéditions de chasse et d'autre part, sur la préparation des chasseurs et leur accompagnement tout au long des expéditions dans l'aire protégée. Dans bien de cas, les guides locaux (nationaux africains) s'occupent de la partie terrain portant sur la préparation et l'accompagnement des chasseurs dans les expéditions de chasse. Dans ce cas, l'activité de recherche de clients est faite par le gestionnaire de l'aire protégée
Autonomie et responsabilité	En relation contractuelle d'une part avec l'autorité publique ou privée chargée de l'administration de l'aire protégée, il est autonome dans la recherche des clients et responsable de l'organisation des expéditions de chasse sur le terrain, y compris de la sécurité des chasseurs pendant les dites expéditions.
Activités constitutives	Dans les pays d'origine des clients « chasseurs » : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recherche de clients dans les pays d'origine par la vente de séjours au moyen de : <ul style="list-style-type: none"> - participations à des salons de chasse et de tourisme organisés dans les pays occidentaux ; - relations d'affaires avec des agences de voyage et de tourisme ; - valorisation des relations avec les anciens clients - Technologies de l'Information et de la Communication (site internet notamment, courrier électronique) ○ Accueil des clients à leur arrivée à l'aéroport ○ Aide aux formalités de sortie des armes des chasseurs en rapport avec un transitaire ○ Héberge le chasseur dans un hôtel s'il y a lieu, avant le voyage sur le site de l'aire protégée et assure son voyage de la ville d'accueil à l'aire protégée ○ Héberge le chasseur au campement selon la qualité de la chambre convenue ○ Informe le chasseur du déroulement global de son séjour et des conditions générales de l'exercice de la chasse et recueille ses attentes, vœux et priorités ○ Prépare le chasseur sur le terrain à l'expédition de chasse par : <ul style="list-style-type: none"> - la vérification de la fonctionnalité de ses armes - l'adresse du chasseur par des essais de tirs sur une cible fixe - la vérification de l'endurance physique du chasseur pour s'assurer qu'il peut tenir pendant plusieurs heures à pieds en pleine brousse - la découverte de la brousse par le chasseur - la motivation du chasseur en lui racontant comment les parties chasses sont passionnantes même si parfois elles sont endurantes - les conseils de sécurité au cours de l'expédition de chasse, tant en ce qui concerne la tenue des armes que la gestion de l'agressivité

	<p>de certains animaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduit l'expédition de chasse sur le terrain en fonction des espèces que le chasseur souhaite abattre ○ Assume la responsabilité de chef d'équipe au cours de l'expédition de chasse, l'équipe comprenant le chasseur, un pisteur, un porteur et lui-même ○ Apprécie les animaux susceptibles d'être abattus lorsque l'équipe en aperçoit et identifie l'individu à abattre ○ Donne au chasseur l'ordre de tirer sur l'animal qui répond aux critères réglementaires et à ses attentes ○ Assure une bonne présentation de l'animal abattu (nettoyage des parties ensanglantées, cache du sang versé au sol,..) ○ Prend des photographies du chasseur et de la bête abattue ○ Fait les louanges du chasseur face à l'exploit qu'il vient de réussir ○ Pilote la recherche de l'animal s'il est blessé et pas encore mort ○ Assure la sécurité du chasseur pendant toute l'expédition de chasse ○ Met fin à l'expédition de chasse par : <ul style="list-style-type: none"> - le chargement de l'animal abattu dans la voiture par le porteur (ou toute l'équipe s'il le faut) et le retour au campement - le retour de l'équipe au campement lorsqu'il constate que le chasseur est mal en point (il ressent des malaises, il n'est pas en mesure de poursuivre la partie) ○ Informe le service forestier du résultat de l'expédition, pour permettre la prise des mensurations de l'animal abattu ○ Veille à la première préparation du trophée par le skinner ○ Emballe les trophées dans des caisses appropriées en vue de leur expédition à un taxidermiste ○ Assure, en fin de saison de chasse et en rapport avec un transitaire, l'expédition des trophées à un taxidermiste en occident
Activités spécifiques	
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des espèces de faune et de leur habitat ○ Connaissance de la biologie des espèces ○ Connaissance des mœurs et habitudes des principales espèces exploitées ○ Connaissance des textes juridiques nationaux et internationaux régissant la gestion de la faune et son habitat
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maniement des armes de chasse (entretien, sécurisation, tirs,...) ○ Sécurité en expédition de chasse ○ Manipulation des outils d'orientation (GPS, boussole,..) ○ Techniques de marketing, relations publiques ○ Management des clients et des équipes de travail ○ Tenue d'un compte d'exploitation
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Communicateur ○ Aptitude aux épreuves physiques en brousse, à la nage ○ Avoir de bons réflexes ○ Garder son sang froid face aux situations délicates
Niveau de	<ul style="list-style-type: none"> ○ Savoir lire et écrire dans les langues officielles des pays d'origine des clients (français, anglais,) et dans la langue du pays d'accueil

formation requis	<ul style="list-style-type: none">○ Ouverture d'esprit○ Expérience en matière de chasse
Equipement de travail	Tenue de brousse Equipements de communication (radio de type talkie-walkie, téléphone satellite, ..) Jumelles Véhicule de chasse type pick up, Fusil de chasse

Appellation	Skinner
Finalité	Participe à la valorisation des ressources cynégétiques par le conditionnement des trophées en vue de leur expédition dans des ateliers de taxidermie
Définition	Métier pratique consistant à faire une première préparation des trophées en cape ou en carcasse et à assurer leur conservation avant l'expédition à un taxidermiste
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du guide de chasse, le skinner est responsable de la qualité de la première préparation des trophées selon les attentes des chasseurs ayant abattu les animaux (cape ou carcasse)
Activités constitutives	<p>Enregistrement de l'attente du client (trophée en cape ou en massacre) <u>Si le trophée voulu est une cape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépèce l'animal jusqu'au niveau du tronc ○ Dépouille la partie antérieure de l'animal allant du garrot au museau, suivant une ligne droite ○ Nettoie la peau pour la débarrasser de la présence de tout morceau de chair ○ Lave la peau avec de l'eau et du savon ○ Enduit la peau lavée de sel gemme et la sèche au soleil pendant 3 jours ○ Désinfecte la peau séchée pour éviter toute attaque par des insectes divers et autres parasites ○ Plie la peau afin qu'elle ne soit pas encombrante ○ Range la peau pliée au magasin <p>Parallèlement au traitement de la peau, le skinner veille au traitement de la tête de l'animal abattue par les tâches ci-dessous</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fait bouillir la tête pour la débarrasser de tout morceau de viande ○ Sèche les os de la tête au soleil ○ Désinfecte le squelette de la tête ○ Etiquette la tête ainsi transformée (Numéro, références chasseur ayant abattu l'animal, date, mensurations utiles,...) ○ La range au magasin à côté de la peau correspondante <p><u>Si le trophée voulu est un « massacre », le skinner procède aux tâches ci-dessous :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépèce l'animal et coupe la tête ○ Enlève la peau ○ Fait bouillir la tête pour la débarrasser de tout morceau de chair ○ Nettoie le crâne pour la rendre bien propre ○ Sèche le crâne pendant 2 à 3 jours ○ Désinfecte le crâne ○ Etiquette le « massacre » ○ Range au magasin des trophées
Activités spécifiques	Remplit le rôle de boucher pour le dépouillement, le dépeçage et la coupe des parties de l'animal revenant au chasseur ou à l'administration de l'aire protégée Peut remplir le métier de taxidermiste en cas de longue expérience et de dotation des équipements et produits utiles

Compétences requises	
Connaissances	<p>Les qualités d'un bon trophée en cape ou en massacre</p> <p>Les conditions de première préparation des trophées en cape ou en massacre et suivant les espèces et la catégorie animale (mammifère, oiseau, ...)</p> <p>Les produits de désinfection</p>
Savoir faire techniques et relationnels	<p>Technique de dépeçage</p> <p>Technique de dépouillement</p> <p>Techniques de traitement des trophées de première préparation</p> <p>Désinfection</p> <p>Étiquetage des trophées</p>
Qualités et aptitudes	<p>Être méticuleux dans la conduite des tâches de traitement des trophées</p> <p>Être ordonné dans l'étiquetage et le rangement</p>
Niveau de formation requis	<p>Aptitude à parler et à lire dans la langue officielle</p> <p>Expérience par la pratique après apprentissage par formation continue suivie de sessions de recyclage par un taxidermiste officiel</p>
Equipements de travail	<p>Palan pour suspendre l'animal et le dépecer</p> <p>Mètre ruban pour mensurations</p> <p>Marmite de grande taille (fut vide coupée en son milieu) pour faire bouillir les parties utiles</p> <p>Couteau pour dépecer</p> <p>Table pour étalage des produits à sécher au soleil</p> <p>Gants</p> <p>Produits désinfectants</p> <p>Tenue de travail : une blouse de travail</p>

Appellations	Pisteur
Finalité	Contribue à la valorisation de la faune par sa participation aux expéditions de chasse et à la protection des ressources de l'aire protégée
Définition	Emploi de terrain, centré sur l'accompagnement des guides et des chasseurs et sur la surveillance de l'aire protégée
Autonomie et responsabilité	Sous l'autorité du guide de chasse, exécute des tâches de pistage et de recherche des animaux blessés. Sous l'autorité d'un agent des Eaux et Forêts ou d'un chef d'équipe, effectue des patrouilles de surveillance de l'aire protégée
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> - Participe aux séances de préparation des chasseurs (essais de tirs) - Assure le pistage des animaux par l'identification des traces fraîches et leur suit dans la zone de chasse, lors des expéditions de chasse en compagnie du guide de chasse et du chasseur - Recherche les animaux blessés au cours de l'expédition de chasse - Assure en équipe la surveillance de l'aire protégée à travers et sous l'organisation d'un agent des Eaux et Forêts. Dans ce cadre, il : <ul style="list-style-type: none"> o Prépare son départ en patrouille en apprêtant son vélo, son fusil, sa nourriture, et autres petits équipements nécessaires o Effectue en équipe des patrouilles diurnes et des patrouilles nocturnes à travers l'aire protégée o Arrête les braconniers de la zone surveillée et les personnes en infraction par rapport à la réglementation sur la gestion de la faune et des forêts et les conduit au poste forestier o Recherche les camps de braconniers et opère les saisies (de viande de gibier, moyens de transport, autres équipements des braconniers) o Poursuit les animaux en divagation dans l'aire protégée, les conduit en fourrière au poste forestier et leur apporte du fourrage et de l'eau en attendant que le berger se présente au poste forestier o Rend compte au responsable forestier du déroulement de la patrouille
Activités spécifiques	
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne connaissance du terrain de l'aire protégée et de ses alentours - Connaissance des espèces de faune, de leurs mœurs et de leurs habitudes - Connaissance des règles de la chasse
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Manier les armes de type MAS 36, G3, et de type calibre 12 - Epier un animal sans être vu, à une distance de 40 à 50 mètres - Repérer la direction du vent (marcher contre le vent) - Rendre compte (verbalement ou par écrit) des actions menées sur le terrain

	- Faire paître les troupeaux d'animaux domestiques (en cas de fuite du berger)
Qualités et aptitudes	Endurance à l'épreuve physique lié au parcours en brousse Sens de l'observation Travail en équipe Sens relationnel pour informer des visiteurs sur le site
Niveau de formation requis	-

Appellation	1. Surveillant villageois
Finalité	Contribuer à la protection de l'aire protégée contre les différentes formes de pressions et de menaces dont elle fait l'objet
Définition	Emploi de terrain consistant à faire des patrouilles de surveillance dans l'aire protégée et dans les zones d'intérêt cynégétique pour appréhender les personnes en situation d'infraction et empêcher les actions de dégradation des ressources de la zone d'intervention.
Autonomie et responsabilité	Le surveillant villageois travaille sous la supervision d'un chef de patrouille à qui il rend compte des résultats de ses activités et en collaboration avec les agents des Eaux et Forêts de la zone concernée
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entretien une étroite collaboration avec les Agents des Eaux et Forêts. ○ Réalise des patrouilles de surveillance diurnes par mois pendant au moins 15 jours ○ S'informe et prend connaissance du contenu du programme d'activités auprès de son chef d'équipe. ○ Prend soin du matériel mis à sa disposition lors des patrouilles (tenue, rangers, bicyclette). ○ Identifie dans l'aire protégée et dans les terroirs attenants, les pistes et entrées réalisées par les braconniers, agriculteurs, chercheurs de produits forestiers secondaires et toute autre activité illégale ○ Réalise des embuscades pour appréhender les délinquants et les transfère à l'autorité compétente ○ Prend part aux inventaires pédestres de la faune ○ Prend toutes initiatives pour assurer les travaux d'entretien courant des infrastructures dans l'aire protégée (Pistes, panneaux, radiers, etc.) <p><u>Pour le chef d'équipe</u>, en plus des capacités ci-dessus, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organise des patrouilles, sait donner des ordres et les faire exécuter ○ Rédige un rapport de patrouille après la mission ○ Remplit les fiches de relevés de données pendant une mission (coordonnées, indices, etc.).
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance de la réglementation en matière de chasse et de forêt ○ Connaissance de l'importance et de l'intérêt de l'aire protégée pour la communauté locale, nationale et internationale ○ Connaissance des conséquences des pratiques néfastes sur l'aire protégée (braconnage, pâturage illégal, coupe illégale du bois,...) et des fondements de son métier de surveillant villageois ○ Connaissance du règlement de discipline de son métier
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à s'orienter à l'aide d'un GPS ○ Capacités à appliquer les techniques de patrouilles (formations, progressions, embuscades), ○ Capacité à manier et entretenir en toute sécurité un fusil de calibre 12
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre originaire du terroir (autochtones ou allogènes). ○ Etre de bonne moralité.

Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre en bonne santé (visite médicale exigée). ○ Avoir une bonne constitution physique. ○ Etre calme vis des contrevenants, et avoir une attitude de self-control permanent ○ Etre âgé de 20 à 45 ans.
Niveau de formation requis	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réussir un test d'épreuves physique et répondre à une série de questions ciblées (pour le surveillant villageois) ○ Savoir lire et écrire en français (en plus pour les chefs d'équipe)
Equipements de travail	<p>Tenue de brousse, rangers Armement : fusil de calibre 12 Bicyclette Musette, gourde,</p>

Les métiers, emplois et fonctions liés au tourisme

1. Cadre supérieur du tourisme
2. Guide de tourisme
3. Eco guide
4. La fonction d'organisation de promotion du tourisme (type Syndicat d'Initiatives et de Tourisme)

Appellation	Cadre supérieur de tourisme, administrateur des services touristiques
Finalité	Contribuer au développement du tourisme par la valorisation du potentiel touristique d'un pays ou région et la dynamisation des activités des acteurs concernés.
Définition	Métier public ou privé de conception et d'encadrement permettant d'une part, d'accroître l'offre des produits et services touristiques, et d'autre part, de conforter les activités d'agences/opérateurs de tourisme.
Autonomie et responsabilité	Le cadre supérieur de tourisme est en relation avec la haute hiérarchie du ministère en charge du tourisme, ou directeur d'agence de tourisme, ou directeur de syndicat d'initiative et de tourisme d'une région,...
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elabore la stratégie de développement touristique ○ Conçoit des circuits touristiques incluant produits et services adaptés aux clientèles cibles ○ Définit une stratégie marketing pour une meilleure vente de ses destinations ○ Identifie les supports publicitaires des produits et services touristiques dans le cadre de sa stratégie marketing ○ Propose les projets de textes réglementaires sur le tourisme, en rapport avec les autres acteurs concernés ○ Entretient les relations partenariales avec les institutions et structures (Ministère de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, du commerce, des affaires étrangères,...les hôteliers, les restaurateurs et autres opérateurs privés, les collectivités décentralisées ou locales,..) ○ Assiste/conseille les opérateurs (tours opérateurs, agences, hôteliers, conservateurs de sites touristiques, gestionnaires des aires protégées, artisans, promoteurs culturels, régions/mairies,...) des secteurs du tourisme dans l'amélioration de leurs prestations et offres de produits et services touristiques ○ Anime des rencontres de promotion touristique ○ Participe à des salons et foires ○ Commande les études nécessaires au développement du tourisme ○ Gère les ressources humaines placées sous son autorité ○ Elabore les programmes d'activités de sa structure et les rapports d'activités
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des enjeux du tourisme aux plans national, sous régional et international ○ Connaissance des potentialités touristiques (incluant les patrimoines éco touristiques) ○ Connaissance du cadre institutionnel (les acteurs et leurs rôles) et du cadre juridique du tourisme ○ Connaissance en étude de marché et en stratégie commerciale ○ Connaissance en marketing de produits et services touristiques

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance en aménagement et promotion des territoires ○ Connaissance en management de la qualité (satisfaction du client) ○ Connaissance en management inter culturel
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à concevoir les stratégies de promotion touristique ○ Capacité à concevoir des itinéraires touristiques ○ Capacité à diriger une équipe de travail ○ Capacité à animer des séances de travail avec différents partenaires ○ Capacité à concilier les intérêts de différents groupes d'acteurs ○ Capacités à négocier ○ Capacités à présenter avec talent les produits et services touristiques ○ Capacités à s'exprimer dans plusieurs langues internationales
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre inventif ○ Etre ouvert d'esprit ○ Avoir le goût du contact ○ Etre communicant ○ Aptitude physique aux déplacements de terrain et aux longues séances de travail
Niveau de formation requis	<ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau maîtrise ou mastère en tourisme

Appellation	Guide de tourisme
Finalité	Contribuer à la découverte du patrimoine touristique du pays ou d'une région donnée par le guidage des touristes nationaux et étrangers
Définition	Métier de terrain consistant à conduire ou accompagner les touristes pour effectuer des visites commentées et expliquées sur la voie publique, dans les véhicules de transport touristique, dans les sites touristiques, les musées, les monuments historiques.
Autonomie et responsabilité	Le guide de tourisme travaille en rapport avec des agences de voyage, des agences de tourisme, des sites touristiques ou des offices nationaux de tourisme
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présenter les différents circuits touristiques dans le pays ou dans la région d'exercice de son activité ○ Informer les touristes sur les sujets sensibles (principales infractions à éviter, respect des mœurs des populations dont les territoires sont visités,...) ○ Conduire/accompagner les touristes par différents moyens de déplacement sur les lieux d'intérêts touristiques ○ Visiter et commenter les sites d'intérêt touristique : <ul style="list-style-type: none"> - sur les voies publiques - les places publiques ou privés ouverts au tourisme, - les musées - les monuments historiques - les sites naturels incluant les aires protégées terrestres ou marines - les patrimoines matériels et immatériels - les paysages remarquables - les agglomérations avec leur histoire, leurs culture et traditions - les marchés d'intérêt touristique ○ Informer les touristes sur l'événementiel pendant leur séjour : les fêtes, les concerts, les compétitions sportives (lutte africaine, cyclisme, courses de piroguiers, ...) ○ Orienter les touristes vers les réceptifs hôteliers et autres lieux d'hébergement ○ Faciliter les formalités administratives à chaque fois que de besoin ○ Veiller à la sécurité des touristes tout au long des circuits touristiques ○ Protéger les touristes contre les abus de certaines personnes malveillantes
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance du tourisme et de l'économie touristique du pays ou de la région ○ Connaissance du potentiel touristique : les sites et les caractéristiques de ces sites, l'histoire du pays, de la région, ○ Connaissance du cadre structurel et réglementaire de son métier
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à concevoir un produit touristique de découverte adapté à la demande du client. ○ Capacité à conduire et à animer un groupe sur le terrain et d'interpréter en les valorisant les richesses touristiques du circuit

	<p>retenu</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à appliquer les règles de sécurité nécessaires ou de secourisme ○ Capacité à s'exprimer en public, à comprendre les différences culturelles, et à décoder les comportements ○ Capacité à assurer une médiation de qualité à l'occasion des rencontres de terrain.
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre créatif/inventif ○ Etre de bonne moralité. ○ Aptitude aux balades de terrain ○ Comportement convivial
Niveau de formation requis	<ul style="list-style-type: none"> ○ BTS pour les guides titulaires ○ Formation d'au moins 190 heures + expériences de 5 ans pour les guides axillaires officiant dans une région donnée ou sur un secteur donné
Equipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> ○ Carte de l'aire protégée ○ Carte de circuit touristique ○ Tenue vestimentaire correcte ○ Détenir une carte professionnelle délivrée par l'administration compétente

Appellation	Eco guide, guide d'éco tourisme
Finalité	Contribuer à la valorisation de l'aire protégée par guidage des touristes et visiteurs, la protection de l'aire protégée contre les différentes formes de pressions et de menaces et aux activités de restauration
Définition	Métier de terrain consistant à faire des visites guidées de l'aire protégée et de sa périphérie et à mener toutes les autres activités dévolues aux éco gardes.
Autonomie et responsabilité	L'écoguide travaille sous la responsabilité d'un président du Groupement d'Intérêt Economique des éco garde et éco guides
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Guidage des touristes dans l'aire protégée et sa périphérie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil des touristes - L'information sur les conditions de visite de l'aire protégée et sur les circuits possibles - Conduite du visiteur à la caisse pour le paiement des droits de visite et frais de guidage - Présentation de l'écomusée au moyen de commentaires sur les tableaux, trophées et autres objets exposés - Conduite des visiteurs dans l'aire protégée en faisant des arrêts à chaque centre d'intérêt pour fournir des informations sur les ressources animales, végétales, les sites et monuments d'intérêt touristique, etc - Conduite des visiteurs dans les villages riverains à l'aire protégée pour présenter et commenter les monuments, les valeurs culturelles, l'architecture, les populations concernées, leurs traditions, ○ Conduit la barque (pirogue à moteur ou à pagaie) pour le transport des visiteurs dans le cas d'aire marine protégée ○ Mener les autres activités dévolues à l'éco garde
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des ressources principales de l'aire protégée (faune, avi faune, ressources halieutiques, flore,...) ○ Connaissance des sites d'intérêt touristique de l'aire protégée et des villages périphériques (ressources naturelles, architecture locale, cultures et traditions des populations, bâtiments à valeur patrimoniale,...) ○ Connaissance du règlement de discipline de son métier d'écoguide ○ Connaissance de l'importance et de l'intérêt de l'aire protégée pour la communauté locale, nationale et internationale ○ Connaissance de la réglementation sur la gestion des ressources de l'aire protégées
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à appliquer les techniques de guidage en milieu naturel ○ Capacités à communiquer en langue étrangère (français en particulier) et en langue locales avec les populations
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre communicatif ○ Avoir un attachement pour la protection de la nature ○ Etre originaire du terroir (autochtones ou allogènes). ○ Etre de bonne moralité.

	<ul style="list-style-type: none">○ Aptitude aux balades de terrain
Niveau de formation requis	<ul style="list-style-type: none">○ Savoir lire et écrire en français
Equipements de travail	<ul style="list-style-type: none">○ Carte de l'aire protégée○ Carte de circuit touristique○ Tenue vestimentaire correcte○ Barque et gilets de sauvetage dans le cas d'une aire marine protégée

Appellation	Organisation de Promotion du Tourisme (OPT), Syndicat d'Initiative et de Tourisme (SIT)
Finalité	Promouvoir un tourisme sain bénéfique aux touristes, aux populations locales et aux acteurs du secteur du tourisme
Définition	Association ou Organisation Non Gouvernementale composée de personnes morales et de personnes physiques impliqués dans les activités de tourisme (hôtels, restaurants, agences de tourisme, guides touristiques,...) et dont les activités concourent à un développement durable de l'activité touristique dans une région donnée
Autonomie et responsabilité	L'OPT/SIT jouit d'une liberté d'initiatives dans la conduite de ses activités de promotion du tourisme en rapport avec ses membres et partenaires : administrations régionales et locales, services techniques, autres OPT, administrateurs de sites touristiques, communautés locales, communautés religieuses ... Elle a pour tutelle le ministère en charge du tourisme qui lui délivre un agrément conformément aux textes juridiques régissant le secteur et les associations d'utilité publique.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tenir un bureau d'information des touristes et usagers de ses services ○ Sensibiliser les populations locales au fait touristique, culturel et environnemental ○ Réaliser des actions de consolidation et de diversification des produits touristiques tels : <ul style="list-style-type: none"> - la conception de circuits et de parcours touristiques régionaux, locaux ou communaux - l'identification et le recensement des sites à vocation touristique - l'aménagement de sites, la construction de voies d'accès à des sites, ... - la pose de panneaux de présentation de sites - la mise en place de signalétiques directionnelles ○ Editer différents supports pour la promotion de la destination régionale concernée : brochures, CD d'images et de textes, cartes touristiques et plans de villes ou de régions, films,... ○ Animer un musée local à son siège ou autre lieu ○ Former des guides de tourisme ○ Participer à des actions à caractère événementiel (festival, concerts, foires, salons de tourisme ...) ○ Mettre en place une charte qualité pour la promotion des produits de l'artisanat ○ Mener des études pour mieux cerner certaines problématiques et améliorer l'offre en produits touristiques ○ Participer aux actions de préservation de la qualité de l'environnement ○ Lutter contre les effets pervers du tourisme
Compétences requises	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance du tourisme et de l'économie touristique du pays ou de la région ○ Connaissance du potentiel touristique : les sites et les caractéristiques de ces sites, l'histoire de la région,

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance du cadre juridique du tourisme et des activités connexes
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à respecter et promouvoir les principes organisationnels de l'entité et les règles de gestion des instances (Comité de gestion, Assemblée générale,...) ○ Capacité à concevoir une stratégie de développement touristique valorisant l'ensemble du potentiel ○ Capacité à élaborer et mettre en œuvre des programmes d'activités annuels et à en établir les rapports ○ Capacité à gérer les ressources matérielles et financières provenant des cotisations des ses membres et autres subventions ○ Capacité à travailler en partenariat (administrations nationales et locales, communautés locales, autres OPT ou SIT,...) ○ Capacité à développer des actions de communication et de marketing
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre fédérateur vis-à-vis des acteurs du secteur du tourisme ○ Etre respectueux des valeurs et patrimoines de la région ○ Etre soucieux de la bonne gouvernance et de la gestion des biens publics ○ Avoir un bureau d'informations bien tenu
Niveau de formation requis des animateurs du bureau d'information	<ul style="list-style-type: none"> ○ BAC plus 4 années de formation en tourisme pour le responsable du bureau ○ BTS en tourisme/communication/marketing pour l'assistant au responsable
Equipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bureau d'information bien soignée et accessible par les touristes et usagers ○ Supports variés de promotion touristique ○ Textes juridiques du secteur du tourisme et des secteurs d'intérêt ○ Détenir un agrément délivré par l'administration compétente

Les référentiels de fonction et de compétences de :

1. Conseil Municipal
2. Organisation Non Gouvernementale
3. Comité Villageois de Gestion de la Faune
4. Comité Local de Pêche artisanale

Appellations	Conseil municipal de commune rurale, Conseil rural,...
Finalité	Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles du ressort territorial de la collectivité décentralisée dont elle est l'organe délibérant et de gestion.
Définition	Dans le contexte de la décentralisation de la gestion des affaires d'un pays, le conseil municipal est l'organe délibérant en charge de l'administration et de la gestion des affaires de la collectivité décentralisée. Dans bien des pays d'Afrique de l'Ouest où un processus de décentralisation est en marche, il s'agit des communes.
Autonomie et responsabilité	Sur la base des textes légaux régissant sa création et son organisation et sous la supervision de l'instance administrative hiérarchique et en rapport avec le service technique en charge des aires protégées, le conseil municipal promeut la gestion durable des ressources naturelles et des aires protégées dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues.
Activités constitutives	<p>Le conseil municipal de commune rurale mène les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elabore et exécute la politique et le plan de développement de la commune dans le respect des orientations de l'Etat ○ Emet son avis sur le schéma d'aménagement de l'espace d'habitation avant son approbation par l'Etat, conformément aux procédures prévues par les textes en vigueur ○ Participe à l'élaboration du schéma d'aménagement, de production et de conservation ○ Participe à la construction et à l'entretien des pistes rurales ○ Participe à la protection et à la gestion des ressources en eaux souterraines, en eaux de surface et des ressources halieutiques ; ○ Crée, réhabilite et gère des espaces verts et des parcs communaux ○ Lutte contre la divagation des animaux et régleme l'élevage ○ Délivre l'autorisation préalable de coupe de bois à l'intérieur du territoire communal ○ Participe à la conservation et à la gestion des ressources naturelles renouvelables d'intérêt régional ou national ○ Prévient et lutte contre les feux de brousse et contre la coupe abusive du bois ○ Participe à la gestion des ressources fauniques des forêts protégées ○ Emet son avis sur les établissements insalubres, dangereux et incommodes de première et deuxième classe conformément à la loi sur l'environnement
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gère la zone de production aménagée par la commune rurale ○ Participe à la gestion de la zone de production aménagée par d'autres personnes morales, sur le territoire de la commune rurale ○ Crée des zones de conservation ○ Participe à la protection et à la gestion des ressources naturelles situées sur le territoire de la commune rurale ○ Participe à la protection et à la gestion des forêts naturelles, de la faune sauvage, des ressources en eau et des ressources halieutiques situées sur le territoire de la commune rurale ○ Régleme l'exploitation des ressources naturelles aménagées à son initiative, en rapport avec les acteurs concernées (chasse, pêche,

	<p>tourisme, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Délivre les autorisations de coupe de bois dans les bois, forêts et zones de conservation d'intérêt local ○ Délivre des permis de petite chasse dans les zones de conservation d'intérêt local ○ Délivre des permis de pêche sportive ou de pêche artisanale dans les zones autorisés, dans les cours et plans d'eau d'intérêt local
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le cadre institutionnel de la gestion des ressources forestières et fauniques et des zones d'intérêt cynégétique et les rôles des différents acteurs (Etat, collectivités décentralisés, opérateurs privés, communautés locales, ONG,...) ○ Les textes juridiques régissant les gestions des ressources naturelles (forêts, faune, pêches, ...) terrestres et marines ○ Les enjeux de la gestion durable des aires protégées terrestres ou marines
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à adopter un plan de développement local garantissant la place des activités de gestion des aires protégées et des zones d'intérêt cynégétique ○ Capacité à mener un plaidoyer pour la protection et la gestion durable des ressources naturelles et des aires protégées terrestres et marines ○ Management des acteurs du développement local
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ouverture d'esprit ○ Impartialité en cas de conflit de gestion des ressources naturelles impliquant différents acteurs ○ Don de soi pour l'intérêt public ○ Culture de la bonne gouvernance locale

Appellations	2. Organisation Non Gouvernementale, Association écologique, ...
Finalité	Contribuer à la gestion durable des ressources des aires protégées conformément aux politiques et stratégies internationales et en harmonie avec les différents acteurs publics, privés et les communautés locales.
Définition	
Autonomie et responsabilité	L'ONG/Association élabore et met en œuvre son programme d'activités de contribution à la gestion durable des aires protégées de sa zone d'intervention, dresse les bilans périodiques qu'il partage avec les principaux acteurs (structure de tutelle de l'aire protégée, Instance administrative locale, partenaires privés,...)
Activités constitutives	<p>En fonction de son envergure, de ses domaines d'activités, de ses ressources, l'ONG peut mener des activités très diversifiées liées à la gestion des aires protégées. Elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elabore et exécute ses programmes d'activités périodiques ○ Appuie les Etats à la formulation de politique et stratégie appropriées de conservation des aires protégées ○ Initie, en rapport avec les services publics et les communautés locales, des projets de création de nouvelles aires protégées (marines ou terrestres) ○ Elabore et met en œuvre un plan d'aménagement et de gestion de l'aire protégée en partenariat avec les communautés locales concernées. Le plan d'aménagement comprend entre autres : <ul style="list-style-type: none"> - La délimitation de la zone concernée (terrestre ou marine) - La fixation de panneaux d'indication et/ou de rappel des droits d'usage et des interdits (balises flottante dans le cas d'une aire marine protégée) - L'aménagement de pistes de surveillance, de circulation et de pare feux - La lutte contre les feux de brousse - La pratique de feux précoces d'aménagement - La réalisation de points d'eau et de plans d'eau - L'aménagement de salines - La surveillance contre toutes les formes de dégradation de la zone concernée - La mise en place de balises flottantes (dans le cas d'aires marines protégées) ○ Elabore et met en œuvre un plan de gestion de l'aire protégée/ou la zone d'intérêt cynégétique. Le plan de gestion comprend entre autres : <ul style="list-style-type: none"> - La formalisation d'un contrat d'aménagement et d'exploitation de la zone avec l'administration compétente (Etat ou collectivité décentralisée) dans l'intérêt des communautés locales et pour une gestion durable de la dite zone - L'exploitation de la zone aux plans de la chasse sportive, le

	<p>tourisme de vision cynégétique, la pêche,...</p> <ul style="list-style-type: none"> - La recherche de clients (chasseurs, touristes,...) dans le cadre de la valorisation des ressources de la zone - L'organisation et la formation des communautés locales dans la conduite des activités et pour la bonne tenue des recettes - L'appui à l'ouverture de compte d'épargne par les organisations communautaires - L'appui à la réalisation de micro-projets diversifiés par les communautés locales à la périphérie de l'aire protégée dans le but d'accroître leurs revenus et de limiter les pressions exercées sur l'aire protégée ou la zone d'intérêt cynégétique (apiculture, maraîchage, micro-crédit,...) - La réalisation du suivi écologique de l'aire protégée (inventaire des ressources fauniques, état du braconnage, état de l'habitat,...) - Le reversement des taxes d'exploitation à l'Etat et/ou les collectivités décentralisées - Etc <ul style="list-style-type: none"> o Met en œuvre des actions de renforcement de capacités par la formation sur des thèmes variés (y compris la plongée sous marines, les appuis logistiques,...) o Soutien des activités de recherche sur les aires protégées continentales et marines o Aide à la mise en place et au développement de réseaux d'aires protégées,...
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> o La politique et la stratégie de gestion des aires protégées et des ressources fauniques o Le cadre institutionnel de la gestion des ressources forestières et fauniques et des zones d'intérêt cynégétique et les rôles des différents acteurs (Etat, collectivités décentralisées, opérateurs privés, communautés locales, ONG,...) o Les textes juridiques régissant les gestions des ressources forestières et fauniques o Enjeux de la gestion de l'aire protégée dans la zone d'intervention
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> o Planification, mise en œuvre et évaluation de projets de développement rural o Management des organisations locales o Evaluation des ressources de faune o Passation de marchés et gestion de contrats
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> o Ouverture d'esprit o Culture de la bonne gouvernance avec les communautés locales et les structures partenaires (Collectivités locales, Administration,...)

Appellations	Comité Villageois de Gestion de la Faune (CVGF), Comité villageois de Chasse (CVC),...
Finalité	Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée et de celles des terroirs villageois attenants
Définition	Organisation communautaire rurale mise en place par les populations du ou des villages concernés pour participer à la gestion de l'aire protégée et des retombées de cette gestion dans leurs terroirs, et ce en partenariat avec les acteurs publics et privés chargés de l'aire protégée. Dans bien de cas, cette organisation est responsable de la gestion d'une zone d'intérêt cynégétique délimité par ses soins avec l'appui des services techniques compétents
Autonomie et responsabilité	Sur la base des textes légaux régissant sa mise en place et son organisation et sous la supervision de l'autorité administrative locale et en rapport avec l'administration de l'aire protégée, le comité participe à la protection et à la valorisation de l'aire protégée et gère les retombées économique de cette participation dans l'intérêt de toute la communauté villageoise.
Activités constitutives	<p>Le comité conduit les activités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Met son organisation en place, notamment la constitution d'un bureau conformément aux textes juridiques régissant les organisations villageoises ○ Définit les droits d'usage et les interdits dans la zone d'intérêt cynégétique du ressort de son terroir villageois (ou inter villageois) ○ Participe à la protection et la surveillance de l'aire protégée à travers : <ul style="list-style-type: none"> - des sorties de surveillance des membres de comités de surveillance pour constater les infractions qui seraient commises (feux de brousse, braconnage, pâturage illégal, coupe de bois,...). Ces sorties portent sur l'aire protégée et sur l'aire de la zone d'intérêt cynégétique - la réalisation et l'entretien de pare-feux périmétral et intérieur - la conduite des délinquants et/ou des animaux en divagation au poste forestier ou l'information des infractions constatées au poste forestier (pour les cas où l'agent forestier n'est pas de la sortie) ○ Participation à des travaux d'aménagement par la fourniture de main d'œuvre: <ul style="list-style-type: none"> - Délimitation de l'aire de la zone d'intérêt cynégétique - Mise en place de différents panneaux autour de la zone et à l'intérieur - Creusage/entretien des mares/boulis - Réalisation de sites antiérosifs - Plantations d'arbres et régénération naturelle assistée - Etc ○ Participation aux actions de valorisation de la faune <ul style="list-style-type: none"> - Pistage ou rabattage des animaux en accompagnement aux chasseurs dans leurs zones d'intérêt cynégétique

	<ul style="list-style-type: none"> - Portage des animaux abattus - Gestion de la viande de gibier qui leur revient de la part de l'administration de l'aire protégée o Gestion des ressources financières générées par l'exploitation de la zone <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un compte d'épargne où sont versées les recettes (taxes versées par les chasseurs/touristes qui font leurs parties de chasse dans la zone, recettes provenant de la vente de viande de gibier, frais de pistage et de rabattage versés par les chasseurs,...) - Décaissement des fonds pour participer au financement d'actions de développement du village (construction d'école, de centre de santé, centre d'alphabétisation, mise en place de moulin à grain, de presse à karité, production maraîchère,...) o Initiation d'actions diversifiées pour le développement du village telles que : <ul style="list-style-type: none"> - Négociation/expression des besoins d'appui du village pour des réalisations dans les domaines de l'éducation et l'alphabétisation, de la santé, de l'eau, ...à différentes personnes ou structures ressources - Participation financière (à travers le fonds de recettes) et participation physique aux différents chantiers de développement,...
Activités spécifiques	Le comité joue une fonction de représentation du village auprès de l'administration en cas d'absence d'autre structure villageoise représentative de tout le village. Il s'inscrit également dans une dynamique de création d'organisation faîtière de type comité intervillageois de gestion de la faune lorsque le contexte est favorable à la mise en place d'une telle structure
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> o Les enjeux d'une gestion durable d'une aire protégée et d'une zone communautaire d'intérêt cynégétique o Les textes juridiques régissant les gestions des ressources forestières et fauniques o Les textes juridiques régissant les organisations communautaires locales de types groupements, ou coopératives o Les relations entre les communautés locales et les administrations de proximités
Savoir faire techniques et relationnels	<p>Techniques de protection et de surveillance des zones d'intérêt cynégétiques (lutte antifeux, techniques de surveillance,...)</p> <p>Technique de production des plants, de reboisement</p> <p>Tenue d'un compte d'exploitation</p> <p>Tenue d'un cahier d'activités pour reporter les actions menées, les événements survenus,...</p> <p>La gestion coopérative</p> <p>Management des organisations paysannes</p> <p>Lire et écrire en langue locale et/ou en langue officielle étrangère</p>
Qualités et aptitudes	<p>Respect des règles de vie communautaires et ses exigences</p> <p>Don de soi pour l'intérêt public</p> <p>Aptitude à communiquer pour les leaders de l'organisation</p>

Niveau de formation requis	Alphabétisation en langue locale et/ou en langue officielle étrangère
Equipements de travail	Vélos pour sortie de surveillance Machettes, pioches, dabs pour travaux d'entretien des pare feux Pioches, barres à mine, brouettes pour travaux de creusage/entretien de boulis, de puits, pour trouaison de potets, etc. Divers petits autres équipements de travail en fonction des chantiers

Appellations	Comité local de gestion de pêche artisanale (CPLA) ³
Finalité	Contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques des zones humides et des aires marines protégées
Définition	Organisation locale semi-publique d'appui à la gestion de la pêche artisanale composée de représentants locaux de l'administration, d'élus locaux, de notables, de pêcheurs artisans, associations de pêcheurs artisans, de transformateurs, de mareyeurs, d'aquaculteurs) mise en place par les populations concernées pour participer à la gestion de l'aire protégée et des retombées de cette gestion dans leurs terroirs, et ce en partenariat avec les acteurs publics et privés chargés de l'aire protégée.
Autonomie et responsabilité	Sur la base des textes légaux régissant sa mise en place et son organisation et sous la supervision de l'autorité administrative locale, le comité local participe à la protection et à la valorisation de l'aire protégée et gère les retombées économiques de cette participation.
Activités constitutives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Met son organisation en place, notamment la constitution d'un bureau conformément aux textes juridiques régissant les organisations villageoises ○ Organise les pêcheurs de la localité de manière à réduire et à régler les conflits entre communautés de pêcheurs ○ Participe à la délimitation des zones de pêches artisanales et des aires marines protégée en création ○ Veille au respect de la réglementation et aux modalités convenues pour la gestion des zones de pêche artisanale (comment réduire la pression et la surpêche, comment arrêter la baisse d'abondance de la ressource, qui peut accéder à la ressource et dans quelles conditions,...) ○ Participe au suivi, contrôle et surveillance de l'aire marine protégée ○ Gère les pêcheries (maisons des pêcheurs) pour la tenue des réunions, séances de sensibilisation et de formation ○ Gère les camions, autres équipements et ressources financières de l'organisation ○ Aménage des sites de transformation du poisson (fumage, séchage,...) ○ Recense et immatricule les pirogues ○ Met en place des cartes professionnelles de pêcheur en relation avec l'administration chargée de la pêche et les communautés de base ○ Initie des microprojets et recherche les financements au profit de la localité ○ Emet des avis sur toutes questions relatives aux activités de pêche artisanale ○ Participe aux activités d'inventaires périodiques des ressources de la zone humide ou de l'aire protégée

³ Outre les CPLA qui sont propres au contexte sénégalais, des structures locales composées uniquement des acteurs directs de la filière pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, membres d'équipe de pirogues, propriétaires de pirogues) existent de plus en plus et sont des organisations de type associatif ou coopératif jouissant d'une indépendance totale vis-à-vis des administrations. Ce sont les comités locaux de pêcheurs (CLP) et les Comités Locaux Villageois (CLV).

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participe aux activités de sensibilisation, de formation des acteurs (sécurité en mer, pêche responsable, techniques de gestion au profit des mareyeurs et des femmes transformatrices, encadrement de GIE,..) ○ Représentation au Comité National de la Pêche au Sénégal, organisation faîtière ○ Veille au reversement des redevances de permis de pêche artisanale à l'administration
Compétences requises	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les enjeux d'une gestion durable d'une zone humide ou d'une aire marine protégée ○ Les textes juridiques régissant les gestions des ressources des zones humides et des aires marines protégées ○ Les textes juridiques régissant les organisations communautaires ○ Les relations entre les communautés locales et les administrations de proximités ○ Les ressources des zones humides et des aires marines protégées
Savoir faire techniques et relationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Techniques de suivi et de surveillance de l'aire marine protégée ○ Pêche responsable ○ Tenue d'un compte d'exploitation ○ La gestion coopérative ○ Management des organisations communautaires ○ Lire et écrire en langue locale et/ou en langue officielle étrangère ○ Conduite de barque à moteur ou à pagaie
Qualités et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Respectueux des règles de vie communautaires et ses exigences ○ Bonne moralité ○ Don de soi pour l'intérêt public ○ Aptitude à communiquer pour les leaders de l'organisation
Niveau de formation requis	Alphabétisation en langue locale et/ou en langue officielle étrangère

DEUXIEME PARTIE

**LES INSTITUTIONS
DE FORMATION**

1. Rappel de l'approche méthodologique

La méthodologie appliquée par le consultant pour réaliser la sous étape relative aux offres de formation a été décrite précédemment et est axée sur les points suivants:

- Exploitation documentaire
- Communication électronique avec des personnes ressources des pays du BRAO/UICN
- Entretiens sur le terrain au Burkina dans les régions de l'Est, de l'Ouest et du Sud avec des acteurs de la gestion des AP
- Entretien de consolidation/validation en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Benin

2. Les institutions de formation

2.1 Typologie des institutions de formation

Les instituts de formations dans le domaine des aires protégées de niveau Master (Bac +5) peuvent être rangés en deux catégories:

➤ **Universités : (05)**

- Université de Ouagadougou (UFR/SVT) (Côte d'ivoire)
- Université d'Abidjan Cocody (Côte d'ivoire)
- Université d'Adjamé – Abobo (Côte d'ivoire)
- Université d'Abomey - Calavi de Cotonou (Bénin)
- Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal)

➤ **Grandes Ecoles : (05)**

- Ecole Forestière du Banco Abidjan (Côte d'ivoire)
- Ecole forestière de Bouaflé (Côte d'ivoire)
- Ecole nationale des Eaux et Forêt de BOBO (ENEF) (Burkina Faso)
- Ecole de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres de l'Institut Polytechnique de Yamoussoukro (Côte d'ivoire)
- Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Yamoussoukro (Côte d'ivoire)
- Institut International d'ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE- Groupe EIET-ETSHER) Burkina Faso

Les recherches sur Internet ont permis de d'apprécier l'offre de formation des deux Institutions suivantes :

- Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA) de Niamey, (Niger)
- Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT) de RDC.

2.2 Analyse des offres de formation

Pour chacune des Institutions de formation rencontrées ou consultée à partir de leur site Web, le consultant a dressé leur profil à partir d'un canevas élaboré à cet effet. Ces profils font l'objet du chapitre 3 du présent rapport.

Le consultant a ensuite procédé à une analyse des offres de formation, en rapport avec la formation « Mastère spécialisée dans la gestion des aires protégées ». Le tableau ci-après présente les résultats de cette analyse, en faisant ressortir les atouts et les faiblesses de chaque Institution par rapport au projet de mise en place d'un Mastère spécialisé des gestionnaires des aires protégées.

FORCES ET FAIBLESSES DES INSTITUTIONS ET ECOLES DE FORMATION

Institution	Points forts/ atouts	Points faibles	conclusion
1. Université Cheik Anta Diop de Dakar (Master Gestion Intégrée et Développement durable du littoral Ouest Africain)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombreux partenariats regorgeant de personnes ressources pour les enseignements, en particulier pour les aires marines protégées et les aires marines côtières 2. Localisation dans un pays comportant plusieurs institutions pouvant soutenir la formation des étudiants en enseignement et stages 3. Expérience de l'administration dans la gestion des partenariats 4. Notoriété internationale de l'UCAD 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'expérience dans la gestion LMD 2. Ressources humaines propres pas connues, d'où pas de maîtrise dans la gestion des enseignants chercheurs 3. Mise en place parallèle d'une école doctorale en gestion de la qualité de l'eau (en construction) 	<p>Risque de non maîtrise de la formation car: master GIDEL à expérimenter, Ecole doctorale à construire. Si un master gestion des aires protégées était à engager en plus, ce serait trop. Mais un point fort sur les AMP</p>
2. Université d'Abomey-Calavi/ Département des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombreux partenariats regorgeant de personnes ressources pour les enseignements, en particulier pour les aires marines protégées et les aires marines côtières 3. Localisation dans un pays comportant plusieurs institutions pouvant soutenir la formation des étudiants en 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Envisage appliquer le système LMD à l'horizon 2011 2. Bien que cet Institut soit implanté dans un pays côtier, il ne montre pas un intérêt particulier pour prendre en compte la spécificité des aires marines protégées 	<p>Un bon ancrage de ce master pour la triple raison suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le vice-recteur chargé de la recherche universitaire, est vice-chair WCPA/UICN Afrique Ouest et Centre 2. Peut constituer un associé

	<p>enseignement et stages</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Expérience de l'administration dans la gestion des partenariats 5. Le professeur Brice Sinsin, vice-recteur chargé de la recherche universitaire, est vice-chair WCPA/UICN Afrique Ouest et Centre 6. Formation déjà dispensée en partie pour les ingénieurs forestiers sous forme de modules de spécialisation d'un an 7. La plupart des disciplines sont déjà enseignées au sein de la Faculté des Sciences Agronomiques: (biologie, écologie, anthropologie, sociologie, économie rurale, technologie agroalimentaire, nutrition humaine, biométrie, SIG.) 8. Existence de sites d'application de terrain tels que le Parc national de la Pendjari, et le parc du W 9. Il y a une forte intégration des gestionnaires d'aires protégées dans la formation des ingénieurs forestiers et autres spécialistes (DESS). Bonne plateforme d'échanges entre enseignants et gestionnaires d'aires protégées. 		<p>favori avec 2iE du fait de l'école doctorale que ces institutions ont entrepris de monter ensemble</p> <p>3. L'existence du CENAGREF avec son expérience de gestion des aires protégées (parc de la Pendjari)</p> <p>Cependant, les observations suivantes ont été faites lors de l'enquête faite à Abomey-Calavi :</p> <p>Le dispositif de formation pourrait être géré par les 3 Institutions suivantes : 2iE, Université d'Abomey-Calavi et la Faculté d'agronomie du Niger. Ce montage de la formation pourrait prévoir une spécialisation des enseignements théoriques : par exemple spécialiser le Burkina dans « l'habitat de la faune », le Benin dans la « gestion de la faune », le Niger dans « les changements climatiques ». Un minibus suffirait pour gérer les déplacements des étudiants dans ce montage tripartite. Le dispositif de formation</p>
--	---	--	--

			<p>devrait tenir compte de deux spécialisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Master professionnel : recrutement concernerait des professionnels de niveau licence, et la formation durerait un an ; cette formation comprendrait une partie théorique et une bonne dose de pratique ; - Un Master scientifique : recrutement niveau licence. Cette formation comprendrait moins d'heures pratiques, mais beaucoup d'heures théoriques pour les cours et les mémoires. <p>Les aires protégées marines ne constituent pas pour le moment une priorité pour le Benin.</p>
<p>3. Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT) à Kinshasa/RDC</p>	<p>Proximité du domaine de formation « Aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux » avec celui des aires protégées</p>	<p><u>L'éloignement</u> par rapport aux pays d'Afrique occidentale LMD non encore en application Les capacités d'accueil de l'ERAIFT semblent insuffisantes</p>	<p>La nécessité d'implanter une école similaire dans la sous région ouest africaine et la distance militent en défaveur d'un partenariat avec l'ERAIFT dans le montage du Mastère spécialisé en aires protégées</p>
<p>4. Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture</p>	<p>Riche expérience de la formation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capacités d'accueil faibles 2. Contenus de la formation <u>assez éloignés</u> de celui relatif aux aires protégées 3. LMD non en pratique 	<p>Il n'y a pas un intérêt particulier à rechercher leur collaboration dans la réalisation du Mastère – aires protégées</p>

<p>(CRESA) de Niamey</p> <p>5. Unité de Formation et de Recherche / Sciences de la Vie et de la Terre (UFR/SVT) de l'Université de Ouagadougou</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plusieurs Départements (Biologie et physiologie végétale, biologie et physiologie animale, biochimie et microbiologie, géologie) avec laboratoires de recherche, et personnel enseignant-chercheurs 2. Localisation dans un pays comportant plusieurs institutions pouvant soutenir la formation des étudiants en enseignement et stages 3. proximité physique de UFR/SVT et 2iE, disponibilité de laboratoires couvrant le domaine de la formation 4. fait partie du réseau de l'école doctorale inter universitaire avec 2iE, Abomey-Calavi et Adjamé- Abobo 	<p>1 système LMD non en pratique (horizon 2010)</p>	<p>Possibilité de constitution d'un « pool de formation de Ouagadougou » entre 2iE et l'UFR/SVT de l'Université de Ouagadougou, par la mise en synergie de leurs ressources et leurs notoriétés</p>
<p>6. Ecole forestière du Banco Côte d'Ivoire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Première école de l'AOF 2. bonne implantation du site 	<p>1. niveau de formation le plus élevé =BTS</p>	<p>Niveau de formation inadapté pour le Master</p>
<p>7. Ecole de formation continue et de perfectionnement des cadres- INP.HB Côte d'Ivoire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Localisation dans un pays comportant plusieurs institutions pouvant soutenir la formation des étudiants en enseignement et stages 2. disponibilité de laboratoires couvrant le domaine de la formation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'expérience dans la gestion LMD 2. Ressources humaines partagés avec l'ensemble de l'institut 3. Formation destinée exclusivement aux professionnels 4. Pas ou peu de recherche 	<p><u>Faible prédisposition à s'engager dans le Master « gestion des aires protégées »</u></p> <p>Absence de cycle doctoral</p>

			Non maîtrise du corps enseignant qui relève d'un grand ensemble.
8 Université d'Abidjan Cocody Côte d'Ivoire	<ol style="list-style-type: none"> 2. Localisation dans un pays comportant plusieurs institutions pouvant soutenir la formation des étudiants en enseignement et stages 3. Expérience de l'administration dans la gestion des partenariats 4. Notoriété internationale de l'Université d'Abidjan 	<ol style="list-style-type: none"> 1. En projet LMD 2. Faible réactivité liée à la taille de l'université 	Faible aptitude pour une formation professionnalisante destinée à des effectifs réduits
9 Université d'Abobo- Adjamé Côte d'Ivoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombreux partenariats regorgeant de personnes ressources pour les enseignements, en particulier pour les aires marines protégées et les aires marines côtières 2. Localisation dans un pays comportant plusieurs institutions pouvant soutenir la formation des étudiants en enseignement et stages 3. Expérience de l'administration dans la gestion des partenariats 4. Intégré à l'école doctorale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. LMD en projet 	Peut constituer un pôle pertinent pour le montage institutionnel du Mastere « gestion des aires protégées » surtout pour la partie aires marines protégées

	<p>internationale avec le 2ie, les universités de Ouagadougou et d'Abomey-Calavi</p> <p>5. Taille permettant une réactivité</p> <p>6. Forte motivation de la présidence</p> <p>7. Université à vocation scientifique avec une forte composante en environnement</p>		
<p>10. Ecole forestière de Bouaflé</p> <p>Côte d'Ivoire</p>	<p>1. bonne implantation du site près d'une aire protégée</p> <p>2. spécialisé dans les aires protégées</p>	<p>1. niveau de formation le plus élevé =BTS</p>	<p>Niveau de formation inadapté pour le Master</p>
<p>11. 2iE</p>	<p>1. Adoption du système LMD depuis 2005</p> <p>2. Comporte une Unité d'enseignement et de recherche thématique (UTER/sciences managériales et développement durable) abritant un mastère en ingénierie de l'environnement, en partenariat avec l'EPFL (Suisse)</p> <p>3. Riche expérience dans la gestion des cycles de spécialisation aux métiers de développement rural (DESS et masters) et dans la mise en place de plateforme technologique et scientifique pour les doctorants</p>	<p>Formation de base (cycles bachelors) moins orientées vers les sciences biologiques</p>	<p>Intérêt manifeste de la direction pour le pilotage du master GAP</p> <p>Caractère inter-Etats prédisposant à être tête de file de ce projet de ce master GAP et de l'intérêt à prendre en compte la diversité des aires protégées et de leurs approches</p>

	<ol style="list-style-type: none">4. Nombreux partenariats au sud et au nord pour les enseignements et activités de recherche dans le domaine de l'environnement (Université de BERGHAM- Italie) dans les études de recherche dans complexe WAP5. Statut inter Etats depuis une quarantaine d'années6. Associée à l'école doctorale internationale avec les universités africaines (Abomey-Calavi, Ouagadougou et Adjamé-Abobo), européenne (EPF Lausanne, Montpellier II) et américaines (Princeton)		
--	--	--	--

L'UICN a demandé au consultant de partir des hypothèses suivantes pour proposer le montage du projet de formation et assurer un maximum d'efficacité:

- il faut bâtir sur les compétences existantes dans la sous région (sur les aires protégées terrestres et marines) de façon à éviter les doublons et réduire les coûts de mise en place du Master ;
- la formation doit être partagée au plus sur 3 universités et ces universités doivent, si possible, avoir déjà travaillé en réseau. A minima, elles doivent montrer un enthousiasme certain pour la mise en place du master ;
- Les coûts de transports entre ces universités doivent être abordables de façon à minimiser le coût global du master et donc assurer sa pérennité dans le temps.
- L'objectif est que le diplôme ait une visibilité internationale. Il doit, dans la mesure du possible, être ancré sur les pôles d'excellence de la sous région.

Au vu de ces orientations du commanditaire et de l'analyse des offres, le montage proposé est le suivant :

- Cette formation recrutera essentiellement au niveau master 2^{ème} année (M2).
- Elle s'adressera d'une part aux professionnels ayant au moins le niveau bac +4 et d'autre part à des étudiants issus de nos universités et écoles d'ingénieur de master 1^{ère} année (M1/ niveau actuelle maîtrise)
- Le programme tiendra compte de ces origines et offrira un parcours adapté selon le projet professionnel du stagiaire en offrant un M2 à vocation professionnelle en priorité pour les professionnels et un M2 recherche pour les étudiants issus des M1 principalement sans que cela soit si tranchée.
- Le montage de la formation favorisera la mobilité des étudiants de la sous région et contribuera à créer des passerelles entre les formations tout en « alimentant » le M2

Sur la base des éléments ci-dessus, la formation pourra être assurée par le consortium des universités membres de l'école doctorale :

- Institut International d'ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE)
Cette institution prendra en compte les aspects « professionnalisantes » de la formation.
- Université de Ouagadougou, à travers son Unité de Formation et de Recherche en Science de la Vie et de la Terre (UFR/SVT) pour son appartenance au réseau de l'Ecole Doctorale inter-universitaire, ses laboratoires et la proximité physique entre le 2ie et cette UFR de l'UO. **Cette institution prendra en compte les aspects recherche en aires terrestres.**
- Université d'Abobo-Adjamé de Côte d'Ivoire pour son appartenance au réseau de l'Ecole Doctorale interuniversitaire, ses laboratoires et son corps enseignant tourné vers les problèmes d'environnement et particulièrement les problématiques de gestion des ressources marines. **Cette institution prendra en compte les aspects recherche en aires marines et sites de visite de ce type d'aires.**

En résumé, le commanditaire souhaite 3 institutions de formation au plus et pas éloigné les unes des autres pour une question évidente de coût. En matière d'aires marines, 2 universités nous semblent importantes (taille, réactivité et position géographique) : il s'agit d'Abomey

Calavi au Bénin et d'Abobo Adjamé en Côte d'Ivoire. Le second a l'avantage d'être situé dans un pays où il existe des aires marines qui peuvent servir de site d'études et/ou de visite (îles Ehotilé avec 550 ha et Azagny pour 19.400 ha).

En tout état de cause, les intervenants à ce cours ne sont pas exclusivement de ces institutions. Par exemple, à Abomey, une personne ressources de référence, en l'occurrence le professeur Brice SINSSIN qui est pressenti pour intervenir tout comme des enseignants de l'université de Bergame en Italie.

Il est à noter que le 2iE utilise dans le cadre des ses enseignements, beaucoup de vacataires de la sous région et d'Europe et consacre environ 90 millions par an à cette rubrique.

A l'issue de la validation du présent rapport et des orientations du commanditaire, l'étape suivante portera sur :

- La construction du référentiel de formation (objectifs de formation, programme, profils des intervenants, règlement d'examen, conditions d'accès au mastère et d'obtention du diplôme, ...
- Les aspects juridiques et financiers

3. Recueil des fiches de présentation des instituts de formation

LES UNIVERSITES

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Dénomination	Université d'Abobo - Adjamé Faculté des sciences de la nature	Observations
Adresse complète		Site de la Faculté www.uabobo.ci.
Références du premier responsable	Professeur Ehile Ehouan Etienne	
Nbre d'années d'existence	16 ans	Ouverture de l'établissement en 1970
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	Licence , maîtrise, DEA,	Domaines de formation: sciences de la nature et gestion de l'environnement
Nbre d'étudiants par diplôme	Les effectifs varient d'une filière à une autre	
Durée de la formation	3 à 5 ans	
Débouchés des formés	Très diversifiés (secteurs primaire, secondaire et tertiaire)	
Adoption du système LMD	En cours.	
Unités d'enseignement Ou Modules Ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport avec les métiers/ emplois de gestion des aires protégées	Matières enseignées dans l'UFR des sciences naturelles: Couvre les domaines de la biologie, de l'écologie, des sciences humaines, de la géographie, des sciences de la terre, des sciences alimentaires, de la biométrie et de la modélisation - Un centre de recherche en Ecologie est rattaché à l'université	
Ressources humaines propre à l'institution (enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)	75 enseignants dont 4 Professeurs Titulaires (PT), 8 Maître de Conférence (MC), 30 Maîtres Assistant (MA).	
Laboratoires et niveau d'équipement ayant un lien avec la formation de Master en gestion des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> Le laboratoire de Biologie et Amélioration des Productions Végétales (LBAPV) qui conduit des activités de recherche dans les spécialités de la physiologie, la génétique, la phytopathologie et la biotechnologie végétales ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Le Laboratoire de Biologie et Cytologie Animale (LBCA) qui conduit des recherches dans les domaines de la biologie animale; • Le Laboratoire de Physiologie Animale Pharmacologie et Phytothérapie (L3P) qui mène des recherches dans le domaine de la physiologie animale et de l'utilisation des plantes dans le traitement de diverses pathologies. • le laboratoire de l'Environnement et Biologie Aquatique (LEBA) qui développe des activités de recherche en aquaculture, pisciculture et dans la gestion de la pêche côtière et maritime • le laboratoire des Sciences de l'Environnement (LSE) qui mène des activités de recherche dans les domaines de la chimie appliquée à l'environnement et l'étude de la qualité des eaux et des pesticides 	
Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats	Le président de l'université d'adjamé abobo est actuellement le président de la CRUFAOCI : conférence des recteurs des universités francophones d'Afrique et de l'Océan Indien	
Institutions de développement partenaires et objet des partenariats	Universités Allemande (Aix la Chapelle), Française (Aix en Provence), Poitier, Mail	

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Dénomination	Université d'Abomey-Calavi Faculté des sciences agronomiques	Observations
Adresse complète	01 BP 526 Cotonou Benin	Site de la Faculté des Sciences Agronomiques (www.bj.refer.org/fsa) et du Laboratoire d'Ecologie Appliquée (www.leabenin-fsauac.net) dirigé par le professeur Brice Sinsin.
Références du premier responsable	Professeur Brice Sinsin, Directeur du Laboratoire d'Ecologie Appliquée, Vice Recteur Chargé de la Recherche, Vice-Chair WCPA/IUCN Afrique Centrale et de l'Ouest E-mail: bsinsin@gmail.com Tél : 21 36 11 19 ; 21 30 30 84 Cél.: 90 02 68 57	
Nbre d'années d'existence	38 ans	Ouverture de l'établissement en 1970
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	Licence professionnelle, Ingénieur Agronome, DESS, DEA, Doctorat d'Université	Domaines de formation: Agronome, zootechnicien, phytopathologiste, forestier (bois et faune), pastoralisme, ingénieur aménagement rural, halieute, agro-technologue, sociologue, économiste, généticien
Nbre d'étudiants par diplôme	Les effectifs varient d'une filière à une autre	
Durée de la formation	5 ans 3 mois pour les ingénieurs agronomes	DESS en 2 ans après le diplôme d'ingénieur agronome.
Débouchés des formés	Très diversifiés (secteurs primaire, secondaire et tertiaire)	
Adoption du système LMD	A partir de 2011 au plus tard (deadline du REESAO) toutes les formations suivront le	

	<p>système LMD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monographie nationale de la diversité biologique - Conservation de la diversité biologique - Aménagement des parcours naturels - Aménagements et gestion des aires protégées : 12 à 16h de cours + documentation - Plan stratégique de la commission mondiale des aires protégées - Community conserved Areas. - Dénombrement : 12h de cours + 12 à 16h de TD+ sortie terrain - Gestion des pâturages naturels - Les modules de sociologie 	<p>Matières enseignées dans le Département des ressources naturelles: Couvre les domaines de la biologie, de l'écologie, des sciences humaines, de la géographie, des sciences de la terre, des sciences alimentaires, de la biométrie et de la modélisation</p>
<p>Unités d'enseignement Ou Modules Ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport avec les métiers/ emplois de gestion des aires protégées</p>		
<p>Ressources humaines propre à l'institution (enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)</p>	<p>60 enseignants dont 4 Professeurs Titulaires (PT), 14 Maître de Conférence (MC), et la plupart des Maîtres Assistant (MA). 3 professeurs permanents en biométrie</p>	
<p>Laboratoires et niveau d'équipement ayant un lien avec la formation de Master en gestion des aires protégées</p>	<p>10 laboratoires</p>	
<p>Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats</p>		
<p>Institutions de développement partenaires et objet des partenariats</p>		
<p>Intérêt de l'Institution et atouts dans la mise en œuvre du Master</p>	<p>L'université d'Abomey-Calavi est très intéressée à participer à la mise en place et conduite d'une formation diplômante de Mastère sur les aires protégées en partenariat avec d'autres Institutions de formation. Les aires protégées devraient être gérées comme une entreprise, avec un esprit managérial pour les gestionnaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La seule Institution qui intervient dans ce</p>	

domaine est l'école de Garoua au Cameroun qui vient d'ailleurs d'ouvrir un cycle Bac+3. Mais Garoua est très éloigné des pays d'Afrique de l'ouest, ce qui pose des difficultés de billets d'avion entre autres. En plus, la formation de niveau Master dans le domaine des aires protégées n'existe pas en Afrique. La complémentarité de 2 à 3 universités serait très profitable dans cette formation. Par exemple la particularité du Burkina dans la gestion des zones de chasse pourrait bien se compléter avec la riche expérience du Benin dans la gestion des aires protégées.

Actuellement, les universités des Etats du BRAO prises individuellement n'offrent pas grand-chose en matière de formation dans le domaine des aires protégées. L'ouverture de ce Master offre l'opportunité à ces universités de se compléter et de partager leurs pratiques dans le domaine des aires protégées.

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Dénomination	Ecole Régionale poste-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT)	Observations
Adresse complète	<ul style="list-style-type: none"> - ERAIFT : Université de Kinshasa- Tel : 243 089 89 79 153 – 243 089 89 69 357 – Fax : 243 12 43 675 – E-mail : eraift@yahoo.fr - UNESCO : division des sciences écologiques et de la terre- Tel: 33 1 45 68 40 37 Fax : 33 1 45 68 58 04 E-mail : s.mankoto@unesco.org 	
Références du premier responsable	<p>L'Agence d'exécution de l'ERAIFT est l'UNESCO, par le truchement de la Division des sciences écologiques et de la terre dont le Directeur est le Dr Natarajan Ishwaran. M. Samy Mankoto assume la fonction de Projet Officer de l'ERAIFT, au siège de l'UNESCO, Paris.</p> <p>Le comité des affaires universitaires (CAU) est le mécanisme international, permanent, de contrôle de la qualité de l'enseignement et de la recherche de l'ERAIFT. Il est composé de professeurs d'universités ou de chercheurs de haut niveau, ayant une expérience pédagogique pertinente. Principal centre décisionnel de l'ERAIFT, il agit comme conseil auprès de l'UNESCO.</p> <p>Le comité auquel participe, à tour de rôle, les représentants des pays associés et des organismes de financement constitue le Comité international de supervision (CIS) de l'ERAIFT. Sous la responsabilité du CAU, fonctionne, à Kinshasa, le Groupe de gestion local (GGL).</p>	
Nbre d'années d'existence	L'ERAIFT tire son origine de la déclaration de N'Sele, adoptée à l'issue du séminaire régional sur le renforcement de la coopération pour la gestion rationnelle de la forêt tropicale africaine, tenu à N'Sele, Kinshasa (RDC) en mars 1991.	L'ERAIFT est opérationnel depuis 1999
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) Et Diplôme de Philosophiae Doctor (Ph.D.)	Le diplôme de DESS de l'ERAIFT a été reconnu par le Conseil

	En Aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux	Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), lors de sa session régulière, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire, 3-5 décembre 2001). Ce diplôme est l'équivalent de la Maîtrise (Masters 2) du système « LMD » des accords de Bologne.
Nbre d'étudiants par diplôme		Etudiants formés : 65 étudiants ressortissants de 13 pays africains sont déjà diplômés de l'ERAIPT : Benin, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Niger, RCA, Congo RDC (pays hôte), Tchad, Togo.
Durée de la formation	Le programme comprend, en termes de crédits horaires (cr) et de durée (mois) : - 28 cr : cours théoriques et laboratoires : neuf mois : chaires 1 à 14 - 4 cr : laboratoires d'aménagement et de développement intégrés : un mois : chaire 15 - 8 cr : stage de terrain en aménagement et développement intégrés : deux mois : chaire 16 / Projets de District Systémique et numérique - 20 cr : Mémoire de DESS (6 mois) Total du programme : 60 cr (18 mois)	Un crédit (1 cr) correspond à 15 heures de cours et 30 heures de travail personnel.
Débouchés des formés		
Adoption du système LMD		
Unités d'enseignement Ou Modules Ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport	Programme de formation - chaire 1 : Concepts de base et analyse systémique appliquée à l'aménagement et au développement intégrés - chaire 2 : Interactions population-forêts- savanes	

<p>avec les métiers/ emplois de gestion des aires protégées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - chaire 3 : Aménagement intégré du territoire, y compris les établissements humains (villes et urbanisation) - chaire 4 : Télédétection et cartographie numérique - chaire 5 : Approche intersectorielle et intégrée : forêt, agriculture, élevage, pêche, tourisme. Evaluation de projets. - Chaire 6 : Gestion de la faune terrestre - Chaire 7 : Forêts de production : aménagement et gestion rationnelle. Utilisation durable des forêts ; - Chaire 8 : Gestion de la faune aquatique y compris les notions de limnologie et d'hydrobiologie - Chaire 9 : Communication et développement durable - Chaire 10 : Aspects relatifs à la législation. Conventions internationales. Politique de décentralisation et développement intégré ; - Chaire 11 : Planification nutritionnelle et sanitaire - Chaire 12 : Education et éthique mésologiques - Chaire 13 : Etudes d'impacts environnementales - Chaire 14 : Méthodologie et mise en œuvre du développement intégré ; - Chaire 15: Laboratoire d'aménagement et de développement intégré (LADI) - Chaire 16 : Stage de terrain en aménagement et développement intégré (STADI) 	
<p>Ressources humaines propre à l'institution (enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Provenance des enseignants : Belgique, Benin, Canada, Congo, France, Guinée, Maroc, Nigéria, Pays-Bas, RDC. - Pays associés : Cameroun, Congo, Côte- 	

	d'Ivoire, Gabon (ENEF), Guinée, Madagascar, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, RDC, Tchad, Togo.	
Laboratoires et niveau d'équipement ayant un lien avec la formation de Master en gestion des aires protégées		La réhabilitation des nouveaux bâtiments dotés d'équipements informatiques modernes, grâce à l'appui du Trust-Fund UE / BM, permettra d'augmenter la capacité d'accueil de l'ERAIFT et de faciliter son internationalisation.
Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats	Université de Kinshasa	
Institutions de développement partenaires et objet des partenariats	Partenaires : UNESCO (agence d'exécution), PNUD, Commission Européenne, Royaume de Belgique	
Intérêt de l'Institution et atouts dans la mise en œuvre du Master	<p>Caractère international de l'école : L'ERAIFT est un projet régional phare du programme MAB de l'UNESCO ; cette école régionale est considérée comme un modèle à reproduire dans d'autres régions d'Afrique.</p> <p>Outre la sphère des pays francophones, l'ambition de l'ERAIFT est d'étendre son rayon d'action dans les pays anglophones, lusophones et hispanophones, notamment dans le cadre du NEPAD.</p> <p>Le but poursuivi est de développer un véritable réseau de formation universitaire in situ et de recherche dans les tropiques humides et sèches par le renforcement de la coopération Sud-Sud et Sud-Nord-Sud.</p>	

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Dénomination	Faculté d'Agronomie Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA) de Niamey	Observations
Adresse complète	Faculté d'Agronomie, Université A.M. de Niamey, B. P. 10960, Niamey, NIGER.	
Références du premier responsable		
Nombre d'années d'existence	16 ans	ouvert en 1992
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	<ul style="list-style-type: none"> - DESA (diplôme d'études supérieures agronomiques) pour les professionnels de niveau Ingénieurs des techniques ou équivalent - DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) pour les titulaires de maîtrises de biologie-agronomie, les ingénieurs agronomes, les vétérinaires et équivalents. Le DESA est validé conjointement par l'Université A.M. de Niamey et l'AUPELF-UREF ; le DESS est reconnu par le CAMES, avec équivalence au DEA (diplôme d'études approfondies). 	Protection de l'Environnement et Amélioration des Systèmes Agraires Sahéliens
Nombre d'étudiants par diplôme	80	
Durée de la formation	Formation diplômante modulaire de 15 mois dont 6 pour stage de fin d'étude	
Débouchés des formés	Structures de vulgarisation essentiellement	
Adoption du système LMD	Non	
Unités d'enseignement Ou Modules Ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport avec les métiers/ emplois de gestion des aires protégées	<p>Le programme d'enseignement repose sur des séquences et des modules conçus selon une progression pédagogique :</p> <p>Séquence 1 : Diagnostic d'une petite région</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du CRESA et conférences inaugurales - Stage de groupe dans un terroir villageois <p>Séquence 2 : Maîtrise des facteurs de production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et amélioration des 	

	<p>productions végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et amélioration des productions animales - Gestion de l'environnement <p>Séquence 3 : Amélioration des systèmes agraires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des systèmes agraires et analyse systémique - Politiques agricoles et stratégies paysannes - Techniques de communication et de négociation - Approche du développement local, restitution du stage de groupe. <p>Séquence 4 : Mise en œuvre des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage individuel de 6 mois - Soutenance du mémoire de fin d'études <p>A ces enseignements modulaires, viennent s'ajouter des enseignements complémentaires d'anglais, d'informatique et de travaux bibliographiques.</p>	
Ressources humaines propre à l'institution (enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)	38 enseignants venant du Niger, du Sénégal, du Burkina Faso, de France, de Belgique, d'Italie, du Canada	
Laboratoires et niveau d'équipement ayant un lien avec la formation de Master en gestion des aires protégées		
Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Faculté d'agronomie de Niamey - Un partenariat scientifique (recherche) et pédagogique très large, africain, français, belge et canadien, renforcé au fil des années 	
Institutions de	Un appui financier essentiellement public	

développement partenaires et objet des partenariats	(Gouvernement du Niger, AUF pour le fonctionnement, coopération française pour acquisition des locaux et leur équipement, UEMOA pour soutien de la mobilité dans le cadre des Centres d'Excellences Régionaux)	
Intérêt de l'Institution et atouts dans la mise en œuvre du Master	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement important des capacités scientifiques et pédagogiques du CRESA lui permettant aujourd'hui d'être autonome et d'envisager de nouvelles formations ; • Par contre toujours pas d'autonomie financière, encore assurée par des structures du Nord et des organismes internationaux • Appui de l'État hôte insuffisant, appui quasiment nul des états bénéficiaires autres que le Niger • Risque de faire apparaître le CRESA comme un îlot de richesse dans la pauvreté générale de la Faculté d'agronomie • Le triptyque "Excellence, Régionalisation, Professionnalisation" exige des ressources financières et logistiques, toujours assurées aujourd'hui par "le Nord"... comment faire pour assurer un relais progressif par le "Sud", sans alourdir les frais de formation ? 	

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Dénomination	Unité de Formation et de Recherche / Sciences de la Vie et de la Terre (UFR/SVT)	Observations
Adresse complète	<p>Université de Ouagadougou</p> <p>03 BP 7021 Ouagadougou 03</p> <p>Fax : 50 30 72 42</p>	
Références du premier responsable	<p>Mr Zombré Gérard, directeur</p> <p>Cel : 70 37 28 44</p> <p>E-mail : g.zombre@univ-ouaga.bf</p>	Maître de conférences
Nombre d'années d'existence		
Diplômes délivrés, avec options éventuellement		
Nombre d'étudiants par diplôme		
Durée de la formation		
Débouchés des formés		
Adoption du système LMD	Prévu à l'échéance de 2010	
Unités d'enseignement Ou Modules Ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport avec les métiers/ emplois de gestion des aires protégées	<p>4 départements et centres de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de biochimie - Département de biologie et physiologie végétale - Département de biologie et physiologie animale - Département de géologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque département a une formation doctorale - 2 centres de recherche en biotechnologie et en environnement
Ressources humaines propre à l'institution (enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)		
Laboratoires et niveau		

d'équipement ayant un lien avec la formation de Master en gestion des aires protégées		
Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats		
Institutions de développement partenaires et objet des partenariats		
Intérêt de l'Institution et atouts dans la mise en œuvre du Master		

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Présentation du Master GIDEL de l'UCAD

Dénomination	Master « gestion intégrée et développement durable des zones littorales et côtières Ouest africaines » (GIDEL)	Observations
Adresse complète	Université Cheidk Anta Diop de Dakar	
Références du premier responsable	Professeur Alioune Kane	
Nbre d'années d'existence	Master en construction, va démarrer la formation à la rentrée prochaine (2008/2009)	Héritier du DESS du même nom conduit pendant 10 ans
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	Master GIDEL avec trois mentions <ul style="list-style-type: none"> ○ Mention environnement ○ Mention gouvernance ○ Mention Génie du littoral 	
Nbre d'étudiants par diplôme	Pas encore déterminé	
Durée de la formation	Deux ans, en master I et master II	
Débouchés des formés	Ingénieur environmentalistes, ingénieur aménagistes, urbanistes, pouvant travailler dans : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministères et services techniques de l'Etat ; ▪ Collectivités locales ; ▪ Agence de coopération au développement ; ▪ Organisations non gouvernementales ; ▪ Organismes intergouvernementaux ; ▪ Programmes de développement ; ▪ Bureaux d'étude ; ▪ etc. ; 	
Adoption du système LMD	Pour la rentrée 2008/2009	
Unités d'Enseignement Ou Modules Ou matières par diplôme délivré	Voir document de programme ci-joint	
Ressources humaines propres à l'institution	Non fournie	

(enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)		
Laboratoires et niveau d'équipement	Non fournie	
<p>Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats</p> <p>Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats</p>	<p><u>Au plan national</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Université GB (Saint Louis) ○ Institut des Sciences de l'Environnement ○ Institut Universitaire de la Pêche et de l'Aquaculture ○ Département biologie Végétale de l'UCAB ○ Département Biologie Animale de l'UCAD ○ Département Géologie ○ Départements Sociologie, Droit, Economie..... ○ Institut Supérieur de Recherche Agronomique <p>Au plan régional Guinée DEA environnement (CERE) Université de Conakry & Université du Québec Cap Vert</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Université Jean Piaget ○ ISECMAR Higher education institute of engineering and sea sciences Marine Biology and Fisheries Fisheries Economics Fisheries conservation & Management Environnement and natural resources management <p>Au plan international</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ UNESCO-BREDA ○ Université de Versailles Saint-Quentin ○ IRD ○ Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement ○ Université de Conakry ○ Université de Nouakchott ○ Université Jean Piaget (Cap Vert) ○ Université de Las Palmas de GC ○ Université du Littoral Côte d'Opale 	<p>Appui en enseignant et chercheurs Encadrement des étudiants pendant les stages</p>
Institutions de développement partenaires et objet des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ○ Wetlands International ○ WWF ○ PRCM ○ IUCN 	Appui financier pour formation et/ou recherche

<p>Atouts pour le master en gestion des aires protégées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombreux partenariats regorgeant de personnes ressources pour les enseignements, en particulier pour les aires marines protégées et les aires marines côtières 2. Localisation dans un pays comportant plusieurs institutions pouvant soutenir la formation des étudiants en enseignement et stages 3. Expérience de l'administration dans la gestion des partenariats 4. Notoriété internationale de l'UCAD 	
<p>Faiblesses</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'expérience dans la gestion LMD 2. Ressources humaines propres pas connues, d'où pas de maîtrise dans la gestion des enseignants chercheurs 3. Mise en place parallèle d'une école doctorale en gestion de la qualité de l'eau, en construction. 	<p>Risque de non maîtrise de la formation car : master GIDEL à expérimenter, Ecole doctorale à construire. Avec le développement du master gestion des aires protégées en parallèle, ce serait trop</p>

LES ECOLES

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Dénomination	Ecole Forestière du BANCO	Observations
Adresse complète	03 BP 233 Abidjan 03	Tél. : 20 21 94 48
Références du premier responsable	Lieutenant Colonel KOKOUA Hervé	Tél. : 05 48 05 75
Nbre d'années d'existence	80 ans	
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	BTS Forestier	
Nbre d'étudiants par diplôme	20	
Durée de la formation	2 ans + stage	
Débouchés des formés	Le technicien supérieur, sorti de l'EFB, est préparé à exercer dans les secteurs d'activités publiques ou privés suivants : <ul style="list-style-type: none"> - industrie forestière - gestion de chantiers d'exploitation forestière - administration forestière - institut d'enseignement ou de recherche (technicien de recherche) - pépinière de reboisement - gestion et aménagements des forêts - Négoce de bois et grumes - Comité Régional de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 	
Adoption du système LMD	Non	
Unité d'enseignement ou modules ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport avec les métiers/emplois de gestion des aires protégées	Gestion de boisement de voierie et d'espace vert	
Ressources humaines propre à l'institution	Enseignants permanents constitués d'ingénieurs des eaux et forêts (10)	

(enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)		
Laboratoires et niveau d'équipement ayant un lieu avec la formation de Master en gestion des aires protégées	La forêt du Banco	
Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole nationale Supérieure d'Agronomie de Yamoussoukro - Institut Agricole de Bouaké 	
Institution de développement partenaires et objet des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - SODEFOR (Société de Développement des Forêts) - Industriels du bois, Port autonome 	
Intérêt de l'Institution et atouts dans la mise en œuvre du Master	Niveau BTS mais la suite présente un intérêt pour les stages	

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Dénomination	Ecole de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres	Observations
Adresse complète	PB 1313 Yamoussoukro	
Références du premier responsable	DAGO Léon Gnassé	
Nbre d'années d'existence	40 ans	
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	Ingénieur Agronome option Eaux et Forêts	
Nbre d'étudiants par diplôme	45	
Durée de la formation	18 mois (niveau de sortie) BAC + 5	
Débouchés des formés	Administration, Institut d'enseignements ou de recherche (ingénieur de recherche), Projets de développement dans les domaines : <ul style="list-style-type: none"> - industrie forestière - administration forestière - Comité Régional de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 	
Adoption du système LMD	En cour	
Unité d'enseignement ou modules ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport avec les métiers/emplois de gestion des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Ecologie forestière - Reproduction chez l'animal - Pyrologie forestière - Systématique des espaces forestières - Inventaire forestier - Gestion de la faune et des aires protégées 	
Ressources humaines propre à l'institution (enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)	L'Ecole de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres est une des 6 écoles constituant l'Institut Polytechnique H. B. de Yamoussoukro. A ce titre il s'appuie sur une centaine d'enseignants chercheurs et enseignants dans les différents domaines liés à la gestion des ressources naturelles.	
Laboratoires et niveau d'équipement ayant un lieu	Laboratoire, chimie, biologie, physiologie animale et végétale, mécanique des sols et géotechniques, hydrauliques et centre de	

avec la formation de Master en gestion des aires protégées	calculs faisant partie intégrante de l'INP-HB	
Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats	Université d'Abidjan Université de Cocody Université du Nord (Rennes),	
Institution de développement partenaires et objet des partenariats		
Intérêt de l'Institution et atouts dans la mise en œuvre du Master		

PRESENTATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION

Dénomination	Ecole de Faune de Garoua	Observations
Adresse complète	Tel. 237 22 27 31 35 Fax : 237 22 27 31 35 E-mail : info@ecoledefaune.org	
Références du premier responsable	TARLA Francis Nchembi, directeur général	
Nbre d'années d'existence	créée en 1970	C'est le 24 août 1970 qu'un décret présidentiel crée l'EFG
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	Délivre deux diplômes de spécialistes de la Faune: l'un pour le cycle B (Bac+2) et l'autre pour le cycle C (BEPC+2).	Elle vient d'ouvrir en 2007 le cycle Bac+3 (formation post-universitaire)
Nbre d'étudiants par diplôme	Capacité d'accueil d'environ une cinquantaine de stagiaires par promotion.	
Durée de la formation	La durée de la formation est de 2 ans.	18 mois de formation
Débouchés des formés		
Adoption du système LMD	Non	
Unités d'enseignement Ou Modules Ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport avec les métiers/ emplois de gestion des aires protégées	<i>Différents modules enseignés</i> Module i : écologie et connaissance des écosystèmes Module ii : mammalogie et inventaire de la faune	Depuis 2004 les enseignements ont été réactualisés et le nombre de modules est passé de 10 à 13

	<p>Module iii : ornithologie et inventaire des oiseaux</p> <p>Module iv : botanique et inventaire floristique</p> <p>Module v : éthique de la conservation et législation</p> <p>Module vi : cartographie et système d'information géographique</p> <p>Module vii : sante animale et pastoralisme</p> <p>Module viii : aménagement et gestion des aires protégées</p> <p>Module ix : bushmeat et valorisation de la faune</p> <p>Module x : gestion participative et relation publique</p> <p>Module xi : aménagement et gestion des zones humides</p> <p>Module xii : formation paramilitaire et secourisme</p> <p>Module xiii : stage professionnel et rédaction des mémoires et rapports</p>	
Ressources humaines propre à l'institution (enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)	Personnel enseignant (2002) comprend 13 enseignants permanents et 8 vacataires. Le niveau de qualification des enseignants est variable; 1 seul enseignant est titulaire d'un diplôme de troisième cycle, 3 enseignants ont un niveau de deuxième cycle universitaire, 4 ont le niveau de premier cycle universitaire. Les autres enseignants sont titulaires d'un Bac (2) et d'un BEPC (3).	D'une manière générale, le niveau de qualification du personnel enseignant est relativement bas.
Laboratoires et niveau d'équipement ayant un lien avec la formation de Master en gestion des aires protégées	<p>Le matériel didactique est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une zone d'intérêt biologique de plus 	

	<p>de 100 000ha à Tchéboa</p> <ul style="list-style-type: none"> • un herbier renfermant une collection de plus de 7000 échantillons pour 1500 espèces • une salle d'exposition présentant des collections de trophées, de crânes et d'oiseau naturalisés • une bibliothèque contenant plus de 2000 volumes et journaux • trois laboratoires ou salles spécialisées • une salle spécialisée en informatique • des équipements de campings pour séjourner dans les aires protégés • un centre de formation annexe en forêt dans la localité de Somalomo 	
Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats		
Institutions de développement partenaires et objet des partenariats		
Intérêt de l'Institution et atouts dans la mise en œuvre du Master		

Dénomination	Ecole de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres	Observations
Adresse complète		
Références du premier responsable		
Nombre d'années d'existence	30 ans	
Diplômes délivrés, avec options éventuellement	Ingénieur des Techniques Option Eaux et Forêts	
Nombre d'étudiants par diplôme	30	
Durée de la formation	Recrutement de professionnels (12 mois) niveau Bac + 4	
Débouchés des formés	Administration, Enseignements, Projets de développement	
Adoption du système LMD	Non	
Unité d'enseignement ou modules ou matières par diplôme délivré de niveau Master ou DESS, en rapport avec les métiers/emplois de gestion des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Ecologie forestière - Reproduction chez l'animal - Pyrologie forestière - Systématique des espaces forestières - Inventaire forestier Gestion de la faune et des aires protégées	
Ressources humaines propre à l'institution (enseignants chercheurs, techniciens de laboratoires)	Partage avec l'INP-HB Yamoussoukro	
Laboratoires et niveau d'équipement ayant un lieu avec la formation de Master en gestion des aires protégées	Laboratoire, chimie, biologie, physiologie animale et végétale, mécanique des sols et géotechnique, hydrauliques et centre de calculs faisant partie intégrante de l'INP-HB	
Institutions d'enseignement partenaires et objets des partenariats	Les Ecoles de l'INP-HB	
Institution de développement partenaires et objet des partenariats		
Intérêt de l'Institution et atouts dans la mise en œuvre du Master		

ANNEXES

Annexes 1 : liste des documents consultés

Burkina Faso

1. Décret n° 2007- 032- PRES/PM/MATD du 22 janvier 2007 portant organisation, composition et fonctionnement des Conseils Villageois de Développement (CVD)
2. Décret n° 2006- 245- PRES/PM/MFPRE /MECV/MFB du 7 juin 2006 portant organisation des emplois spécifiques du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
3. Décret n° 2005- 436- PRES/PM/MECV du 2 août 2005 portant organisation, fonctionnement et conditions de commandement de la Direction nationale du cadre paramilitaire des eaux et forêts.
4. Décret n° 98-305- PRES/PM/MEE/MEF/MTT du 15 juillet 1998 portant réglementation des concessions de gestion de la faune et des activités de concessionnaire et de guide
5. Arrêté n° 2006-019-MECV/SG/DNCPEF du 13 avril 2006 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade Régionale des Eaux et Forêts de l'Est
6. Arrêté n° 2006-055-MECV/SG/DGCN du 20 septembre 2006 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction Générale de la Conservation de la Nature
7. Arrêté n° 2004-017-MECV du 07 juillet 2004 portant modalités d'organisation d'examen du guide de chasse
8. Arrêté n° 2001-051/MEE/SG/DGEF/DFC du 23 novembre 2001 portant composition des dossiers de demande de licence de guide de chasse et de titre de concessionnaire
9. Arrêté conjoint n° 2007-001/CFDG/CMT portant institution de zone de conservation de la faune
10. Règlement intérieur du Groupement Villageois de Gestion de la Faune (CVGF)
11. Cadre de concertation pour la promotion de la zone intervillageoise de faune de Boumoana
12. Rapport : activités menées en 2007 dans la zone intercommunautaire de faune de Boumoana

Mali

13. Loi n° 82-100/AN-RM portant statut particulier des fonctionnaires du cadre des eaux et forêts
14. Loi n° 01-063/du 04 juillet 2001 portant classement du parc national de la boucle du Baoulé et de ses réserves adjacentes en réserve de la biosphère
15. Décret n° 01-292/P-RM du 06 juillet 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'opération aménagement du parc national de la boucle du Baoulé et des réserves adjacentes
16. Décret n° 01-297/P-RM du 06 juillet 2001 déterminant le cadre organique de l'opération aménagement du parc national de la boucle du Baoulé et des réserves adjacentes.

Benin

17. Plan d'affaires (Business plan) 2007 -2010 de la Direction Générale du Centre National de gestion des réserves de faune (CENAGREF)
18. Plan d'affaires (Business plan) 2007 -2011 de la Direction du Parc National de la Pendjari (2ème édition)
19. Décret N° 98-487 du 15 octobre 1998 portant création, attributions et fonctionnement du centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF)
20. Les missions et l'organigramme de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)
21. Fiche de postes du CENAGREF
22. Contenus de quelques modules de l'Université d'Abomey-Calavi :
 - a. Monographie nationale de la diversité biologique
 - b. Conservation de la diversité biologique
 - c. Aménagement des parcours naturels
 - d. aménagement et gestion des aires protégées
 - e. plan stratégique de la commission mondiale des aires protégées
 - f. community conserved Areas
23. revue bi-annuelle de la Pendjari N° 02-2007
24. dépliant de présentation du CENAGREF

Sénégal

MEPN « Plan d'aménagement et de gestion du Parc National des Îles de la Madeleine »,
MEPN »Plan d'action de l'aire marine protégée de Saint Louis »

FIBA « Stratégie régionale pour les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest »

FIBA « Statut du Réseau des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest »

UCAD « Plaquette de présentation du mastère GIDEL » /FIBA

Annexes 2 : listes des personnes et structures rencontrées

Burkina Faso			
N°	Nom et prénoms	Fonction/structure	Observations
1	OUEDRAOGO Joachin	Directeur Général de la Conservation de la Nature	
2	BELEMSAGA Urbain	Directeur de la faune et des chasses	
3	OUEDRAOGO Adama	Contrôleur des Eaux et Forêts- Chef de la cellule planification et capitalisation de la Direction de la faune et des chasses	
4	BAYALA Jean-Baptiste	Directeur du centre de formation touristique et hôtelière	
5	MAUVAIS Geoffroy	UICN - Union mondiale pour la nature Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest	
6	VIEILLEFOSSE Aurélie	IUCN - Union mondiale pour la nature Bureau régional pour l'afrique de l'Ouest (BRAO)	
7	GNIES Paul	Directeur Général de l'Institut International d'ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE)	
8	OUEDRAOGO Oumar Barou	Administrateur du Campement du Lion - Ougarou	
9	OUALI Diadama	Chef du personnel- Campement du Lion - Ougarou	
10	THIOMBIANO Tanadi dit « De Gaulle »	Skinner - Campement du Lion - Ougarou	Skinner au campement du lion depuis 1988
11	OUALI Palipougouni	Pisteurs - Campement du Lion - Ougarou	Ils sont au total 8 pisteurs recrutés par le concessionnaire, avec des anciennetés variant de 4 à 14 ans
12	OUALI Angadé		
13	KANDJA Namoudja		
14	OUALI Lotori		
15	OUALI Kounero		
16	OUALI Bapougouni		

17	NASSOURI Djoatoari	Président du Comité Intervillageois de Gestion de la Faune (CIVGF)- Zone villageoise de chasse de Boumoano	Ce comité est composé de 9 villages- une vingtaine de personnes ont participé à la rencontre
18	TCHANGO Harouna	Trésorier du Comité Intervillageois de Gestion de la Faune (CIVGF)- Zone villageoise de chasse de Boumoano	
19	TRAORE Abdoulaye	Chef de l'Unité de Protection et de conservation de la faune à Ougarou-	
20	KAMBOU Sié Prosper	Adjoint au chef de poste forestier de Tanwalbougou	
21	BAMBARA Romuald	Préposé des Eaux et Forêts- agent d'exécution au poste forestier de Tanwalbougou	
22	SILGA Thiery	Service départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie de Pama	
23	THIOMBIANO Ahadi	Président du Comité Intervillageois de Gestion de la Faune (CIVGF)- Zone villageoise de chasse de Kompiendeni	Ce comité est composé de 9 villages- une vingtaine de personnes ont participé à la rencontre
24	DERME Moumouni	Concessionnaire et guide de chasse- île de Tagou - Pama	
25	KABORE Sibiri	Directeur régional de l'est - Fada	
26	SO Jean-Bosco	Chef d'antenne de Fada – Projet de Gestion durable des Ressources forestières (PROGEREF)	
27	LANKOANDE Moumouni	Chargé d'appui-conseil- Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP)- Fada	
28	THIOMBIANO Lankondia	Animateur à l'ADAP	
29	HANNA Toufic	Guide de chasse – concessionnaire Namougou Safari	
30	MOYENGA Abdoulaye	1 ^{er} adjoint au maire de Fada n'Gourma	
31		Directeur du Ranch de gibier de Nazinga	
32	DIARRA Tinsignimi	Chef de section protection et surveillance de l'aire – Ranch de gibier de Nazinga	

33	OUEDRAOGO Mathias	Inspecteur des Eaux et Forêts – chef de la section Aménagement- Ranch de gibier de Nazinga	
34	PIZINGO Ismaël	Assistant des Eaux et Forêts- chef de la cellule Aménagements de la section Aménagements - Ranch de gibier de Nazinga	
35	KASSIROU Kora	Guide touristique/pisteur - Ranch de gibier de Nazinga	Ils sont au total 4 guides touristiques / pisteurs au Nazinga
36		Directeur Général de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) de Dinderesso	Le DG était accompagné du chef de service Stages et Documentation
37	OUEDRAOGO Amadé	Chef de cellule d'animation des Hauts Bassins- Bobo-Dioulasso – Projet Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN)	
38	Commandant TRAORE Bienvenu	Commandant de la Brigade Régionale des Eaux et Forêts (BREF)- Bobo-Dioulasso	
39	Bernard MEYER	Guide de chasse Nazinga	
40	Zombré Gérard	Directeur de l'UFR/SVT _Université de Ouagadougou	
41	Mme Drabo Christine Stella	Directrice du Marketing de l'Office National du Tourisme Burkinabè	

BENIN			
N°	Nom et prénoms	Fonction/structure	Observations
1	Colonel Jean YEHOUENOU TESSI	Directeur Général du Centre National de Gestion des Ressources de Faune (CENAGREF) Tel.service : 21 30 72 82 – 21 30 90 71 Fax : 21 30 90 72 Tel. Privé : 21 35 03 42 – 95 42 04 75 yehouenoutessi@yahoo.fr	
2	Ferdinand Claude KIDJO	Responsable de la cellule technique du Centre National de Gestion des Ressources de Faune (CENAGREF) Tel. 21 30 90 70 – 21 30 72 82 Cel. 90 06 54 03 fkidjo@yahoo.fr	
3	ANATO Noumonvi Paulin	Directeur Administratif et Financier du Centre National de Gestion des Ressources de Faune (CENAGREF) Tel.Service : 21 30 72 82 – 21 30 83 04 Fax : 21 30 90 72 Tel. Privé : 21 00 47 07 – 90 92 75 83 – 97 25 31 45 .anpaulin@yahoo.fr	
4	DJAFAROU Ali Tiomoko	Directeur du parc national de la Pendjari- Te. 23 83 00 85 – 23 83 01 58 6- 90 03 76 96 pendjari@firstnet1.com ; pendjarigtz@firstnet.bj	
5	ATCHAKPA Amadou	Chef du service surveillance et aménagement- Parc national de la Pendjari Cel : 97 11 72 42 – 90 66 36 80	
6	KPADONOU Cosme	Chargé de la promotion touristique et de l'éducation environnementale- Parc national de la Pendjari Tel. : 23 83 00 65 Fax : 23 83 00 65 Cel : 90 06 17 99 – 97 11 87 65 Colnis4@yahoo.fr ; contact@pendjari.net ; Cosme.kpadonou@pendjari.net	

7	KASSA Bertin	Eco-garde (garde-faunes) Parc national de la Pendjari- 97 65 10 27	
8	DJATTO Djaleni	Président de l'union des Associations Villageoises de Gestion des Ressources Fauniques (AVIGREF) de la Pendjari El. 23 83 01 54 Cel. 97 24 03 61 - 90 66 49 34 djattoyempabo@yahoo.fr	L'union AVIGREF de la Pendjari regroupe 23 villages. En plus de l'AVIGREF, il peut exister dans les villages des Réserves Villageoises de Chasse Autogérées (REVICA)
9	IMOROU Razak	Guide touristique de vision- Pendjari Tel : 90 02 92 32 - 97 05 13 70 imorourazak@yahoo.fr	A créé une agence de tourisme « Agence génie tourisme » à Natintingou
10	FANTODJI Léon	Direction générale des forêts et des ressources naturelles - Cotonou Tel : 21 33 06 62 - 21 33 61 89 fantlysa@yahoo.fr	
11	Orouye Sabi SOME	Directeur Général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) Tel : 21 30 45 56 - 21 30 45 43 Cel : 90 03 02 94 abepge@bow.intnet.bj	
12	Maxime AGOSSOU	Assistant administratif - l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) Tel : 21 30 45 56 - 21 30 45 43 domicile : 21 3522 64 abepge@bow.intnet.bj	
13	Udo LANGE	Technical advisor- Projet de Conservation et de Gestion des ressources naturelles (ProCGRN) Tel : 21 30 71 81 - 90 66 36 78 contact@pendjari.net	

14	Professeur Brice SINSIN	Vice-Recteur chargé de la recherche universitaire - Université d'Abomey-CALAVI Tel Bureau : 21 36 11 19 Fax : 21 30 30 84 Cel :90 02 68 57 - 97 01 61 36 bsinsin@gmail.com	Mr Sinsin est vice-chair WCPA/UICN - Afrique Ouest et Centrale
15	Modeste ZINSOU	Guide touristique- Temple des Pithons Dangbéhouè -OUIDAH Tel : 97 87 80 93	Il est également guide touristique de « la route des esclaves » et de la forêt sacrée de Ouidah

COTE D'IVOIRE			
N°	Nom et prénoms	Fonction/structure	Observations
1	Professeur Edmée ABOUATHIER-MANSILLA	Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur	
2	Professeur OCHOU Abé Delfin	Directeur Général de l'environnement	
3	Professeur EHILE Etienne	Président de l'Université d'Adjamé	
4	Professeur GOURENE	Vice-président de l'Université d'Adjamé	
5	Professeur LY Ramata	Vice-présidente de l'Université Abidjan - Cocody	
6	Lieutenant Colonel KOKOUA Hervé	Commandant de l'Ecole Forestière Banco	
7	YOBOUE François de Paul	chef de projet CFITIA/EFCPC/INP-HB (07 90 11 36)	
8	SOME Kpebar Alexis	Ecole Forestière Banco	
9	KOUAME AMANY Denis	Directeur de la Faune et des Ressources Cynégétiques	
10	KOUADIO KOUASSI Remi	Chargé d'Etudes, Office Ivoirien des Parcs et Réserves.	

SENEGAL			
N°	Nom et prénoms	Fonction/structure	Observations
1	Kane Abdoul Sala	Conservateur du parc national des îles de la Madeleine (PNIM)	
2	Sonko Yahiya	Chef de poste au PNIM	
3	Mme Niasse/Mame Aïssatou	Chargée d'encadrement au PNIM	
4	Diallo Bassirou	Président GIE des éco garde du PNIM	
5	Badji Doulou	Ecogarde au PNIM	
6	Ndiaye Amadou	Directeur adjoint des Eaux et Forêts, chasse et conservation des sols	
7	Sy Abdoulaye		
8	Ndiaye Mandiaye	Directeur adjoint des parcs nationaux	
9	Mme Diop/Fatou Ndiaye	Adjoint au chef de bureau info de St Louis	
10	Cissé Ahmadou	Directeur du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Saint Louis	
11	Niang Ousséinou	Adjoint au conservateur de la réserve spéciale de faune de Guembeul (RSFG)	
12	Niang Yamar, Nadaga Ngaye, Yacine Louné	Ecogardes à la RSFG et éco guides	
13	Kama Mamadou	Agent comptable de la RSFG/Garde PN	
14	Fall Mamadou	Conservateur du Parc National de la langue de Barbarie (PNLB)	
15	Gnon Moussa	Président des écogardes du PNLB	
16	Ndiaye Saynabou, Sène Hady, Tall Mariétou	Ecogardes au PNLB	
17		Chef de mission UICN au Sénégal	Entretien à Saint Louis et voyage au parc du Djoud

18	Ndiaye Mamadou	Adjt au conservateur du Parc National des Oiseaux du Djoud (PNOD)	
19	Cissé Bafodé	Chargé de la périphérie du PNOD	
20	Mbodj Oba Yankah	Chef de poste forestier au PNOD	
21	Coulibaly Issouf, Diarra Amadou	Gardes des parcs nationaux au PNOD	
22	Coly Flemon	Infirmier au PNOD	
23	Saye Djibi	Président du Comité Intervillageois de la périphérie du PNOD	
24	Modj Abdoulaye, Diop Yali	Ecogardes au PNOD	
25	Seck Magaté	Président des éco guides du PNOD	
26		Adjoint au conservateur de l'aire marine protégée de Saint Louis	
27	Professeur Alioune Kane	Professeur titulaire à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar, Responsable du Master « gestion intégrée du littoral et zones côtières	Deux séances de travail
28	Siegel Paul	Conseiller en conservation Marine, WWF	
29	Mme Charlotte Karibuhoye	Représenant de la FIBA au Sénégal, Coordinatrice du projet d'appui à la création et au renforcement des aires marines protégées	
30	Mme Sanou Sagne Diop	Responsable de la réglementation à la Direction de la réglementation et de l'encadrement du tourisme	
31	Mlle Badji Ndèye Awa	Cadre à la Division des agences de tourisms	
32	Seydi Alioune,	Chef de division suivi évaluation de la direction des parcs nationaux, membre de la Cellule Opérationnelle de Mise en oeuvre du projet Gestion Intégrée des ressources marines et côtières (GIRMAC)	

33	Sow Ali	Cadre supérieur de tourisme à l'Agence Nationale pour la Promotion du Tourisme (ANPT)	
34	Boup Abdou	Cadre supérieur à l'ANPT	
35	Mme Lo Daro/Sall	Cadre supérieur à l'ANPT	
36	Goudiabi Mamadou	Chef de division de la pêche artisanale à la Direction de la Pêche Maritime	
37	Kandji Mamadou	Doctorant sur le sujet de l'éco tourisme	
38	Diouf Babacar , Sow Ousmane, Diop Maguette	Pêcheurs artisanaux à Soumbédiène/Dakar, riverains au Parc des îles de la Madeleine	
39	Dr. Antoine Mbengue	Consultant en environnement/gestion des aires protégées	Ancien professeur à l'EIER, a été d'un précieux concours pour les contacts à tous les niveaux, à Dakar et Saint Louis

Annexes 3 : les guides d'enquête

Guide d'entretien N° 1 : Administration publique

1. Identité de l'institution

1.1 : désignation de l'institution:.....

1.2 : Adresse

1.3 : nom et prénoms de la personne enquêtée.....

1.4 : fonction

1.5 : contacts

2. information sur l'institution

2.1: domaines d'activité (les métiers) :

2.2 : description de la mission :

.....

2.3 : effectif du personnel : technique administratif

2.4 : quels sont les différents emplois de votre structure (donner l'effectif par emploi)

1.....
 2.....
 3.....
 4.....
 5.....

2.5: décrivez chaque emploi (emplois techniques)

1.....

 2.....

 3.....

 4.....

 5.....

Guide d'entretien N° 2 : Structure privée

3. Identité de l'institution

- 1.1 : désignation de l'institution:.....
 1.2 : Adresse
 1.3 : nom et prénoms de la personne enquêtée.....
 1.4 : fonction
 1.5 : contacts

4. information sur l'institution

2.1: domaines d'activité (les métiers) :

2.2 : description de la mission :

2.3 : effectif du personnel : technique administratif

2.4 : quels sont les différents emplois de votre structure (donner l'effectif par emploi)

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....

2.5: décrivez chaque emploi (emplois techniques)

2.6 : quelles sont les difficultés par emploi ?

2.7. qualification du personnel (niveau de formation) : donner l'effectif par qualification

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....

2.8 : Quelle est la politique de formation de la structure ?

- formation diplômante (au moins 9 mois de scolarité) ?
- formation non diplômante ? 1 jour à 4 semaines ?.....

2.9 : quel est le cycle de formation diplômante de niveau supérieure que vous souhaiteriez-vous voir ouvrir dans le domaine de la gestion des aires protégées?

- BTS ?
- Ingénieur/mastère ?

2.10 : Connaissez-vous des structures de formation dans le même domaine des aires protégées ?

2.11 : connaissez-vous des bailleurs de fonds qui pourraient s'intéresser au financement de cette formation ?

2.12 : Quelles autres appréciations faites-vous de la gestion des aires protégées ?

3. Les évolutions de l'institution

3.1. Quelles sont les perspectives d'évolution des activités de la structure ?

3.2. Quelle évolution des emplois en rapport avec l'évolution des activités ?

N.B : récupérer les fiches de postes et l'organigramme de la structure s'ils existent.

Guide d'entretien n°3: Organisation gestionnaire de ZOVIC

5. Identité de l'organisation communautaire

1.1 : désignation de l'organisation:.....

1.2 : Adresse

1.3 : nom et prénoms des personnes enquêtées.....

1.4 : fonctions

1.5 : contacts

1.6. Village (s) et population du village ou des villages concernés

1.7. Département (s)

6. information sur l'organisation

2.1: Activités menées :

2.2 : date de création :

2.3 : effectif des membres de l'organisation : Hommes Femmes

2.4 : quels sont les différentes fonctions des membres de l'organisation

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....

2.5: décrivez chaque fonction (voir statut si existe)

2.6 : quelles sont les difficultés par fonction ?

2.7 : Activités de formation de l'organisation

- formations reçues : thèmes, bénéficiaires, structures de formation, bailleurs des formations.....
- formations envisagées

2.8. Vision de l'organisation sur la gestion de la ZOVIC de l'AP (s'il y en a)

2.9. Perspective de l'organisation pour la ZOVIC et l'AP voisine (s'il y en a)

2.10 : quel est le niveau de formation chaque membre : CEPE, BEPC, plus

N.B : récupérer les documents sur le statut, le règlement intérieur, s'ils existent.

Guide de collecte de données n°4 : Institutions et centres de formation supérieure

I. Identité de l'institution

- 1 : désignation de l'institution:.....
- 2 : Adresse
- 3 : nom et prénoms de la personne enquêtée.....
- 4 : fonction
- 5 : contacts

II. Informations sur l'institution

6. date d'ouverture de l'établissement :.....
7. domaines de formation (les métiers) :
8. niveau de recrutement :.....
9. Mode de recrutement :
10. Durée des formations :.....
11. Type de formation : initiale continue formation à distance
12. Diplômes délivrés :
13. Débouchés.....
14. Les diplômes délivrés sont-ils reconnus par le CAMES ? oui non
15. Capacité d'accueil (effectif par promotion) :.....
16. Origine (pays) des formés :
17. Taux d'employabilité des diplômés :.....
18. Connaissez-vous des structures de formation dans le même domaine :.....
19. quelles sont les relations avec les autres institutions formant dans le même domaine ?.....
20. Quelles sont les perspectives d'évolution de l'institution ?
 - ouverture d'autres filières ? Si oui, laquelle et quelle échéance ?
 - augmentation des effectifs ? si oui, de combien et à quelle échéance ?
 - adoption du système LMD ?

21. Ressources de l'institution

- Ressources matérielles en laboratoires, bâtiments, véhicules
- Financements (budgets annuels, sources,...
- Coûts de la formation et niveau de participation des étudiants.
- Ressources humaines (Profils des enseignants, nombre et qualification)

Matières enseignées	Niveau des enseignants	Effectifs

17. accepteriez-vous de participer à la mise en place et conduite d'une formation diplômante de Mastère sur les aires protégées en partenariat avec d'autres Institutions de formation ?

- Si Oui, quels sont vos atouts/forces ?
-

18. Référentiel de formation

- Quelles sont les capacités professionnelles recherchées pour les sortants de votre institution ?
- Quels sont les objectifs de formation ?
- Le programme de formation (modules et volumes horaires)

19. Autres informations jugées pertinentes pour une meilleure connaissance de l'institution.